association LE PONT
80 RUE DE LYON 71000 MÂCON - Tél. 03 85 21 94 50

RAPPORT D'ACTIVITÉ
Année 2018

Héberger

Accueillir

Assemblée Générale
Mardi 18 juin 2019
Au Creusot

Insérer

Accompagner

SOMMAIRE

Pages

Conseil d'Administration 1

Projets d'Établissements et de Services 2

Rapport moral du Président 3

Rapport d'activité du Directeur Général 7

Rapport d'activité des Établissements et Services

Répondre à l'urgence 12
- Accueil de Jour 13
- Dispositif sans abris 18
- Mobi'115 20
- Samu Social 23
- Service d'Accueil et d'Orientation 27
- Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation / 115 34

Héberger, réinsérer 42
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 43
- Dispositif Jeunes Majeurs 50
- Lits Halte Soins Santé 53

Insérer par l'Emploi 57
- Atelier Chantier d'Insertion conserverie Eco'Cook 58
- Atelier Chantier d'Insertion Eco'Sol – La Repasserie 61

Faciliter l'accès au logement 65
- Accompagnement Social Lié au Logement 66
- Accompagnement Vers et Dans le Logement 72
- Intermédiation Locative 76
- Pension de Famille 79

Accompagner la personne 82
- Agent de santé 83
- Appui Social Individualisé Jeunes 89
- Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle 92
- Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale 95
- Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs 100

Accueillir les demandeurs d'asile 104
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile 105
- Centre d'Accueil et d'Orientation 111
- Centre Provisoire d'Hébergement 114
- Dispositif Post Asile 117
- Hébergement et Service Urgence Demandeurs d'Asile 120
- Plateforme Accueil Demandeurs d'Asile 124

Rapport financier 127
- Rapport Commissaires aux Comptes 128
- Bilan consolidé 133
- Compte de résultat consolidé 134
- Résultats des établissements et services 135

Lexique 136

CONSEIL D'ADMINISTRATION

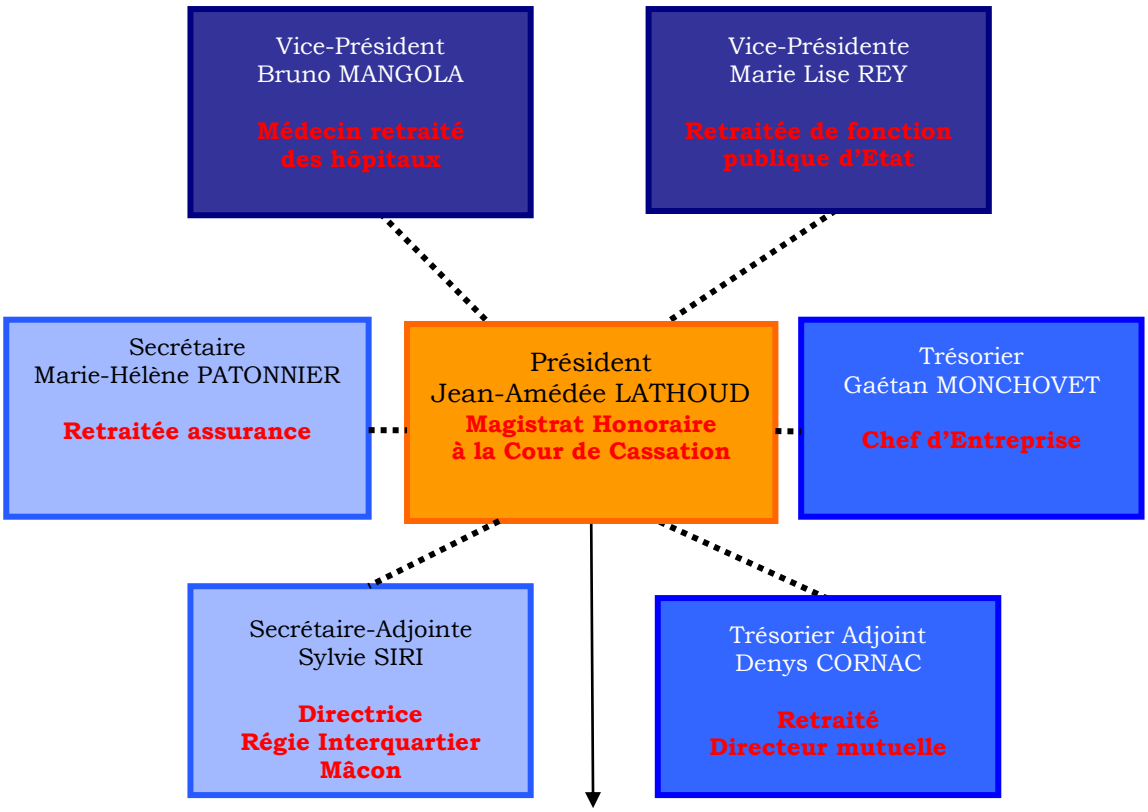

Membres du Bureau

Membres du Conseil d'Administration

Membres

Nicole BADINAND	Conseillère Conjugale
Marie-Madeleine BLUM	Retraitée de l'enseignement
Michel DELMAU	Retraité Industrie
Bernard GOUHOT	Président Honoraire de l'Association Ancien Directeur du PRADO Bourgogne
Paul MEHU	Président Honoraire de l'Association Ancien cadre d'une entreprise vinicole
Marie-Aude POISSON	Cadre de Direction dans le secteur sanitaire et social
Nadia SARAG	Conseillère d'Insertion et de Probation à Mâcon

Membres consultatifs

Monsieur le Préfet
Monsieur le Président du Conseil Départemental
Un représentant des collectivités locales (Autun, Communauté des Communes du Grand Chalon, Charnay-les-Mâcon, Cluny, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus)

PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS ET DE SERVICES

Les projets d'établissements et de services sont disponibles sur le site internet :

www.lepont.asso.fr

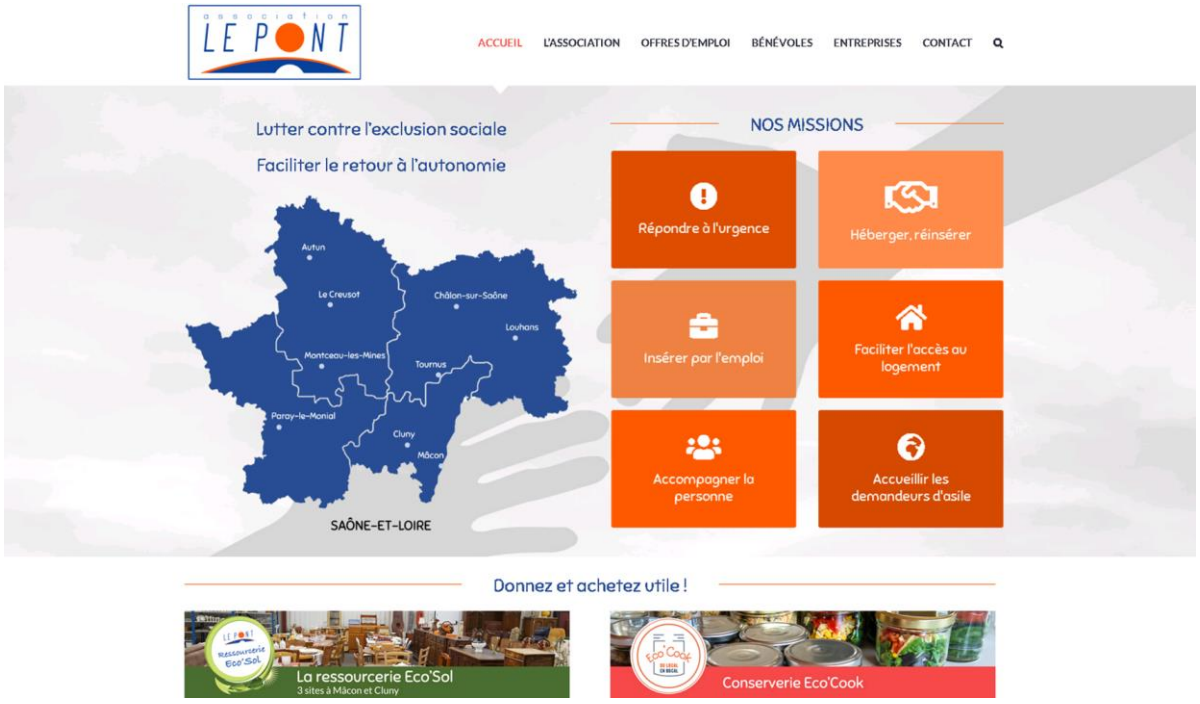

RAPPORT MORAL

Un pont est le moyen de surmonter les obstacles mais aussi de rapprocher les hommes et les femmes éloignés. C'est évidemment ce qui a animé l'association Le Pont l'an dernier dans son travail social et humain au profit des exclus.
L'activité des personnels de notre association placée sous l'autorité de notre Directeur Général Gilles VULIN a été particulièrement intense pendant l'année 2018 et les premiers mois de 2019.

Au cours de l'année écoulée **le Conseil d'Administration et le Bureau** se sont réunis chaque mois pour examiner les objectifs ambitieux de l'association dans son engagement contre l'exclusion et la précarité, suivre la mise en œuvre des actions au plus près des territoires de notre département. Nous nous sommes attachés à travailler à la modernisation de l'association et à dialoguer dans un esprit positif avec les pouvoirs publics.

Le Président et le Conseil d'Administration entretiennent avec le Directeur Général Gilles VULIN et son équipe de direction des relations confiantes dans le respect de nos responsabilités réciproques.

Un projet associatif, réécrit et consultable sur notre site internet, a été adopté en 2018. Les chefs de service sont venus régulièrement échanger avec le Conseil d'Administration sur leurs activités et leurs préoccupations ; plusieurs d'entre nous sont allés rencontrer à Paray-le-Monial et à Louhans les travailleurs sociaux locaux ; un groupe de pilotage de l'Insertion par l'Activité Économique comprenant plusieurs administrateurs s'est régulièrement réuni.

Au quotidien les professionnels de l'association, avec le concours des bénévoles et l'appui essentiel du service administratif, financier et des ressources humaines, ont travaillé concrètement sur le terrain. Ils ont accompagné les personnes en grandes difficultés en leur proposant un hébergement d'urgence, un logement autonome, en les soutenant pour protéger leur santé, les aider à faire valoir leur droit, à préserver leur autonomie ou accéder à l'insertion professionnelle.

1) Dans les mois qui se sont écoulés TROIS PRIORITES ont retenu notre attention :

- **La mise en œuvre du plan « le Logement d'abord »**

Elle est une priorité pour l'État et le Conseil départemental mais elle l'est aussi pour nous : nous sommes engagés pour soutenir de manière significative en Saône-et-Loire les personnes sans abri, ou ayant des difficultés d'accès et de maintien dans le logement.

Pour ce faire les travailleurs sociaux engagés à Mâcon au Service Départemental Intégré d'Accueil et Orientation (SIAO), dans les sept Services de terrain d'Accueil et d'Orientation (SAO), ceux qui mettent en œuvre des dispositifs comme « l'Accompagnement Vers et Dans le Logement » (AVDL) ou l'Intermédiation Locative ont un objectif prioritaire : après la première étape de l'hébergement, orienter rapidement et accompagner les personnes en difficultés vers un logement durable et autonome.

Cette politique qui a besoin du concours précieux des bailleurs sociaux, doit permettre de désengorger dès que possible les centres d'hébergement pour permettre de mieux y accueillir dans l'urgence et temporairement les personnes en grande détresse.

Les 176 places en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) à Mâcon et au Creusot, les 103 places en Service d'Accueil et de Réinsertion Sociale (SARS,) la création d'une pension de famille / résidence accueil au Creusot de 30 places s'inscrivent dans ces objectifs prioritaires d'action.

Pour nous le logement est une condition première à l'insertion.

- **L'accueil des demandeurs d'asile**

Cette mission continue à être un objectif important de l'association Le Pont.
Depuis le début de l'année 2019 nous n'avons plus la responsabilité de la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile, à leur arrivée à Mâcon toujours très nombreux, qui a été confiée à une autre association nationale.
Mais à la suite de nos réponses l'an dernier à de nouveaux appels à projets, l'État nous confie actuellement la responsabilité de gérer 235 places en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) et pour ceux qui ont obtenu l'asile, 50 places en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH).
Nous nous félicitons qu'après une brève hésitation l'État ait décidé de maintenir le dispositif « Jeunes Majeurs » pour les jeunes migrants isolés devenus majeurs.
Le service d'enseignement du « Français Langue Étrangère » qui fonctionne avec le concours précieux des bénévoles qui ont pris le relais de LUTILEA, est très utile.

Toutes ces missions complexes sur le plan humain, social et juridique sont effectuées avec le concours apprécié des associations partenaires et en confiance avec la Préfecture. On peut s'en féliciter. Reste la question mal résolue des déboutés qui restent parmi nous...

- **L'insertion par l'économique**

L'association compte actuellement 37 salariés en contrat d'insertion.

Le Pont depuis de nombreuses années en partenariat avec la DIRECCTE, les Communautés de Communes du Mâconnais et du Clunisois a développé la Ressourcerie (ECO'SOL) qui a pour objectif le remploi des déchets, leur valorisation, leur revente. Nous avions aussi une repasserie professionnelle installée aux Gautriats à Mâcon, qui a déménagé il y a peu pour s'installer rue Mermoz.

À la suite d'une réflexion stratégique et économique engagée à la demande de l'État et du Conseil Départemental, nous avons imaginé un nouvel atelier d'insertion pour la fabrication de repas et de conserves alimentaires. Mis en place à l'automne 2018 à Mâcon, cet atelier professionnel Eco'Cook est un moyen innovant pour faciliter l'accès à l'emploi dans les métiers de bouche, des personnes en insertion.
Des professionnels dans l'approvisionnement alimentaire, le groupe MASSILLY spécialisé dans les conserves nous soutiennent. Il est essentiel pour l'association Le Pont, qu'Eco'Cook se développe dans une démarche d'insertion professionnelle mais aussi de renforcement de sa rentabilité économique. Il est impératif de trouver de nouveaux mécènes et partenaires. Il faut que la publicité et que l'organisation d'évènements nous fassent connaître d'une clientèle encore à développer.
Le Conseil d'Administration est attentif et actif pour soutenir cette belle entreprise.

L'association est évidemment engagée dans de multiples autres chantiers au plus près des territoires et des personnes en difficulté : 115, Accueils de Jour à Mâcon et Louhans, Samu Social, Lits Halte Soins Santé, Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs...
Je ne peux malheureusement tous les citer mais que les professionnels sachent l'attention que nous leur portons.

2) Pour aller vers ces priorités, sécuriser et améliorer nos actions, l'association a voulu METTRE EN ŒUVRE LES MOYENS NECESSAIRES :

- **Avec les autorités** nous sommes très attachés à entretenir des relations de dialogue et de confiance. Leur soutien est indispensable.

L'an dernier le Préfet de Saône-et-Loire, Monsieur Jérôme GUTTON est venu plusieurs fois nous rendre visite à Mâcon. Il est à notre écoute. Nous le remercions pour son soutien.
Nos directrices de territoire et les chefs de services rencontrent régulièrement les Sous-préfets d'arrondissements.

Nous sommes également en relations quasi quotidiennes avec la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) notre financeur principal : nous lui faisons remonter une masse importante d'informations statistiques et individuelles ; nous avons avec elle un dialogue de gestion exigeant dans le respect de nos responsabilités réciproques. Nous mettons en œuvre le mieux et le plus vite possible les solutions d'urgence qu'elle nous signale.
Nous souhaitons qu'elle continue à mesurer les profondes difficultés humaines et sociales auxquelles nous sommes confrontés, à soutenir notre engagement total, dans un contexte administratif et financier que nous savons contraint.

Nos relations avec les élus, les bailleurs sociaux, les services de l'État, de la Région et du Département sont confiantes et nombreuses.

- L'association **La Croisée des Chemins** de Chalon-sur-Saône (actuellement présidée par Monsieur Alex MARKT et dirigée, jusqu'à son départ à la retraite, par Monsieur Marc NECTOUX), avec laquelle depuis des années nous entretenons des relations d'amitiés et qui remplit sur le territoire Chalonnais des missions similaires aux nôtres, a pris l'initiative l'an dernier de se rapprocher de nous. Elle nous a proposé de mettre en commun nos moyens, de travailler ensemble dans une dynamique d'amélioration de nos réponses communes à la précarité.

Avec l'accord de l'État, notre Conseil d'Administration a accepté le mandat de gestion que la Croisée nous a confié dans la perspective d'une fusion entre nos deux associations au 1er janvier 2O20. Gilles VULIN dirige depuis l'an dernier l'activité de nos deux associations et prépare avec les personnels et les Conseils d'Administration cette fusion, respectueuse de l'histoire de chacun mais riche aussi de nos expériences conjuguées.
Nous conduisons déjà ensemble, à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) un beau chantier pour la création prévue à Montceau-les-Mines fin 2019, de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM) dans l'enceinte de l'Hôpital.

- **Sur le plan immobilier -** nous nous sommes donnés les moyens de mettre en œuvre nos objectifs. L'an dernier, Le Pont a construit rue Bigonnet à Mâcon l'Accueil de jour et la cuisine-laboratoire d'Eco'Cook. Ce bâtiment a fait l'objet de « journées portes ouvertes » organisées les 24 et 25 octobre en présence du Docteur X. EMMANUELLI, ancien ministre, créateur du SAMU social à Paris et Président de Médecins du Monde qui a su nous communiquer son enthousiasme.

Nous avons acquis les bâtiments de l'ancienne « Médecine du Travail » rue Bon Rencontre à Mâcon pour installer des services ; nous avons complètement rénové à Mâcon la boutique de vente de la rue Mathieu. À Chalon-sur-Saône, nous avons acquis de nouveaux bureaux pour y installer des travailleurs sociaux.

- **Sur le plan juridique** - nous avons décidé de créer une Société Civile Immobilière pour sécuriser notre patrimoine immobilier. Pour Eco'Sol dans un souci de bonne gestion nous avons réuni les structures de l'Entreprise d'Insertion (EI) avec l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI).

La procédure de rapprochement avec la Croisée des Chemins fait également l'objet sur le plan juridique, patrimonial, financier et social d'un accompagnement très professionnel.

- Enfin l'association Le Pont continue à être attentive à l'importance du **dialogue** indispensable pour accompagner en interne et en externe les très nombreuses évolutions en cours.
J'ai déjà indiqué les multiples contacts des administrateurs avec l'équipe de direction, les chefs de service, les travailleurs sociaux de terrain.

Gilles VULIN a rencontré les salariés pour échanger avec eux sur la vie et les projets en cours de notre association à Mâcon, au Creusot et à Chalon-sur-Saône en janvier 2019 ; il a rencontré également les nombreux bénévoles du Pont les 15 février au Creusot et le 19 mars à Mâcon.

Nous félicitons également l'équipe de direction pour le renforcement du service de ressources humaines mis en place au siège pour nos deux cents salariés et pour leur attention à la qualité du dialogue entretenu avec les délégués du personnel.

N'oublions pas les réunions organisées cet hiver avec nos publics à Mâcon, Chalon-sur-Saône et au Creusot dans le cadre du « grand débat citoyen » proposé par le Président de la République.

Notre association connaît beaucoup de changements exigés par l'évolution de notre environnement et le renforcement de notre structure dans le souci de répondre à l'intérêt général.
Il nous faut évidemment surmonter des difficultés sérieuses, dialoguer, mais il ne faut pas oublier les raisons de notre engagement en faveur des plus faibles d'entre nous.

En l'époque de difficultés budgétaires que nous vivons et à l'occasion du cent cinquantenaire de la mort de Lamartine, souvenons-nous des propos tenus à Mâcon à la tribune du Conseil Général de Saône-et-Loire par son Président, le 30 Août 1845 au cours d'un débat sur la protection de l'enfance :

« Toute économie sur l'humanité est une économie sur la population, sur l'honneur, sur la vertu de la nation : c'est qu'il n'y a que tâtonnements ténèbres, déceptions, repentir dans les systèmes purement financiers qui mettent l'homme au service du chiffre, au lieu de mettre le chiffre au service de l'homme ; c'est que toute administration qui n'a pas d'entrailles, n'a pas de vrai génie administratif ; c'est que dans tout ce qui touche à l'homme, à sa naissance, à son berceau, à sa vie, à son éducation, à sa famille, les calculs étroits doivent disparaître ; il n'y a pas de meilleure économie en cette matière que la largeur de la main et la prodigalité du cœur. Ne demandez pas ce que coûte un homme. Aux yeux de l'économiste un homme rend toujours plus qu'il n'a coûté. Aux yeux du moraliste il est sans prix. »

Oui, l'Homme est sans prix...

Que Gilles VULIN et toutes les équipes qu'il anime sur les territoires de notre département soient remerciés pour leur engagement de tous les jours !
Nous savons, Mesdames et Messieurs, que l'on peut compter sur votre professionnalisme, votre engagement et votre humanisme ; vous méritez la reconnaissance de tous !

Jean-Amédée LATHOUD
Président de l'Association

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Comme l'a indiqué le Président dans son rapport moral, l'activité de l'association en 2018 est considérable :

Le développement de nouveaux projets :

- L'ouverture de 50 places en CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) sur quatre territoires du département : l'agglomération de Mâcon, la CUCM (Communauté Urbaine Le Creusot, Montceau les Mines), le Brionnais et le Louhannais.
  Le CPH permet d'héberger et d'accompagner vers l'autonomie des personnes qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire).
  L'association a souhaité ouvrir des places sur plusieurs communes afin de permettre aux personnes hébergées de favoriser le plus possible l'intégration par le travail en répondant aux besoins en mains d'œuvre de différentes communes.
- L'extension de 70 places en CADA augmentant la capacité de 165 à 235 places : avec la même approche que le CPH des places ont été ouvertes sur les territoires du Brionnais et du Louhannais permettant de mutualiser deux postes de travailleurs sociaux CADA / CPH.
- L'extension de 10 places du Dispositif Jeunes Majeurs (DJM) augmentant la capacité de 17 à 27 places. L'investissement de ces jeunes adultes dans leur accompagnement et leur volonté de pouvoir s'intégrer socialement et professionnellement leur permet à l'exception des situations administratives complexes, de quitter le service avec un projet finalisé.
- L'ouverture de l'Accueil de Jour dans de nouveaux locaux, rue Bigonnet à Mâcon en juillet. L'équipe a continué à développer ses interventions sur l'extérieur par des maraudes sur l'agglomération afin de rencontrer un public qui ne fréquente pas l'Accueil de Jour. Le nouveau projet de service renforce les actions collectives et les permanences de services extérieurs : équipe mobile de psychiatrie, CSAPA (service d'addictologie)…
  Je me réjouis également de la constitution d'une équipe de bénévoles associant des personnes expérimentées et nouvelles.
- La mise en place du « Mobi 115 » pour la période hivernale de novembre à mars. Ce dispositif a permis à 129 personnes sollicitant le 115 d'être accompagnées sur des Accueils de Nuit de l'ensemble du département après avoir vérifié l'impossibilité de s'y rendre par un transport en commun. Après évaluation par les services de l'État et le SIAO, ce service pourrait être renouvelé pour la prochaine période hivernale.
- L'emménagement fin octobre d'Eco'Cook dans ses nouveaux locaux, rue Bigonnet. L'équipe des professionnels en insertion a pu commencer à travailler dans une cuisine professionnelle permettant de développer des compétences techniques. Dans le même temps, le lancement de la commercialisation de repas livrés permet aux salariés de recevoir des clients, une véritable reconnaissance de leur travail.

Dans le cadre de la Politique du Logement d'Abord :

- L'ouverture fin décembre 2018, de 15 places en Pension de Familles et 15 places en Résidence Accueil au Creusot dans l'ancienne Résidence étudiantes, rue des Acacias. À ces places, s'ajoute le transfert de 10 places de la Pension de Familles d'Autun. Ce développement permet de renforcer l'équipe et de développer un nouveau projet d'établissement qui s'appuie sur

l'ouverture vers l'extérieur des deux établissements et privilégie les temps collectifs par l'animation de différentes activités pour un public socialement très isolé.

- L'augmentation du nombre de mesures AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) et IML (Intermédiation Locative). Ces mesures d'accompagnement sont montées en charge plus lentement que prévu, sans atteindre les objectifs fixés par l'État fin 2018, en particulier pour l'IML. Les perspectives 2019 doivent permettre à l'ensemble des acteurs du logement de développer ces modes d'accompagnement, sans pour autant oublier qu'un nombre important de personnes en grande vulnérabilité ne peut prétendre bénéficier de ce type de mesures.
- Le renouvellement des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement. Le Conseil Départemental dans le cadre d'un Appel à Projet a validé notre dossier qui nous permet de renouveler la convention pour trois ans. Une évolution des accompagnements et une nouvelle organisation ont été proposées au Conseil Départemental afin de mieux répondre aux besoins du public.

La fermeture de la PADA (Plateforme d'Accueil des demandeurs d'Asile)

En effet, dans le cadre du renouvellement de la convention triennale de fonctionnement, la gestion de la PADA par Le Pont a pris fin le 31 décembre, l'OFII a fait le choix d'avoir un seul opérateur pour l'ensemble des Plateformes du territoire national. C'est l'opérateur COALLIA qui a été choisi.

L'évolution des ressources Humaines :

- La nouvelle organisation de l'équipe de cadres s'est finalisée en septembre. En 2018, quatre nouveaux postes de chef de service ont été créés : trois sur des missions éducatives (Pôle Asile sud, territoires du Charollais / Brionnais et du Louhannais) et un sur les ressources humaines (RH).

  Cette réorganisation s'appuie sur une volonté de :

  - Renforcer le service RH (1,5 ETP supplémentaires) afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la charge de travail et du nombre de salariés : au 31/12/2017, 146 ETP contre 173 ETP au 31/12/2018.
    Il s'agit aussi de développer des compétences spécifiques des professionnelles (service paye / service RH et formation du personnel) et répondre aux multiples évolutions du Droit Social (ordonnances MACRON, réforme de la formation professionnelle…).
  - Proposer une organisation associative qui s'appuie sur une double approche des fonctions d'encadrement articulant la proximité et l'expertise technique.
    La proximité permet d'accompagner au quotidien l'ensemble des professionnels d'un site, de développer le travail en réseau, de renforcer la présence institutionnelle auprès de nos partenaires et des élus locaux et d'être force de propositions auprès des financeurs afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.
    L'expertise technique permet d'accroître la transversalité et la complémentarité des compétences entre cadres.

- Le renforcement des fonctions supports tel que :
  - Les services généraux par la création de 2.5 ETP d'agent technique.
  - Les services administratifs par la création de 3 ETP (comptabilité et assistantes).
- Le renforcement de l'équipe SIAO par l'augmentation du poste de secrétaire de mi-temps à temps plein et la création d'un poste de statisticienne à mi-temps. Les services de l'État ont souhaité développer les missions du SIAO et en particulier par des demandes importantes de remontées statistiques et de suivi des places d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Présentation d'éléments quantitatifs :

- Au 31 décembre 2018, l'association comptait 207 salariés en CDI, CDD et CDDI dont 144 femmes (69.50 %) et 63 hommes (30.50 %).
- La pyramide des âges se décline ainsi :

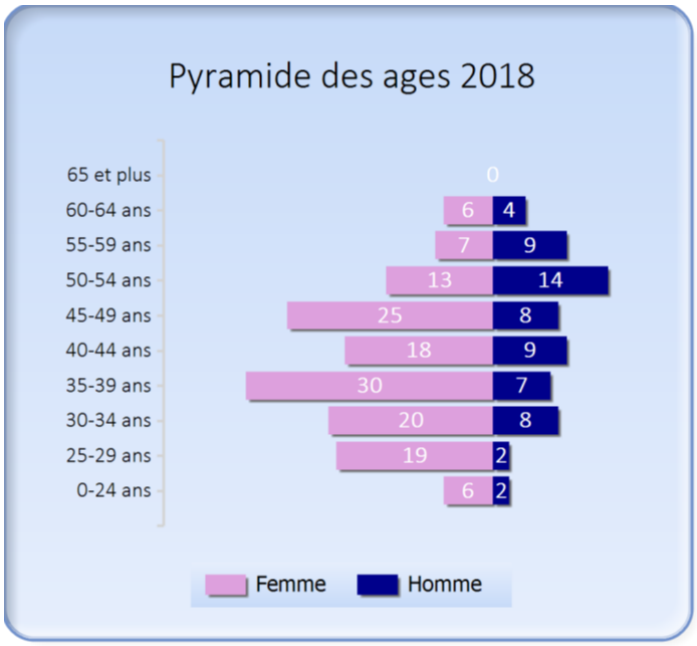

- 60 % des professionnels ont entre 30 et 50 ans.
- 14 % ont moins de 30 ans.
- 26 % ont plus de 50 ans, dont 4.80 % ont plus de 60 ans.

- La pyramide d'ancienneté se décline ainsi :

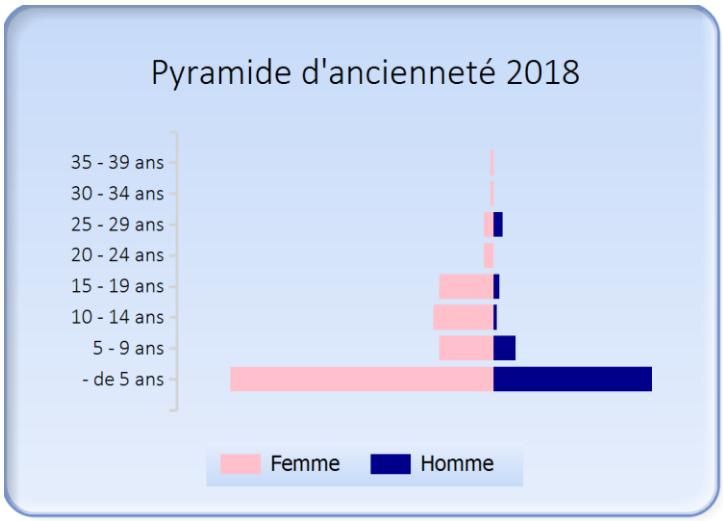

- 64 % des professionnels ont moins de 5 ans d'ancienneté. Ce chiffre s'explique par le nombre important de CDDI.
- 30 % ont entre 5 et 20 ans.

Le mandat de gestion avec l'association La Croisée des Chemins :

Début juillet, le Conseil d'Administration m'a confié la mise en œuvre du mandat de gestion ayant pour objectif une fusion absorption de l'association La Croisée des Chemins par l'association Le Pont au 1er janvier 2020.

À ce titre, en collaboration avec Marc NECTOUX, directeur de La Croisée jusqu'à fin novembre, date de son départ en retraite, plusieurs missions ont été réalisées :

- Le recrutement d'Agnès RADNIC comme directrice de l'association. Celle-ci a pris ses fonctions fin septembre.
- La reprise du projet d'ouverture des LAM (Lits d'Accueil Médicalisé) :
  En accord avec la direction générale de l'ARS, nous avons recherché des locaux sur une autre commune du département que Chalon-sur-Saône, faute de trouver des locaux adaptés sur cette commune.
  Avec le soutien de Mme JARROT, Maire de Montceau-les-Mines, nous avons proposé à l'ARS d'ouvrir cet établissement dans un bâtiment du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines. Cette ouverture sera effective au cours du 2ème semestre 2019.
  Les LAM accueilleront 20 personnes en grande vulnérabilité, sans domicile pour certaines et présentant des pathologies médicales lourdes. Celles-ci bénéficieront d'un accompagnement sanitaire ; une majorité de professionnels sera issue de professions médicales (infirmiers, aides-soignants…). Le territoire des personnes admises au sein des LAM est la Région Bourgogne Franche Comté.
- La supervision administrative et financière des activités, des services et des établissements de l'association.
- La mise en place du rapprochement des deux associations :
  Cela s'est traduit par la constitution d'un comité de pilotage composé d'administrateurs et de cadres des deux associations. Nous avons été accompagnés par un avocat en droit social, un expert-comptable et un consultant RH afin de réaliser les audits nécessaires à cette fusion et respecter les procédures réglementaires.
- Un nouvel organigramme a été construit. Dans la future organisation, Chalon deviendra un 3ème territoire englobant Louhans et Tournus sous la responsabilité d'Agnès RADNIC.
  Dès le début de ce processus, il a été décidé de ne pas déplacer le personnel situé exclusivement à Chalon-sur-Saône. Un organigramme spécifique au futur service administratif et financier a également été élaboré.
- Plusieurs rencontres avec le personnel ont eu lieu afin de pouvoir communiquer et échanger sur les perspectives et l'avancement de ce projet mais aussi sur les inquiétudes des salariés. Certains services des deux associations se sont rencontrés afin d'échanger sur leurs pratiques professionnelles.
  Au sein des instances représentatives du personnel, les délégués sont informés chaque mois de l'avancée de cette fusion.
- Enfin, à ce jour, les équipes de direction du Pont et de La Croisée se retrouvent régulièrement afin d'échanger sur l'activité de l'ensemble des établissements et services des deux associations, d'optimiser les modes d'intervention, de partager les pratiques et les outils de gestion et de suivis des personnes.

La Gestion Patrimoniale :

- La fin de la construction de l'Accueil de Jour et d'Eco'Cook avec une réception des travaux en juillet pour l'Accueil de Jour et en octobre pour Eco'Cook.
- La fin des travaux de réhabilitation des bureaux rue Bon Rencontre à Mâcon, avec un emménagement en octobre des services d'accompagnements spécifiques (SMJPM, ASLL, AVDL, IML, ASI / AASP, Agent de santé, SARS, CHRSI).
- La réflexion relative à une gestion externe de notre patrimoine immobilier avec la création d'une SCI. Ce projet a été présenté aux services de l'État fin décembre.

- La recherche de nouveaux bureaux devenus trop étroits avec l'extension de certains services, à Paray-le-Monial, Louhans, Chalon, Tournus, Autun, Le Creusot. Des perspectives se dessinent en 2019 sur l'ensemble de ces communes.
- La création d'un Pôle Asile rue Mathieu regroupant différents services (CADA, HUDA, CPH, DJM, FLE…).

Les autres faits marquants de la vie de l'association :

- Nous avons bénéficié, à notre demande, d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) afin de réaliser une analyse juridique et financière de notre ressourcerie Eco'Sol. Celle-ci fonctionne avec un double statut administratif pour une seule activité (une ressourcerie) : un Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) et une Entreprise d'Insertion (EI). Cette situation complexifie depuis de nombreuses années la gestion de cette activité et surcharge le travail administratif, social et financier. Il ne permet pas non plus de présenter une véritable lisibilité de notre fonctionnement. C'est aussi une particularité au sein du réseau national des ressourceries, puisque nous sommes la seule à avoir ce double statut.
  Nous avons présenté les conclusions de cette analyse à la DIRECCTE et au Conseil Départemental qui ont accepté au 1er janvier 2019 de transférer la moitié des postes de l'EI vers l'ACI et de ce fait, cesser l'activité de l'entreprise d'insertion en ne finançant plus qu'un seul ACI.
- L'Intranet de l'association est effectif et regroupe la plupart des documents et informations nécessaires aux salariés dans leurs missions au quotidien.
- Une majorité de bénévoles de LUTILEA (ex dispositif de lutte contre l'illettrisme) ont souhaité continuer à s'investir au sein du Pont afin d'accompagner les demandeurs d'asile ou les réfugiés dans le cadre d'un accompagnement au FLE (Français Langue Etrangère). Ils sont accompagnés par une formatrice qui coordonne l'ensemble des interventions de ces bénévoles sur la CUCM et l'agglomération mâconnaise.
  À ce jour, l'association compte plus de 100 bénévoles dont la moitié pour le dispositif FLE. Les deux Accueils de Jour en comptent aussi plusieurs ainsi qu'Eco'Sol et Eco'Cook.
  En 2018, le SAMU Social a fonctionné avec plusieurs bénévoles accompagnant les deux professionnels, avec l'appui des bénévoles de la Croix Rouge que je remercie de son soutien et son engagement.

2018, vous l'avez compris a été une année particulièrement bien remplie. Cela n'a pas été simple pour chaque professionnel de prendre ses marques dans une nouvelle organisation et un développement d'activités sur de nombreux services.
Pourtant cette année, plus de 8 000 personnes ont de nouveau bénéficié des services de l'association.
L'accompagnement au quotidien au plus près des besoins des personnes en grande vulnérabilité est la pierre angulaire de l'ensemble des professionnels et des bénévoles du Pont.

Je remercie chacune et chacun pour le travail accompli.
Je remercie tous nos partenaires professionnels et institutionnels ; sans vous rien ne serait possible.
Merci au Président et aux administrateurs pour la confiance qu'ils m'accordent.

Gilles VULIN

RÉPONDRE À L'URGENCE

Accueil de Jour

3, rue de Bram 71500 Louhans
24, rue Bigonnet 71000 Mâcon

Dispositif sans abris

2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
80, rue de Lyon 71000 Mâcon

Mobi'115

80, rue de Lyon 71000 Mâcon

Samu Social

80, rue de Lyon 71000 Mâcon

Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
24, rue Bigonnet 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) / 115

80, rue de Lyon 71000 Mâcon

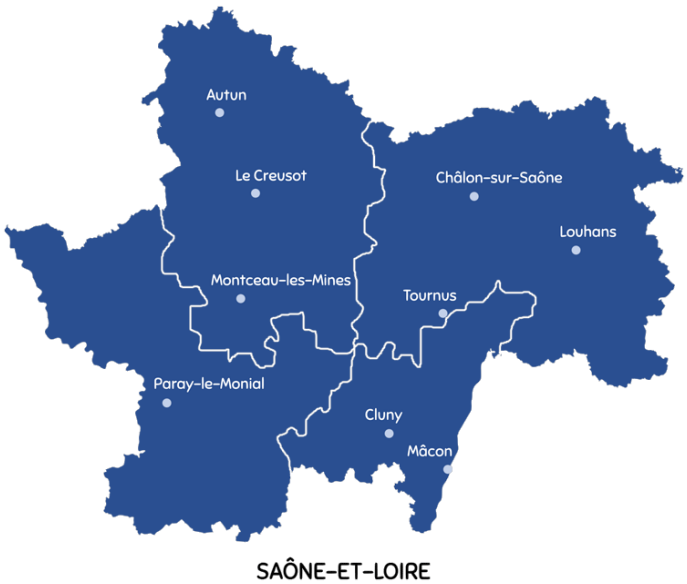

ACCUEIL DE JOUR

MISSION :

Accueil de public SRS (Sans Ressources Fixes) et SDF (Sans Domicile Fixe) en grande difficulté, écoute, orientation, services spécifiques (douches, lingerie, repas, bagagerie) et accompagnement social.

IMPLANTATION :

Louhans, Mâcon

CAPACITÉ :

Louhans	**10 / 15 personnes**	Mâcon	**30 / 40 personnes**

FINANCEMENT :

DDCS, Ville de Louhans

Données Quantitatives

Louhans :

252 jours d'ouverture sur l'année, soit 2 234 passages annuels et une moyenne journalière de 8,86 passages.

Sur l'année, 214 personnes accueillies dont 21 personnes accompagnées d'animaux.

Nombre de personnes accueillies	Total	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2018	**214**	**27**	**160**	**3**
En 2017	235	36	199	0

Une baisse de fréquentation de 9 % est observée entre 2017 et 2018.

159 hommes et 55 femmes ont été accueillis.

18 % du public accueilli a moins de 25 ans (20 % en 2017) et 11,68 % a plus de 55 ans (14,47 % en 2017), soit des répartitions relativement stables entre les 2 années sans constats particuliers.

Sur l'année 2018, on note une forte baisse des repas servis (moins 35 %), 1 100 repas contre 1 709 en 2017. Cela s'explique par la réduction du nombre de repas autorisés pour les personnes en logement (maximum 2 repas par semaine).

À noter que les repas sont confectionnés sur place à l'aide des bénévoles. Les ramasses se font 3 fois par semaine à Carrefour Market à Louhans. Les petits déjeuners et goûters proposés chaque jour ne sont pas comptabilisés dans le nombre de repas servis.

Situation d'hébergement	Accueil de nuit	Logement Hébergement	Squat	Caravane Camion Tente	Non renseigné
En 2018	**112**	**75**	**13**	**7**	**7**
En 2017	131	76	8	17	3

La majorité des personnes qui fréquentent l'Accueil de Jour sont les personnes qui dorment à l'accueil de nuit. À noter également que l'Accueil de Jour est un lieu ressource pour les personnes en logement mais isolées, à la recherche de liens sociaux.

Provenance des personnes	Louhans + agglomération	Saône et Loire	Autres Départements	Pays étrangers	Non renseigné
En 2018	**35,50 %**	**16,35 %**	**6,54 %**	**21,96 %**	**19,63 %**
En 2017	NR	NR	NR	NR	NR

Mâcon :

En 2017, la structure a fermé définitivement en août, face à l'afflux de personnes qui la sollicitait et l'impossibilité de garantir l'accueil et des conditions de travail sécurisées.

Le projet de construction d'une nouvelle structure de 500 m² sur le site du siège de l'Association est engagé depuis l'été 2017, avec des financements d'État.

De janvier à juillet 2018, l'établissement n'étant pas encore ouvert, l'équipe éducative a été déployée sur plusieurs missions complémentaires :

- Une Équipe Mobile d'Accompagnement Social (EMAS) a été constituée avec pour objectif d'aller à la rencontre des personnes à la rue, sans domicile fixe et en grande difficulté sociale. Cette activité de type Samu Social a été maintenue sur toute la période et a permis de garantir un contact de proximité avec les personnes en grande précarité. Des accompagnements plus individuels pouvaient alors être engagés.
  Sur 150 jours d'activité, 135 personnes différentes comptabilisées pour plus de 1 500 rencontres, soit une moyenne de 10 contacts journaliers.
- Des plages de rendez-vous individuels ont été maintenues et un bureau mis à disposition dans les locaux du CHRS de Mâcon au 80 rue de Lyon. Elles ont permis d'accompagner certaines personnes dans leurs démarches administratives simples, des ouvertures de droits ou dans leurs contacts avec les administrations ou des partenaires, l'occasion également de solliciter un colis alimentaire. Un studio a été mis à disposition pour favoriser l'accès à l'hygiène avec une douche et une machine à laver.
- Un soutien à la Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile a été mis en place pour renforcer une équipe confrontée à des arrivées importantes et permettre une meilleure régulation des lieux et de l'activité.
- Un soutien aux associations caritatives locales et un partenariat renforcé ont été développés en direction, principalement, des Restos du Cœur, du Secours Catholique, du Secours Populaire, qui vivaient également une augmentation de la fréquentation des publics en précarité dans leurs locaux. La présence régulière d'une salariée de l'Accueil de Jour a favorisé une meilleure prise en charge des publics, une meilleure compréhension de leurs difficultés et une meilleure coordination des actions entre les différents partenaires. Nous maintenons notre participation à des réunions de partenariat dans le cadre de la veille sociale mais également avec les associations caritatives au sein du CCAS de Mâcon.

De fin juillet à décembre 2018, dans le cadre de l'ouverture de l'Accueil de Jour de Mâcon dans les nouveaux locaux du 24 rue Bigonnet, 111 jours d'activité soit 2 958 passages et une moyenne journalière de 26,60 passages ont été comptabilisés.

Sur cette période, 363 personnes accueillies dont 8 personnes accompagnées d'animaux.

Dans un premier temps, l'équipe éducative a maintenu les missions complémentaires engagées, principalement les après-midi, en plus de la gestion de la

structure ouverte au public de 9h à 14h du lundi au vendredi jusqu'au 1er novembre 2018, à l'exception d'une période caniculaire pendant laquelle les horaires d'ouverture ont été étendus de 9h à 17h et 7/7j.

À partir du 1er novembre 2018, début de la période hivernale, l'établissement a ouvert de 9h à 17h et 7/7j jusqu'à la fin de l'année. Les missions liées à la structure ont alors été complétées par la participation du Samu Social et le maintien des liens de partenariat mais dans une mesure plus réduite.

La montée en charge du nombre de personnes accueillies par la structure a été très progressive. Les deux premiers mois de ce second semestre sont marqués par une faible fréquentation, le repérage de l'établissement par les publics en situation de précarité se révélant être lent.

Dès le mois d'octobre, l'accueil prend de l'ampleur et la structure est de plus en plus sollicitée. La période hivernale confirmant le besoin des populations en difficulté d'un lieu ouvert où bénéficier de services primaires ainsi que d'un premier accompagnement social.

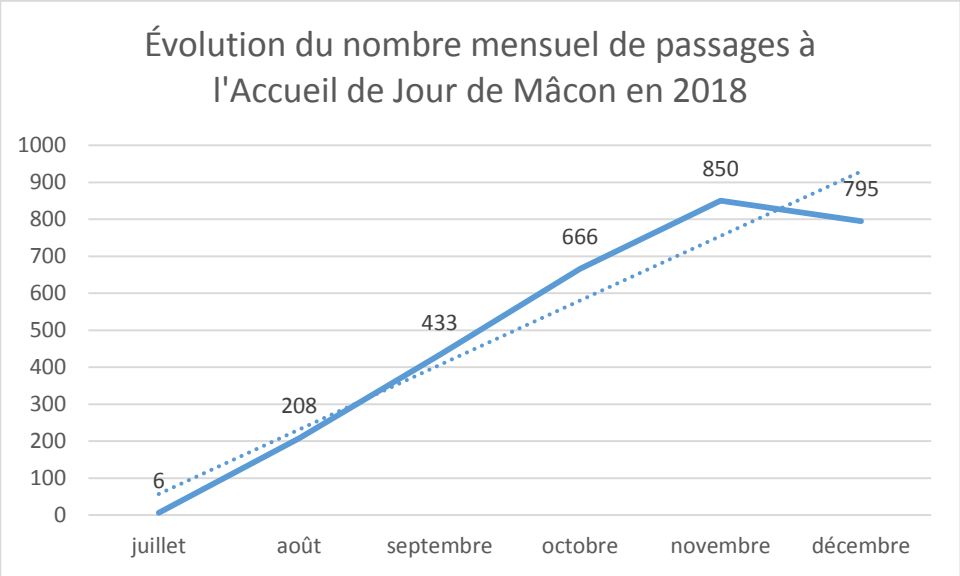

Nombre de personnes accueillies	Total	Dont personnes en couple	Dont isolés	Dont enfants
En 2018 (fin juillet à décembre)	**363**	**36**	**306**	**21**
En 2017 (janvier à août)	704	172	428	104

Les données présentées sur des périodes différentes et dans des contextes spécifiques de fermeture / ouverture de dispositifs, ne permettent pas d'établir des comparatifs probants.

Sur les 363 personnes accueillies sur 5 mois d'accueil dans la nouvelle structure, 292 hommes (80 %) et 71 femmes (20 %).

20,93 % du public accueilli a moins de 25 ans (12,21 % en 2017) et 5,78 % a plus de 55 ans (6,53 % en 2017), soit une augmentation du public jeune qui fréquente l'accueil.

Sur la période, 1 897 repas servis contre 7 448 en 2017. Le service de repas s'est accompagné de l'installation de l'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook qui a fourni les repas à l'établissement, proposés en liaison froide, puis chaude dès l'ouverture au 24 rue Bigonnet, en octobre 2018.

Provenance des personnes	Mâcon + agglomération	Saône et Loire	Autres Départements	Pays étrangers	Non renseigné
Mâcon	**23,10 %**	**11,30 %**	**14,10 %**	**51,50 %**	**0 %**

L'établissement accueille de nombreux ressortissants étrangers. Les liens avec la PADA restent soutenus et l'accueil de familles avec des enfants est régulier. Un après-midi d'accueil spécifique pour les familles a d'ailleurs été programmé en dehors de la période hivernale pour garantir un service adapté à la présence de mineurs dans la structure.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Louhans : Participation de l'Accueil de Jour à la première édition de Bress'Soupe qui a eu lieu le 14 novembre 2018. Cet événement qui a connu un fort succès auprès de la population locale, est un projet mis en place collectivement avec les différents partenaires du territoire (Bress'Intercom, REPAM, 2 EPHAD de Louhans, centre social de Cuiseaux, ludothèque, bibliothèques de Louhans et Sagy, PEP 71, musée de l'Ours, service PMI…). Cette action a permis de rencontrer de nouveaux professionnels et d'enclencher un réel partenariat pour des actions communes programmées sur 2019.

En lien avec le SAO de Louhans, l'Accueil de Jour participe aux démarches d'accompagnement social engagées auprès des personnes en précarité : ouverture de droits, actualisation et lecture de documents administratifs.

Mâcon : Durant le premier semestre, des groupes de travail ont contribué à l'élaboration du nouveau projet d'établissement, des documents relatifs à la prise en charge des personnes ont été construits, pour structurer l'organisation dès l'ouverture de la structure.

L'équipe éducative travaille en étroite collaboration avec les professionnels et les partenaires de la « Veille Sociale » et des dispositifs d'insertion, afin de favoriser la meilleure orientation possible des personnes, en demande d'accompagnement ou de prise en charge.

Un éducateur du SAO est présent au sein de la structure pour renforcer ce lien.

Actions collectives et partenariales :

Louhans :

- Continuité des services et permanences proposés : Coiffeuse, AIDES, KAIRN, SAO,
- Continuité des activités compost et jardin,
- Activités et sorties : Musée de l'Ours, Étang de Jean, Louvarel, jeux de société et jeux extérieurs, bowling, participation à un concours organisé par la bibliothèque municipale, repas partagé avec le Secours Catholique, repas de Noël…,
- 18 bénévoles participent activement et régulièrement aux missions d'accueil des personnes qui fréquentent l'accueil de jour.

Mâcon :

- Les liens avec les associations caritatives se sont renforcés naturellement au regard de l'augmentation croissante des sollicitations des publics sans domicile. Nous participons mensuellement à une réunion de l'ensemble des associations caritatives au sein du CCAS de Mâcon. Plusieurs groupes de travail ont été organisés, dont un sur les services liés à l'alimentation et aux vêtements disponibles à Mâcon,
- Les contacts avec les partenaires sanitaires et principalement la PASS hospitalière et le service des urgences de l'Hôpital de Mâcon se sont multipliés au vu des problématiques de santé préoccupantes rencontrées. Une convention avec le CAARUD 16 KAY de la Sauvegarde71 est en

cours d'élaboration. Des rencontres avec l'EMPP et le CSAPA de Mâcon sont toujours régulièrement programmées,
- Le partenariat avec les dispositifs spécifiques d'asile a également été largement sollicité,
- La prévention spécialisée intervient auprès de l'équipe au bénéfice des jeunes adultes que nous recevons régulièrement à l'Accueil de Jour,
- 10 bénévoles ont régulièrement participé aux missions d'accueil et d'accompagnement des personnes dès l'ouverture de la structure.

Difficultés repérées :

Louhans : L'importante fréquentation durant la période estivale n'a pas été sans poser des problèmes et aux salariés isolés en poste et aux bénévoles.

L'Accueil de Jour manque d'espace pour accueillir correctement le public qui le fréquente. Ce constat récurrent a conduit l'Association Le Pont à chercher des locaux plus adaptés.

Mâcon : Les premiers mois d'ouverture ont été marqués par de nombreux ajustements techniques liés à une ouverture précoce de la structure durant l'épisode caniculaire de fin juillet. L'équipe a dû adapter les services proposés en fonction de l'installation progressive des équipements : fluides, restauration, mobilier, informatique, téléphonie et chauffage.

L'équipe de professionnels a été remaniée, principalement durant le second semestre, dans le cadre de départs, de mises à disposition sur d'autres services et de renforts pour la période hivernale, ce qui a nécessité un travail important de formation et de mise en cohésion, en parallèle avec l'intégration des bénévoles dans un fonctionnement nouveau pour tous.

Perspectives 2019

Louhans :

- Développement des actions collectives (participation au débat national, mise en place d'un journal de bord, atelier numérique, chasse aux œufs, Bress'Soupe, échanges avec l'EPHAD La Louhannaise…),
- Développement du partenariat avec l'EMPP (Équipe Mobile Psychiatrie Précarité),
- Formation des bénévoles (PSC1, Groupes de parole….),
- Déménagement de l'Accueil de Jour et des bureaux.

Mâcon :

- Développement des actions collectives (Conseil de Vie Sociale, atelier numérique, journal, ateliers créatifs, liens avec la Médiathèque de Mâcon….),
- Formation, organisation et renforcement du groupe de bénévoles,
- Structuration de l'activité de maraude de l'EMAS,
- Encadrement des procédures d'hygiène et de sécurité,
- Arrivée d'un poste de service civique,
- Développement des partenariats (conventionnements, visite et intervention auprès des partenaires ou au sein de l'Accueil de Jour, participations aux instances…),
- Poursuite de l'aménagement de la structure (mobiliers, chenil, matériel technique).

DISPOSITIF SANS ABRIS

MISSION :

Accueil et hébergement sur orientation du 115 d'un public en demande d'hébergement d'urgence.

Évaluation sociale et ouverture des droits premiers, dans l'attente d'une réorientation adaptée par le biais du SIAO ou d'un accès direct au logement autonome.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ : 59 places

Montceau-les-Mines	**5 places au FJT et 2 places en semi-collectif**
115 familles	**22 places (5 appartements)**
Primo arrivants	**9 places (3 appartements)**
Hébergement d'Urgence	**7 places (2 appartements)**
Hôtel	**14 places**

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Pour l'année 2018, **33 847 nuitées** recensées au titre du financement du BOP 177, hébergement d'urgence, subvention « sans abris », soit 61 familles différentes représentant 179 personnes.

Dont 4 923 nuitées hôtelières, (contre 7 785 en 2017, soit une baisse de 36,76 %), représentant 8 familles différentes composées de 32 personnes, dont 2 de droit commun, toutes les autres familles relevant de la demande d'asile.

En fin d'année 2018, 3 familles soit 15 personnes, sont présentes à l'hôtel dont 6 personnes à rattacher au BOP 177, au titre de leur statut de déboutés ; les autres sont référencées sous le BOP 303, car en cours de procédure de demande d'asile.

Et 28 924 nuitées en hébergement d'urgence Le Pont après orientation du 115 (hors hôtel), représentant 53 ménages soit 147 personnes dont 41,49 % d'enfants.

26,41 % des ménages sont de droit commun, les autres relèvent de la demande d'asile.

Taux d'occupation de l'HU Le Pont en % sur l'année 2018 :

MOIS	115 FAMILLES	PRIMOS	HU	HOTEL
Janvier	208,50 %	140,86 %	169,12 %	785,71 %
Février	215,58 %	192,86 %	220,63 %	746,43 %
Mars	212,46 %	200 %	190,86 %	657,14 %
Avril	173,03 %	200 %	175,14 %	663,81 %
Mai	163,05 %	200 %	162,23 %	708,29 %
Juin	143,48 %	187,04 %	109,86 %	833,81 %
Juillet	157,06 %	166,67 %	176,70 %	692,63 %
Août	159 %	195,70 %	181,49 %	660,37 %
Septembre	159 %	205,19 %	177,89 %	255,71 %
Octobre	159 %	206,81 %	178,44 %	194,47 %
Novembre	159 %	211,11 %	178,95 %	158,81 %
Décembre	156,58 %	211,11 %	153,63 %	137,79 %
Moyenne annuelle	**172,15%**	**193,11 %**	**172,42 %**	**452,61 %**

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Un recours à l'hôtel dégressif, avec une baisse significative en septembre.
Sur l'année, passage de 785,71 % à 137,79 % du taux d'occupation sur les 14 places hôtel.

Difficultés repérées :

Malgré un passage au GUDA sous 1 à 3 jours, peu d'orientations OFII prononcées à l'issue, soit un report des demandes d'hébergement sur le dispositif 115, saturé pour le public « familles ».

Parallèlement, sur le dispositif HU, peu de flux, notamment concernant les situations administratives complexes ou l'accès au logement ordinaire et / ou aux dispositifs d'hébergement d'insertion, rendu impossible par la nature du statut des personnes.

Pour rappel, l'accueil en abris de nuit bénévoles n'est envisageable qu'à la marge du fait :

- De la règle des 3 jours qui ne permet pas la scolarisation des enfants,
- Des capacités souvent limitées à peu de places,
- Du règlement de l'abri de nuit qui n'autorise pas l'accueil des mineurs.

Perspectives 2019

En 2019, les 14 places hôtel sont pérennisées dans un dispositif HU en diffus, sur l'ensemble du territoire, reparties de la façon suivante :

- Chauffailles : 1 T1 bis soit 2 places
- Le Creusot : 3 studios soit 3 places
- Louhans : 1 studio soit 1 place
- Mâcon : 3 studios soit 3 places
- Paray-le-Monial : 1 T3 soit 3 places
- Tournus : 2 studios soit 2 places

Parallèlement, concernant la masse salariale, maintien d'un ETP de terrain pour assurer les accueils, les installations, les évaluations sociales et les suivis sur l'hébergement d'urgence de Mâcon / Cluny et Tournus.

L'hébergement d'urgence en territoire est géré par le SAO local.

MOBI'115

MISSION :

Permettre quotidiennement la mobilité sur les places libres des accueils de nuit qui ne seraient pas ou plus desservies par les réseaux de transport en commun.

IMPLANTATION :

Départementale

CAPACITE :

Véhicules de 4 à 9 places

FINANCEMENT :

DDCS

Présentation du dispositif

Ce dispositif est une première expérimentation en Saône-et-Loire et il est rattaché au service 115 qui a assuré l'organisation et la coordination des différents transports, à la demande des usagers ou des partenaires, pour se rendre d'un hébergement d'urgence à un autre.

Conditions pour bénéficier du transport :

- Être sans ressources

Ou

- Ne pas avoir de transport en commun pour aller du point A au point B

Ou

- Ne pas pouvoir trouver des horaires de transport adéquats au déplacement

Le Mobi'115 transporte les animaux (sauf catégorie 1) sous condition du respect de la réglementation pour les catégories 2 (port de la muselière).

Horaires d'intervention sur la période hivernale 2018-2019 :

- Du 05/11/2018 au 27/01/2019 : 7/7j de 15h00 à 20h00
- Du 28/01/2019 au 31/03/2019 : Horaires continus en journée jusqu'à 19h30 du lundi au vendredi et sur demande les week-ends.

Suite au départ anticipé d'un des deux salariés du service et pour mieux répondre aux besoins constatés durant la première phase d'expérimentation, les horaires ont été réaménagés ; ainsi, l'amplitude horaire plus importante en journée a permis de multiplier le nombre des transports.

Données Quantitatives

191 ménages soit 241 personnes ont été transportées durant la période hivernale correspondant à 92 ménages différents soit 129 personnes.

Au cours de la première période d'expérimentation : 8 personnes en moyenne ont été transportées par semaine pour atteindre le chiffre de 14 après la modification horaire des interventions.

Au total, 16 378 Kms parcourus sur la période (de 0 à 390 kms effectués quotidiennement).

Situations administratives des personnes transportées :

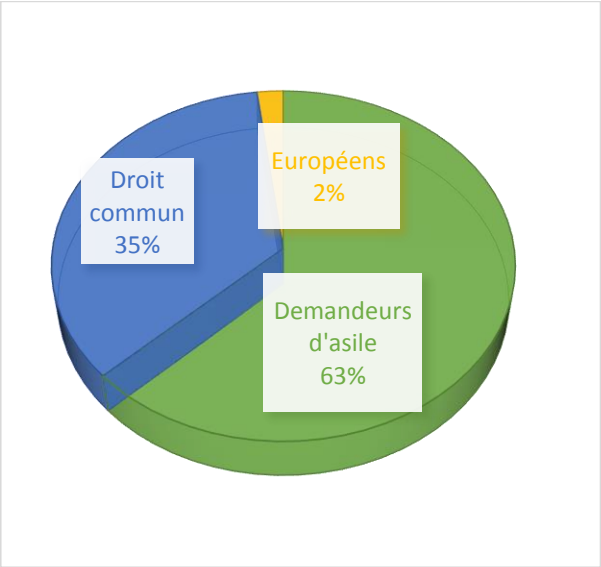

Sur 129 personnes différentes transportées durant la période d'expérimentation :

- 81 personnes en demande d'asile,
- 46 personnes de droit commun dont 7 personnes victimes de violences intrafamiliales (4 femmes et 3 enfants),
- 2 personnes ressortissantes européennes.

Motifs de déclenchement du Mobi'115 :

Sur les 129 personnes différentes transportées :

- 7 personnes l'ont été dans le cadre des VIF,
- 1 personne car elle était accompagnée d'un animal (refusé dans les transports en commun),
- 121 personnes qui se déclaraient sans ressources.

Refus de transport par l'usager :

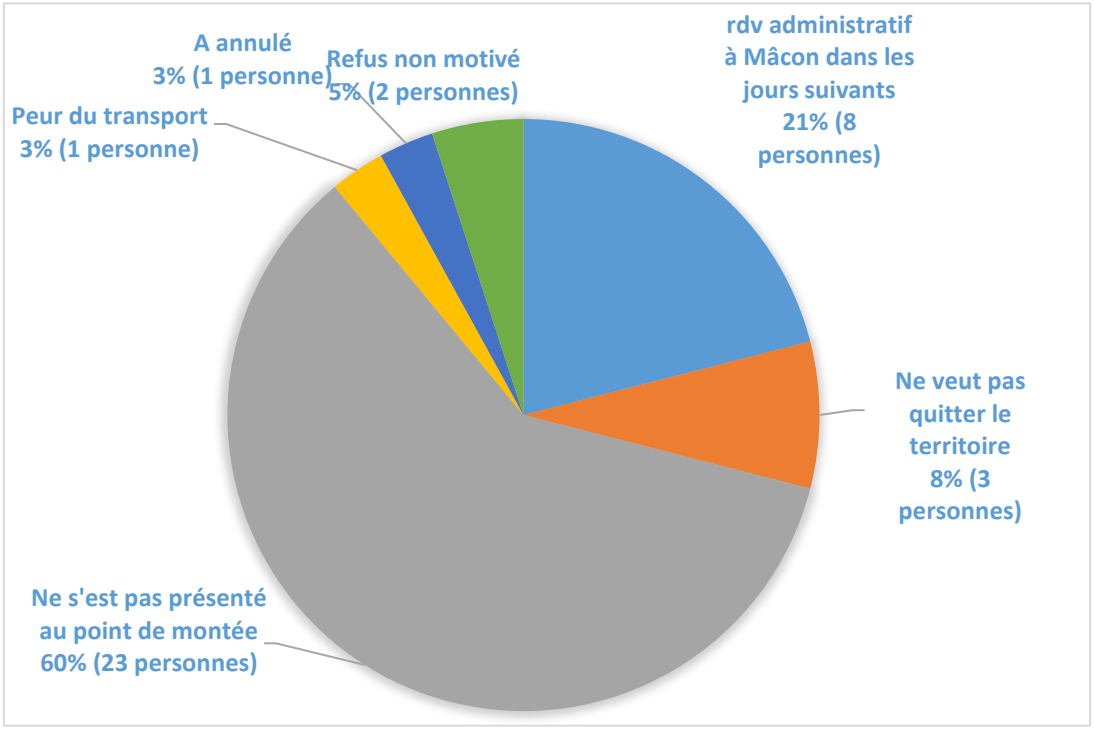

3 personnes relevant du droit commun ont refusé le transport, préférant se maintenir à la rue plutôt que de devoir quitter le territoire d'origine, où elles avaient engagé des démarches administratives.

8 personnes ont refusé un transport suite à une convocation les jours suivants au GUDA à Mâcon.

Seuls 2 transports ont été refusés par le 115 : L'un car le transport sollicité ne pouvait pas se greffer à l'organisation des autres transports validés dans la journée ; l'autre car la personne déclarait des ressources suffisantes pour assumer son déplacement au moment de l'appel.

Données qualitatives

Ce service a permis de véhiculer des personnes sur des accueils particulièrement éloignés et difficilement accessibles (horaires des transports en commun non compatibles avec les horaires d'accueil des structures). Cependant, nous ne constatons pas d'amélioration significative des taux d'occupation des abris de nuit.

Avec la mise en place de ce service, l'objectif recherché de palier à la difficulté de mobilité des personnes accompagnées d'animaux qui ne peuvent pas emprunter les transports en commun ne s'est pas révélé pertinent, puisque seulement une personne accompagnée d'un chien a sollicité un transport durant la période hivernale.

Les écoutantes 115 ont rencontré des difficultés à :

- Évaluer les déclarations des personnes sollicitant un transport justifié par l'absence de ressources,
- Articuler les plannings des transports et optimiser les déplacements (département vaste et durée de séjour variable selon les abris de nuit),
- Harmoniser les trajets complexifiés par des personnes ne se rendant pas au lieu de rendez-vous préalablement fixé ou modifiant le lieu et / ou les horaires.

Perspectives 2019

L'expérimentation de ce service sera renouvelée, parallèlement à certains ajustements souhaités par la DDCS:

- Étendre la durée de séjour des différents abris de nuit du département à 8 jours minimum,
- Instituer des astreintes d'accueil sur les abris de nuit jusqu'à 20h00,
- Repenser le maillage territorial en lien avec les différentes unités locales Croix Rouge et / ou avec deux Mobi'115 (secteur Nord et secteur Sud du département),
- Adapter les places disponibles en abri de nuit pour les rendre accessibles à toutes les typologies de ménage (famille avec enfant(s), personne accompagnée d'animal).

SAMU SOCIAL

MISSION :

Une équipe mobile sillonne la ville du 01 novembre 2018 au 31 mars 2019 pour aller à la rencontre des personnes à la rue ou en habitat précaire, afin de créer du lien social, distribuer des soupes chaudes, du café ou des couvertures, mettre en lien avec le 115 et faciliter l'accès aux dispositifs de la veille sociale, si une demande d'accompagnement est sollicitée.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Durant la période hivernale 2018-2019, le Samu Social a effectué les maraudes 7j/7 de 17h00 à 21h00 ; 20 personnes en moyenne ont été rencontrées par soirée.

Nombre de personnes différentes rencontrées	Total	Dont hommes seuls	Dont femmes seules	Dont mineurs	Dont personnes en famille
PGF 2017-2018	**98**	61	9	21	7
PGF 2018-2019	**228**	125	39	25	39

Sur la période hivernale 2018 / 2019, 228 personnes différentes ont été rencontrées durant les maraudes, soit une augmentation significative par rapport à la période hivernale précédente, qui s'explique pour partie par la durée des maraudes passant de 3 à 4 heures hebdomadaires, soit au total 604 heures sur l'hiver 2018 / 2019.

Le nombre de mineurs isolés non accompagnés rencontrés est relativement stable, malgré une forte augmentation des arrivées constatées par le Conseil Départemental.

Concernant les arrivées de familles en demande d'asile, faute de places disponibles adaptées sur le dispositif d'hébergement d'urgence, certaines sont restées à la rue, sans solution d'hébergement, installées dans des campements de fortune.

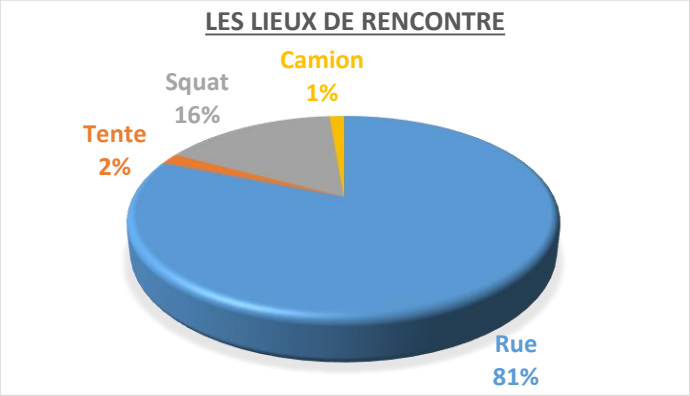

La majorité des personnes sont rencontrées :

- À des points fixes repérés dès le début de la PGF,
- À des points signalés par le 115 (après un appel d'une personne en détresse ou par des particuliers ayant repéré un ménage),
- Au fil des maraudes.

Les lieux de squat et les tentes visités par l'équipe du Samu Social sont connus des années précédentes.

Des camions se sont installés en fin de période hivernale à proximité des parkings du centre-ville.

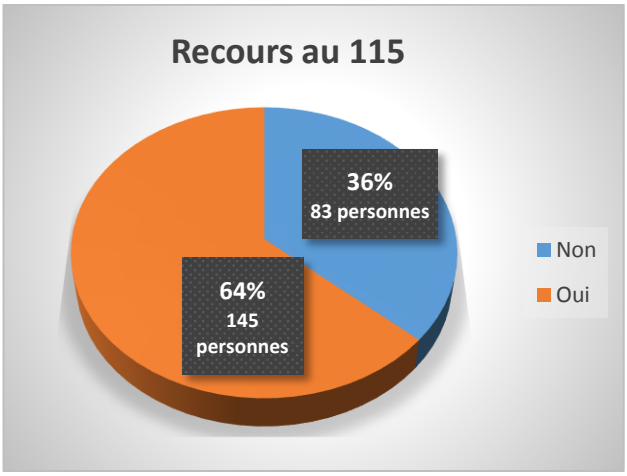

64 % des personnes rencontrées lors des maraudes ont sollicité au moins une fois le 115 durant la période. Certaines ont pu bénéficier d'une ou plusieurs orientations durant l'hiver, selon les disponibilités au moment de l'appel.

36 % des personnes rencontrées ne font pas ou plus appel au 115, estimant le dispositif d'hébergement inadapté à leur besoin.
À noter que sur ces 83 personnes en situation de non recours, 27 sont accompagnées d'animaux.

15 % des personnes rencontrées lors des maraudes sont titulaires d'un bail de location. Elles n'occupent plus, pour certaines, leur logement (choix personnel ou logement inadapté et / ou insalubre) et vivent à la rue. D'autres font appel au Samu Social pour bénéficier d'une soupe chaude (ressource insuffisante pour satisfaire l'ensemble de leurs besoins primaires) ou simplement parce qu'elles sont à la recherche de lien social.

Nombre de prestations	Soupes	Couvertures	Transport	Orientation 115
PGF 2017-2018	1 545	148	20	46
PGF 2018-2019	866	296	5	17

Au prorata du nombre de personnes rencontrées, le nombre de couvertures distribuées cette année a diminué de 14 %.

De même que le nombre de soupes, les personnes rencontrées appréciant davantage le café.

Est a signaler que cet hiver l'Accueil de Jour de Mâcon a été ouvert 7j/7j et proposait un repas chaud à chaque déjeuner, en plus du petit déjeuner et du goûter.

Des produits secs et des produits laitiers ont également été distribués.

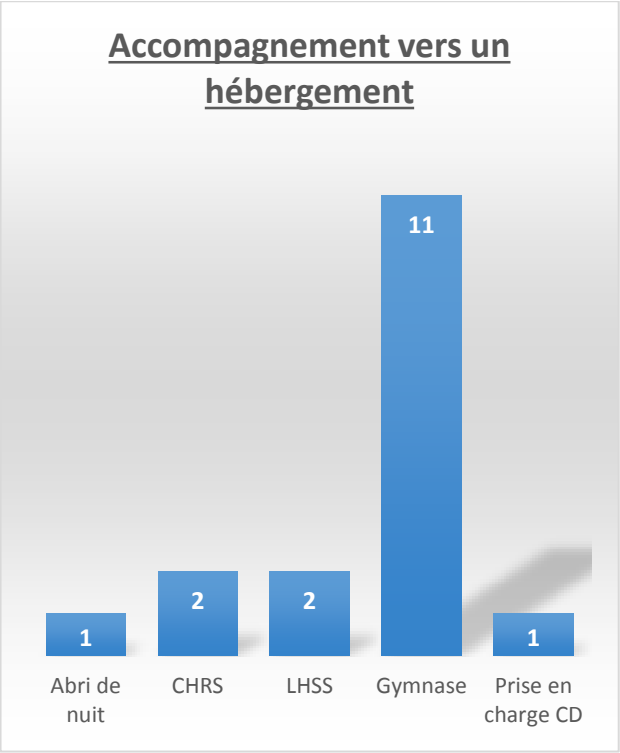

Le Samu Social a conduit, à la demande de la DDCS, 2 familles soit 11 personnes (familles en demande d'asile accompagnées d'enfant(s) mineurs) au gymnase des Perrières, pour une mise à l'abri face à l'absence de places adaptées disponibles sur le dispositif d'hébergement d'urgence.

1 femme et 1 homme ont pu bénéficier d'une prise en charge en CHRS Insertion durant la période hivernale. Connues depuis de nombreux mois, ces personnes s'étaient marginalisées avec des contacts peu suivis avec leur référent social. Le Samu social a pu faire le lien et les conduire sur les lieux d'accueil.

2 personnes ont été admises sur le dispositif LHSS, après signalement du Samu Social pour des problèmes de santé.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités partenariales :

Cette année, la Croix Rouge est venue soutenir l'Association Le Pont pour les maraudes des mercredis, jeudis et 3ème week-end de chaque mois. Cette collaboration forte de complémentarité sera renouvelée l'hiver prochain.

Des nouveaux bénévoles ont participé aux côtés des 2 professionnelles de l'Association Le Pont.

En partenariat avec le CCAS de Mâcon, 2 personnes ont participé aux maraudes dans le cadre du permis citoyen.

Concernant le déploiement d'actions sur le Mâconnais, le CAARUD s'est associé à 2 maraudes pour se faire connaître, informer de leur permanence et sensibiliser notamment sur la présence d'un distributeur de kits situé rue Mathieu.

Les personnes âgées de l'EPHAD de Cuisery ont renouvelé leur soutien aux personnes sans-abri en tricotant tout au long de l'année 2018 des écharpes et des bonnets, pour qu'ils soient distribués l'hiver par le Samu Social.

L'Atelier Chantier d'Insertion Eco'Cook a préparé les soupes et collations pour chaque maraude.

Perspectives 2019

Pour coordonner le travail auprès du public rencontré lors des maraudes, l'équipe professionnelle du Samu Social a participé aux réunions de service de l'Accueil de Jour, aux commissions SIAO et au Comité de Veille Mâconnais, dans l'objectif de renforcer davantage le lien entre l'intervention du Samu social et les autres dispositifs de la veille sociale et de pouvoir plus largement communiquer sur l'ensemble des actions mises en œuvre.

Comme chaque année, on s'interroge sur la notion de continuité du dispositif Samu Social tout au long de l'année, notamment en période estivale et en lien avec l'hébergement d'urgence, pour mieux repérer les publics en grande fragilité et créer du lien.

Depuis avril 2019, chaque lundi après-midi, l'équipe de l'Accueil de Jour assure des maraudes, dans le cadre de l'Équipe Mobile d'Accompagnement Social pour aller au plus près des publics éloignés, précaires et parfois « invisibles ».

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le SAO initie et coordonne des parcours individualisés. Il met en œuvre un accueil physique et une écoute professionnelle et se rend au-devant des personnes les plus éloignées. Il vise à identifier les besoins en matière d'accès ou de rétablissement des droits et assure un suivi des parcours dans l'attente d'une orientation adaptée.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'adultes	En 2017	Nombre d'enfants	En 2017	Total	En 2017
Autun	**66**	31	**32**	5	**98**	36
Le Creusot	**44**	52	**14**	34	**58**	86
Louhans	**106**	118	**37**	64	**143**	182
Mâcon	**391**	320	**70**	56	**461**	376
Montceau-les-Mines	**81**	79	**20**	20	**101**	99
Paray-le-Monial	**116**	87	**24**	110	**140**	197
Tournus	**53**	49	**16**	20	**69**	69
TOTAL	**857**	736	**213**	309	**1 070**	1 045

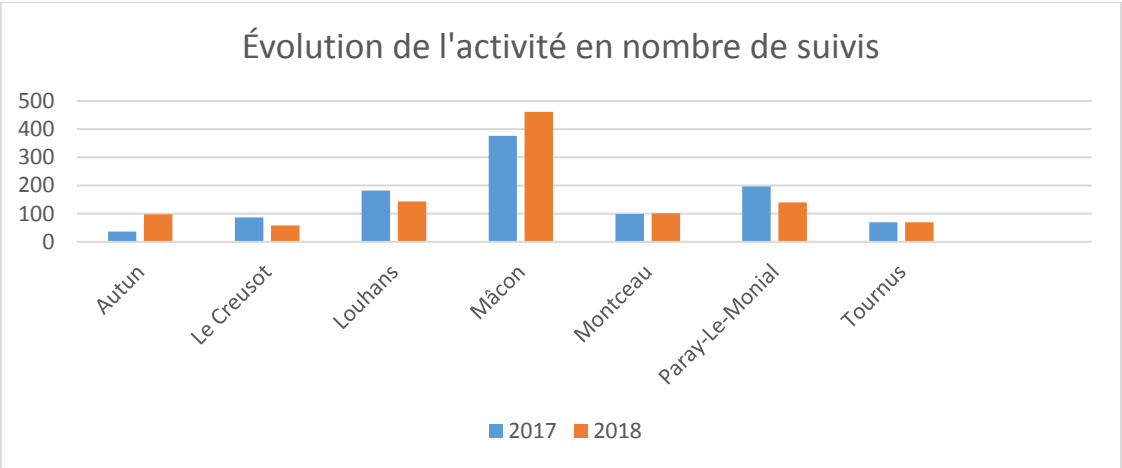

Sur les secteurs de Montceau-les-Mines et Tournus, l'activité reste stable.

Sur les secteurs du Creusot, de Louhans et Paray-Le-Monial, on constate une baisse d'activité.

Au Creusot, cette diminution s'explique par l'affectation des suivis des personnes orientées sur 4 chambres en collectif vers l'équipe du CHRS.

La diminution du nombre des ménages accompagnés sur les 3 secteurs est due à la stabilisation sur le parc HU d'un public en situation administrative complexe. Ce constat tend à accroître la durée de

prise en charge et à diminuer par conséquent le nombre des personnes pouvant être hébergées dans ces logements.

À contrario, à Autun et Mâcon l'activité a augmenté ; à Autun, le nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement par le Service d'Accueil et d'Orientation a augmenté de 172 % en 2018. L'augmentation des enfants dans la composition familiale est significative.

À Mâcon, 40 % des personnes accompagnées étaient issues de la communauté des « gens du voyage » ; elles sont principalement suivies dans le cadre du contrat RSA, des droits CMU et des demandes de retraites. La plupart des adultes suivis a des difficultés à lire et écrire et sollicite le travailleur social du SAO pour les démarches administratives d'actualisation et d'ouverture de droits.

Composition familiale (En nombre de ménages)	**Total**	**Isolés**	**Couples**	**Familles monoparentales**	**Familles**
Autun	**63**	**40**	**5**	**10**	**8**
En 2017	27	20	3	2	2
Le Creusot	**39**	**25**	**3**	**10**	**1**
En 2017	44	27	10	3	4
Louhans	**94**	**69**	**7**	**12**	**6**
En 2017	105	69	23	7	6
Mâcon	**260**	**196**	**4**	**22**	**38**
En 2017	267	199	19	19	30
Montceau-les-Mines	**75**	**59**	**3**	**10**	**3**
En 2017	69	49	11	2	7
Paray-le-Monial	**104**	**91**	**3**	**8**	**2**
En 2017	106	87	7	6	6
Tournus	**49**	**32**	**7**	**7**	**3**
En 2017	44	32	7	3	2
TOTAL	**684**	**512**	**32**	**79**	**61**
TOTAL EN 2017	662	483	80	42	57

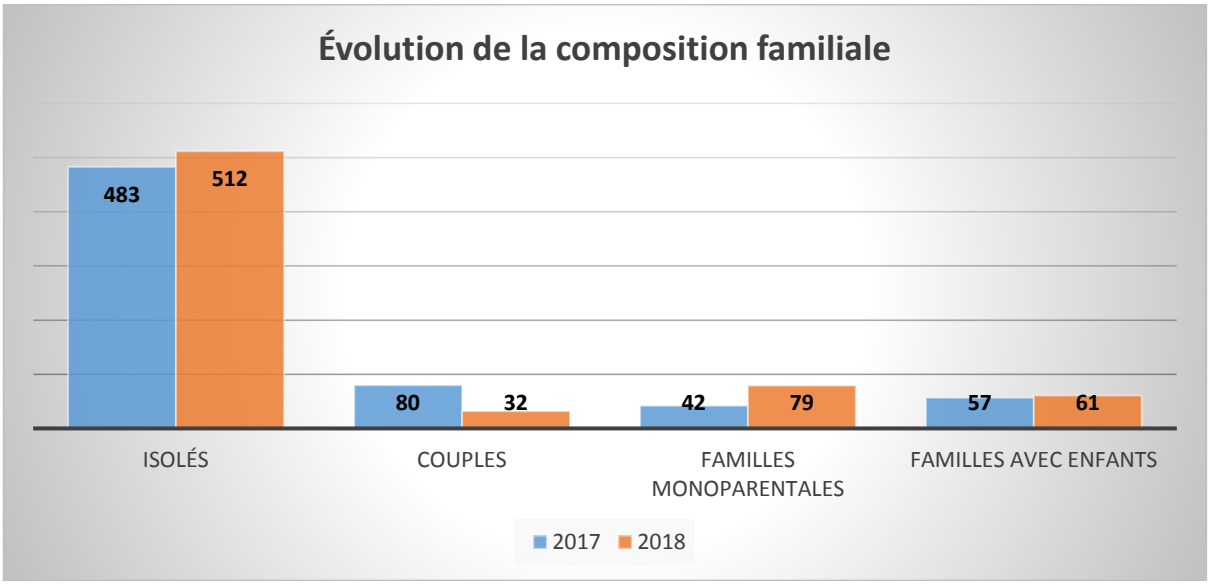

On constate une augmentation de 53 % des familles monoparentales accompagnées par les SAO du département qui peut s'expliquer par la priorité donnée par le SIAO à l'hébergement des ménages victimes de violences intrafamiliales, majoritairement accompagnés d'enfants et par l'implication des SAO dans les différents réseaux VIF.

Âge moyen des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans (hors enfants)	En 2017	Nombre de personnes de plus de 55 ans	En 2017
Autun	**19**	4	**4**	6
Le Creusot	**11**	8	**4**	6
Louhans	**23**	28	**16**	11
Mâcon	**129**	64	**30**	32
Montceau-les-Mines	**15**	17	**5**	3
Paray-le-Monial	**27**	29	**17**	16
Tournus	**19**	15	**3**	2
TOTAL	**243**	165	**79**	76

Le nombre de personnes pris en charge et ayant moins de 25 ans a augmenté de 47 %, ces jeunes sont en rupture familiale, sans solution d'hébergement et très souvent sans ressources.

Problématiques majoritaires à l'entrée	Violences Intra Familiales	Sorties d'institution	Dont CHS	Dont soins	Dont ASEF
Autun	**8**	**0**	**0**	**0**	**0**
En 2017	0	2	1	1	-
Le Creusot	**11**	**1**	**0**	**0**	**0**
En 2017	9	0	-	-	-
Louhans	**17**	**1**	**1**	**0**	**0**
En 2017	15	2	1	1	-
Mâcon	**9**	**11**	**2**	**0**	**4**
En 2017	4	6	2	0	4
Montceau-les-Mines	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**
En 2017	5	2	1	0	1
Paray-le-Monial	**14**	**2**	**1**	**1**	**0**
En 2017	13	2	1	1	-
Tournus	**3**	**0**	**0**	**0**	**0**
En 2017	5	0	0	0	0
TOTAL	**66**	**15**	**4**	**1**	**4**
TOTAL EN 2017	51	14	6	3	5

La violence intrafamiliale est la raison majeure qui explique l'entrée dans le dispositif d'accompagnement SAO. Elle a d'ailleurs augmenté de 29 % par rapport à l'année précédente. Comme évoqué précédemment, les SAO de par leur appartenance aux réseaux VIF locaux, sont davantage repérés et sollicités pour ce type d'accompagnement. Il y a également un logement dédié aux VIF à Louhans, sur orientation du 115, dont l'accompagnement est assuré par le SAO.

D'autres motifs conduisent les ménages à solliciter un accompagnement social SAO : les expulsions locatives, les ruptures familiales ou conjugales sans violences, l'hébergement chez un tiers, l'accompagnement à l'insertion professionnelle,...

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2018	En 2017
Autun	**4,10**	3,4
Le Creusot	**5**	4,9
Louhans	**3,90**	3
Mâcon	**8,30**	12
Montceau-les-Mines	**6,26**	5
Paray-le-Monial	**4,10**	3,1
Tournus	**NR**	4,2

La durée de prise en charge a augmenté sur la quasi-totalité des secteurs. L'accompagnement de situations complexes pourrait en être la raison : troubles psychiques importants et situations administratives sans droits.

En outre, les abris de nuit acceptent davantage de prolonger les séjours, ce qui génère des durées d'accompagnement à plus long terme.

Même si la durée moyenne d'accompagnement a diminué sur le secteur Mâconnais, elle reste supérieure aux autres secteurs, du fait du repérage et de la sollicitation du service par la communauté des « gens du voyage », comme exposé précédemment.

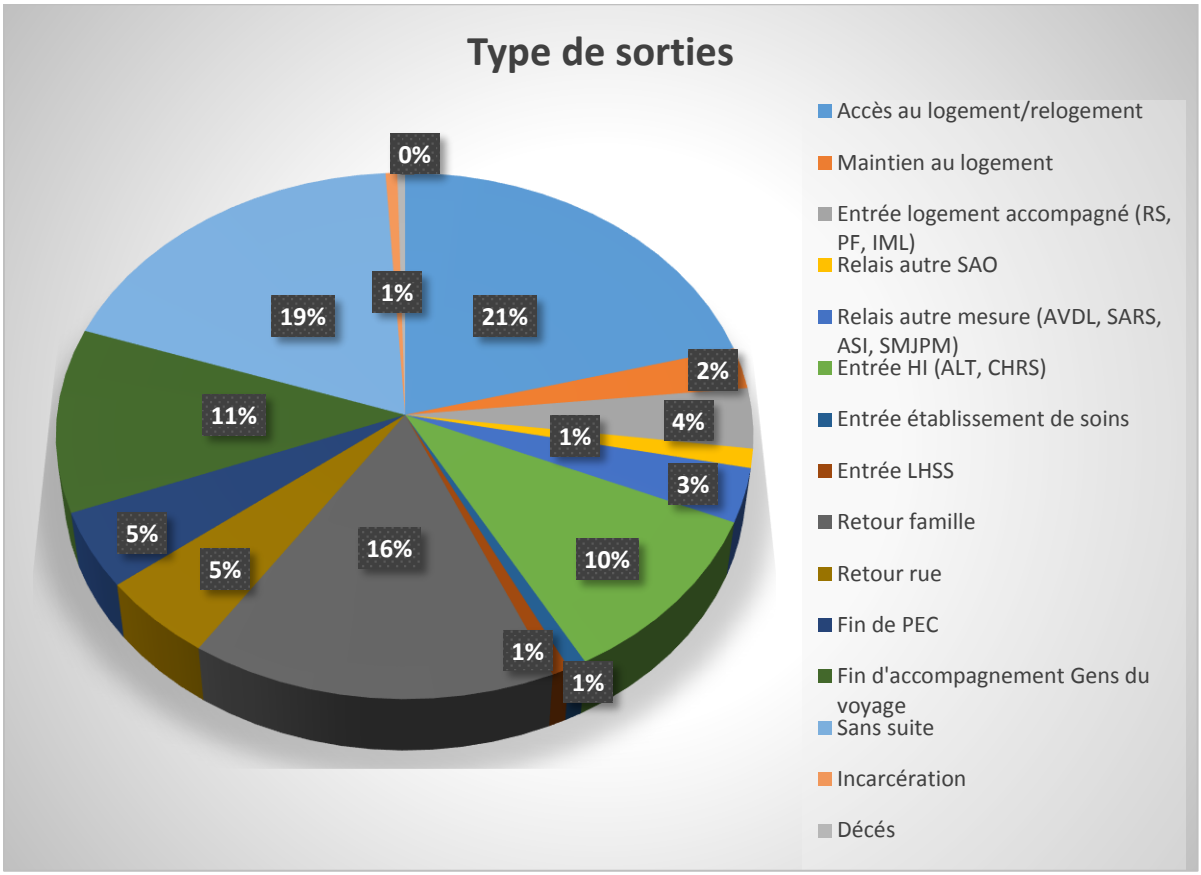

Le service comptabilise 514 sorties en 2018 (contre 557 en 2017). Les travailleurs sociaux des différents SAO continuent de prioriser l'accès au logement direct :

- 107 ménages ont été orientés vers un logement ordinaire, accompagnés par nos équipes,
- 13 ménages ont pu être maintenus dans leur logement grâce à l'accompagnement SAO,
- Et 19 ménages ont intégré un logement accompagné (Résidence sociale, Pension de famille ou Intermédiation locative).

Parallèlement,

- 54 ménages aux problématiques annexes ont intégré un dispositif d'hébergement d'insertion,
- Et 81 ménages ont pu compter sur la solidarité familiale pour se faire héberger.

En revanche, pour 146 ménages soit 29 %, l'accompagnement a pris fin sans qu'une sortie adaptée ait pu être trouvée (fin de PEC, sans suite et / ou retour à la rue).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Depuis la reprise de gestion des domiciliations par les CCAS, cette activité en diminution constante est arrivée en fin d'année à un seuil quasi nul pour les SAO. Les orientations vers les CCAS se font sans difficulté.

14 places hôtels ont été redéployées en appartements HU sur différents secteurs du département (Chauffailles, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial et Tournus), pour permettre l'accueil des ménages, leur stabilisation et un accompagnement dans des projets d'insertion.

2 studios ont notamment été ouverts sur Tournus qui ne disposait jusqu'alors d'aucune place 115.

La Croix Rouge Française a expérimenté, durant l'hiver 2018, la mise en place de maraudes hebdomadaires sur la ville.

Après la fermeture de 3 abris de nuits sur le secteur du Charollais-Brionnais, celui de Charolles a été repris par l'association de l'Ordre de Malte et a ouvert à nouveau à l'automne 2018.

L'hébergement d'urgence sur Autun est majoritairement occupé par des personnes victimes de violence conjugale.

La fermeture de l'Accueil de Jour de Mâcon une partie de l'année 2018, n'a pas porté préjudice à la fréquentation du SAO, largement repéré par ailleurs.

Les 4 places d'urgence en collectif sur le Creusot ont été rattachées à l'équipe éducative du CHRS.

Actions collectives et partenariales :

Les SAO sont parties intégrantes des 11 réseaux VIF du département et y participent activement.

Le SAO d'Autun assure des permanences à l'Accueil de Jour sur le temps du repas et travaille étroitement avec l'abri hivernal pour accompagner les personnes accueillies dans leur projet.

Le SAO du Creusot continue ses investigations à destination des petites communes avoisinantes, à la rencontre des personnes sans domicile fixe, résidant sur ces territoires.

Sur Louhans, s'est tenue le 22 novembre 2018, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, avec l'organisation d'un spectacle-débat réalisé par Esta Webster à destination des lycéens et une conférence-débat sur le thème des violences sexuelles.

Le SAO de Mâcon a participé à l'élaboration d'une carte synthétique présentant les différents partenaires sanitaires et sociaux de la ville, dans le cadre d'un projet mis en œuvre par le Département.

Les liens avec l'accueil de nuit des Charmilles se sont renforcés avec la systématisation des rencontres hebdomadaires pour favoriser les échanges et l'intensité des accompagnements.

Le SAO de Montceau-les-Mines est investi dans des actions de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire (lycées), notamment contre les violences intra familiales.

Il est impliqué dans la gestion du logement VIF qui a ouvert en 2018.

Et dans un souci « d'aller vers », il effectue des permanences à l'accueil de nuit de Génelard depuis plus de deux années, afin d'y rencontrer les personnes accueillies.

Ce rapprochement partenarial a permis de travailler sur la continuité de l'accueil au sein de l'abri de nuit et d'engager davantage des projets d'insertion ; le lien avec la mairie en est ainsi renforcé.

Dans le cadre du Conseil Local de Santé Mental du charollais, un stage croisé « Vis ma vie 2 professionnels » a pu être réalisé entre le SAO et le service social de secteur de Marcigny (Conseil Départemental).

Sur Tournus, le SAO participe au groupe MIL (Mobilité-Insertion-Logement) du Réseau des Acteurs Sociaux du Tournugeois ; la création d'un guide mobilité à destination des professionnels et des personnes accompagnées est en cours.

Un projet de coaching professionnel pour les personnes rencontrant des difficultés à décrocher un emploi se préfigure, avec pour objectif de permettre aux bénéficiaires de construire et d'être acteur de leur projet professionnel, en relation avec le développement de leurs compétences psychosociales.

Le partenariat qui s'est développé avec les sœurs de l'Abbaye de Vénière est à souligner. Elles disposent d'un studio d'urgence pour les personnes de passage qui souhaitent un repos de quelques jours ; toutefois, dans le cadre d'un accompagnement social SAO, la durée de séjour peut- être prolongée.

Difficultés repérées :

L'augmentation de la prise en charge au titre de l'hébergement d'urgence des situations administratives complexes ainsi que celle des primo-arrivants est significative et requiert des compétences nouvelles et spécifiques. Les prises en charge sont ainsi plus longues avec une fluidité moindre sur les hébergements d'urgence.

L'accès aux places d'hébergement d'insertion reste long, les personnes en attente d'une orientation sont donc maintenues parfois durablement sur les dispositifs d'urgence.

Sur le secteur de Tournus, on constate un manque de mobilité important avec l'absence ressentie d'un accueil de jour de proximité ; les personnes accompagnées sont à ce jour orientées vers Mâcon ou Louhans.

Perspectives 2019

Les SAO continueront à porter la politique du logement d'abord en travaillant les accès directs au logement autonome, sans passer systématiquement par un parcours d'hébergement.

Sur les différents territoires, les SAO développeront « l'aller vers » sous la forme de maraudes, pour faciliter le repérage des personnes vulnérables à la rue, les plus éloignées et invisibles, afin de créer du lien et envisager la construction d'un projet d'insertion.

Dans le cadre de la refondation de l'hébergement d'urgence, les SAO poursuivront le développement de leur permanence dans les différents abris de nuit, pour être au plus près du public et apporter leur soutien aux bénévoles accueillants.

Les actions engagées à destination des personnes victimes de violences intrafamiliales vont se poursuivre, avec l'implication de l'ensemble des professionnels des SAO, qui pour la grande majorité sera formée au niveau II de la formation VIF, dispensée par Solidarité Femmes Dijon.

Sur Autun, le projet d'une formation à la psycha-boxe va permettre aux professionnels d'appréhender une approche psychocorporelle de l'agressivité et de la violence, afin d'articuler le geste à la parole pour mieux contenir l'autre et se contenir soi-même.

Fin 2019, l'organisation d'une conférence sur les violences intergénérationnelles est également envisagée.

A Louhans, dans le prolongement de la journée internationale des violences faites aux femmes, des actions de sensibilisation à destination des collégiens vont se mettre en place en lien avec le CIDFF et les membres du réseau.

Le 4 avril 2019, le Comité d'Insertion de la Bresse Bourguignonne (CIBB), composé de l'Entreprise d'Insertion Tremplin, Bresse Service Emploi, CLEFS71 et l'association Le Pont, a présenté le site internet de l'annuaire social aux différents partenaires du territoire.

L'arrivée d'une EMPP à Paray-Le-Monial va permettre de mieux coordonner les projets d'insertion en y alliant le soin.

À Tournus, un projet de groupe de parole animé par l'infirmière de l'EMPP de Sevrey est en cours de construction.

Enfin, la projection d'un Accueil de Jour éphémère sur la ville est en cours de réflexion.

SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION 115

MISSION :

Le SIAO a pour vocation sur le département et pour l'ensemble des opérateurs de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'un observatoire local.

Le SIAO est une mise en réseau du dispositif d'accueil, d'hébergement, d'insertion et d'accès au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être.

IMPLANTATION :

Département Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

188 places d'urgence mobilisables par le 115					
Abri de nuit	**HU Association Le Pont**	**HU La Croisée des Chemins**	**HU VIF La Croisée des Chemins**	**CHRSU Association Le Pont**	**CHRSU La Croisée des Chemins**
55	59	40	4	14	16

475 places d'insertion mobilisables par le SIAO				
CHRS I	**STABILISATION**	**ALT**	**DJM**	**Pension de Famille**
246	8	120	40	61

Même si l'orientation vers les places en Résidence Sociale n'est pas directement gérée par le SIAO, Alfa 3A, Adoma, les FJT de Autun et Le Creusot participent aux commissions d'orientation territorialisées et travaillent en étroite collaboration avec le SIAO 71.

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives Urgence

Volet URGENCE	En 2018	En 2017
Nombre de demandes d'hébergement	**7 126**	8 098
Nombre de personnes différentes / demandes d'hébergement	**2 075**	2 743
Nombre de demandes pourvues	**3 370**	4 332

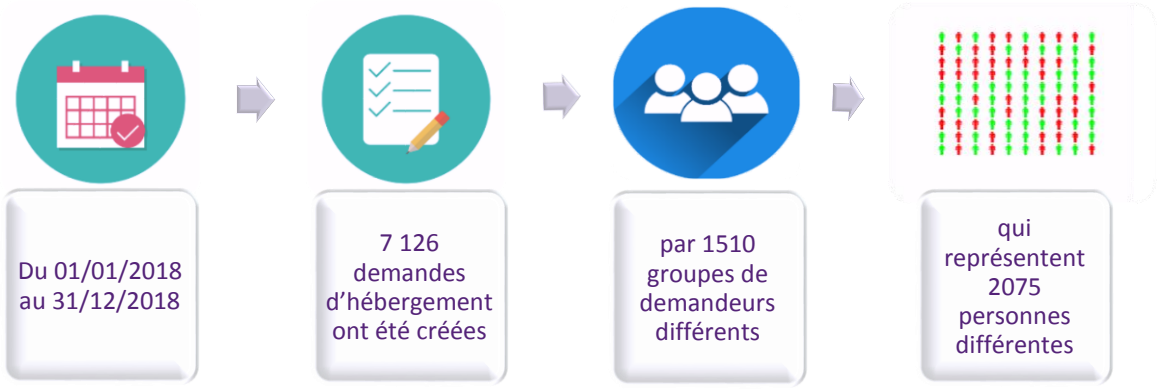

Sur l'année 2018, le 115 a reçu 7 126 demandes d'hébergement formulées par 2 075 personnes différentes.

Le nombre de demande d'hébergement a diminué de 12 % par rapport à 2017 et le nombre de personnes différentes concernées a chuté de 24 %. Cette baisse s'explique par la stabilisation de plus en plus fréquente des personnes sur les hébergements d'urgence.

D'autre part, parce que peu de structures acceptent d'accueillir les personnes accompagnées d'animaux, cette typologie de ménage s'installe dans le non-recours et sollicite de moins en moins le 115.

S'agissant des profils des ménages qui sollicitent le 115,54 % concernent des personnes isolées dont une majorité d'homme (44 %), 34 % sont des familles avec enfant(s), 5 % des groupes d'adultes sans enfant et 3 % concernent des couples sans enfant.

Enfin, 4 % des demandeurs ont été réorientés vers les services de la protection de l'enfance puisqu'il s'agissait de mineurs isolés (tous migrants).

Les principaux motifs des demandes d'hébergement enregistrées par le 115 sont :
la rupture familiale, le départ du pays d'origine, l'errance installée et la violence conjugale

Les réponses aux demandes d'hébergement

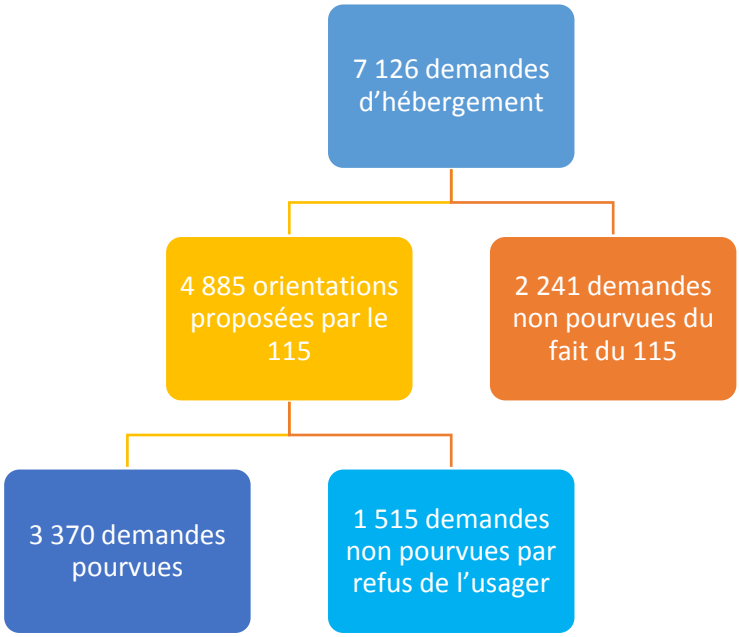

2 241 demandes d'hébergement non pourvues du fait du 115	- **72 % pour absence de places compatibles avec la composition du ménage** ; quasi systématiquement ce sont des demandes de ménages avec enfants, - **16 % pour absence de places disponibles :** personne qui appelle après la fermeture des abris de nuit / personne qui a déjà fait ses nuits sur certaines structures et les autres sont complètes / toutes les places du parc HU sont occupées, - **5 % pour des personnes n'ayant pas rappelé le 115 :** personne qui a été mise « en attente de traitement» et qui n'a pas rappelé avant la clôture du soir, - **4 % des personnes ne relevaient pas du 115,** - **3 % pour autres motifs** tels que le refus de la structure.

1 515 demandes d'hébergement non pourvues par refus de l'usager	- **63 % des refus ne sont pas justifiés par l'usager**, ils ont lieu soit au moment de l'appel, soit la personne ne se présente pas, soit elle trouve une autre solution, - **30 % des refus sont liés à l'éloignement géographique ou l'absence de transport en commun** pour se rendre dans des abris de nuit aux heures d'accueil, - **6 % refusent de se séparer des personnes qui les accompagnent**, - **1 % refuse de se séparer de son animal** (seuls l'HU Association Le Pont, HU La Croisée des Chemins et l'abri de nuit de Louhans acceptent les animaux).

En 2018, 69 % des demandes d'hébergement ont fait l'objet d'une proposition par le 115.

Pour 31 % des demandes, le 115 n'a pas été en mesure d'orienter les personnes, majoritairement en raison de l'absence de places compatibles avec la composition familiale ; les places vacantes quotidiennes du dispositif d'hébergement d'urgence sont essentiellement des places en abri de nuit, dont la configuration ne permet pas l'accueil des familles avec enfants.

L'année 2018 a été marquée par des arrivées massives de familles migrantes avec enfants pour qui le 115 n'a pas pu proposer de mise à l'abri.

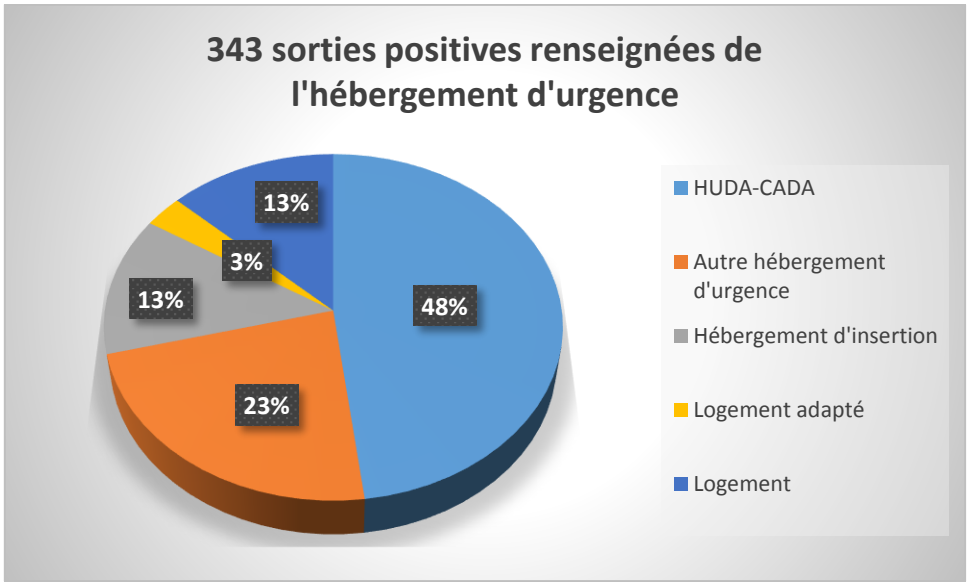

Données Quantitatives Insertion

Volet INSERTION	En nombre de ménages	En nombre de personnes
Nombre de demandes SIAO	**836**	**1 299**
Dont vers l'hébergement	**708**	**1 106**
Dont vers le logement accompagné	**23**	**37**

Dans sa partie « insertion », le SIAO a traité 836 demandes d'hébergement qui concernaient 1 299 personnes, dont :

- 306 du secteur Chalonnais,
- 284 du secteur Mâconnais,
- 93 du secteur Charolais,
- 28 d'un département extérieur,
- 82 non renseignés.

On constate, comme les années précédentes, que les principaux évaluateurs du département sont les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO) qui réalisent 51 % des évaluations SIAO.

Viennent ensuite les services sociaux du Conseil Départemental.

À noter que le Conseil Départemental n'est pas représenté en commission de concertation, ce qui est regrettable alors qu'il est, de fait, le deuxième organisme évaluateur, au vu du nombre de demandes effectuées.

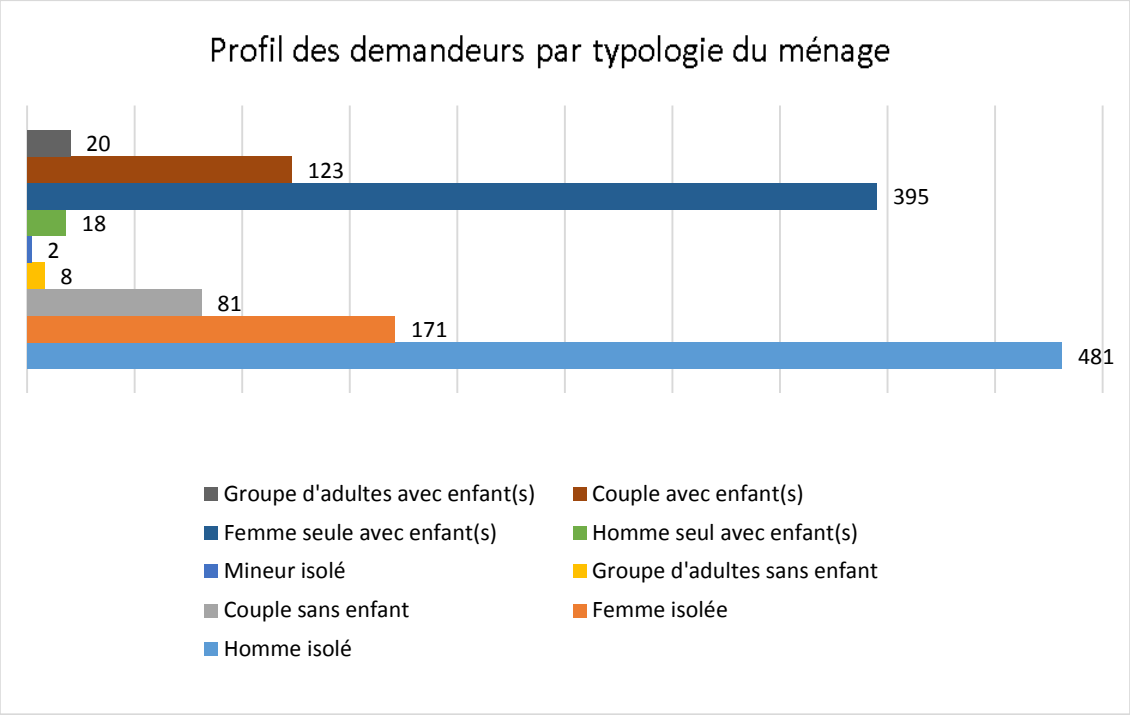

42,80 % des personnes sollicitant un hébergement d'insertion appartiennent à la catégorie des ménages avec enfants et 57,20 % à celle des ménages sans enfant.

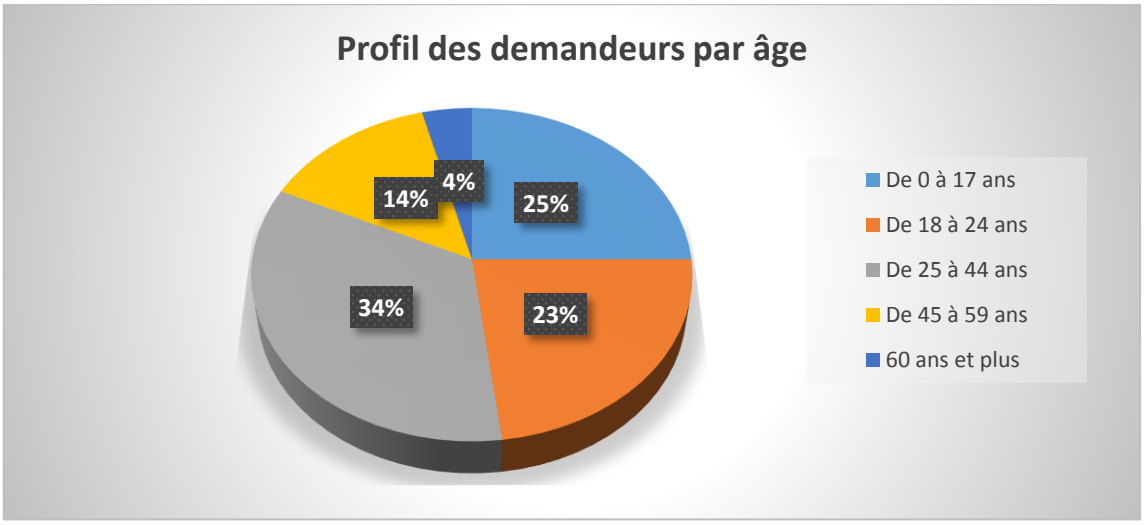

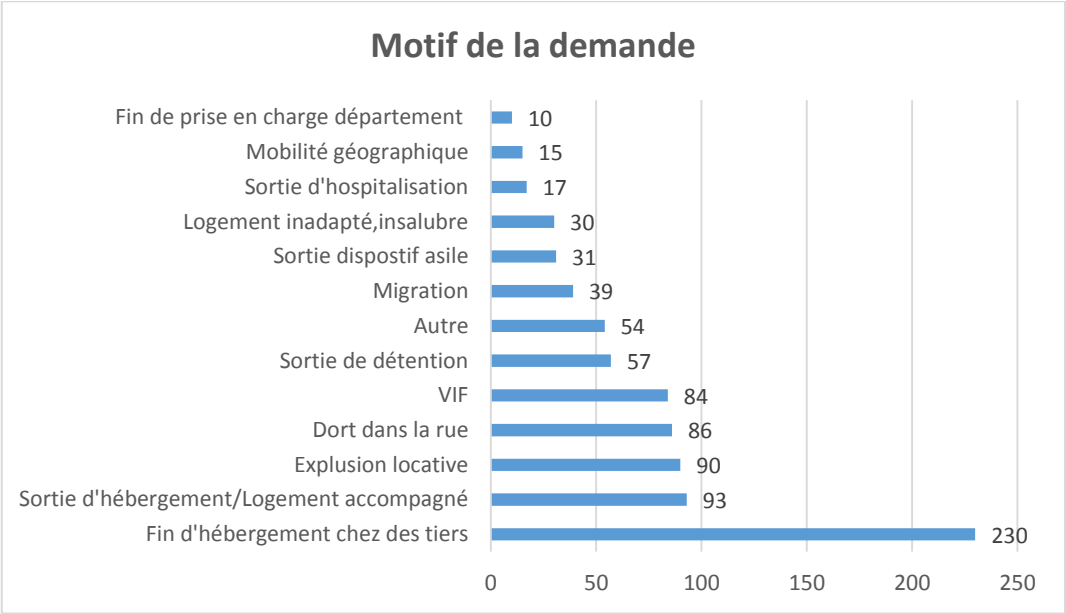

Comme les années précédentes, la rupture familiale est la raison principale qui amène les ménages à formuler une demande d'hébergement d'insertion. Elle représente 27 % des demandes.

L'importance relative des différents motifs est similaire aux années antérieures.

On constate cependant que le nombre des demandes d'hébergement d'insertion dans le cadre de sortie de détention a augmenté en 2018 de 2 points, passant de 5 % à 7 % des demandes.

Les demandes d'admission en hébergement d'insertion dans le cadre des violences intrafamiliales ont quant à elles diminué, passant de 14 % à 10 %.

Les types d'admission sur le parc d'hébergement / logement

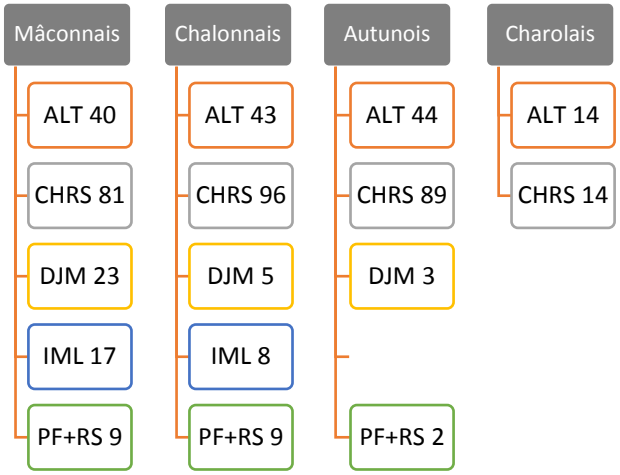

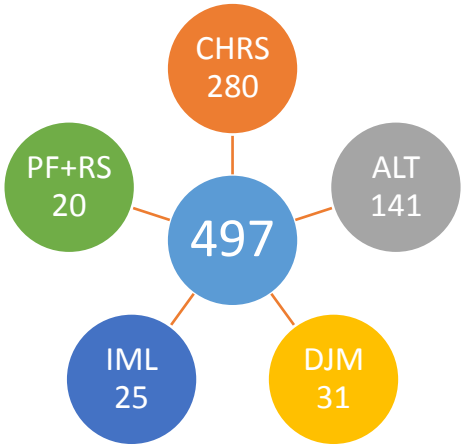

PF : Pension de Famille
RS : Résidence Sociale
IML : Intermédiation Locative
DJM : Dispositif Jeune Majeur

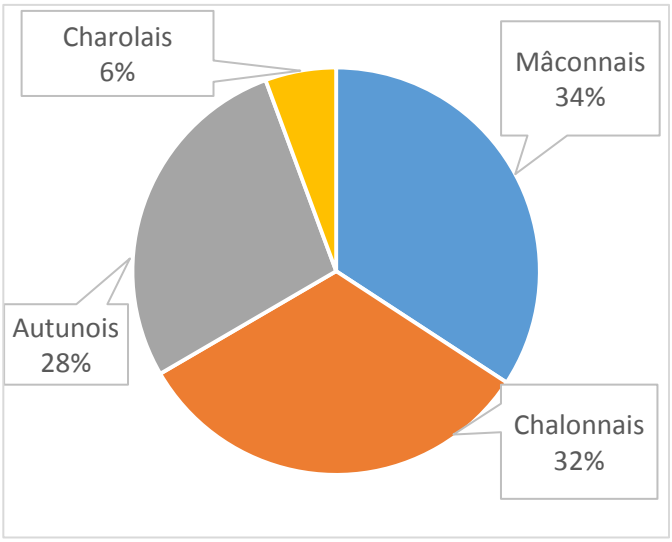

Le SIAO a procédé à la validation de 497 demandes sur le parc d'hébergement / logement accompagné contre 236 en 2017 soit une augmentation de 110 %.

Cette augmentation significative des orientations provient d'une meilleure fluidité dans les différentes structures du département.

Le SIAO soucieux de respecter la politique du logement d'abord a augmenté de 30 %, par rapport à 2017, ses orientations vers les dispositifs du logement adapté (Pension de famille, Résidence Sociale et IML).

À noter que le SIAO préconise de travailler en priorité l'accès direct au logement autonome, en alliant une mesure d'accompagnement si nécessaire.

La politique du logement d'abord se conduit d'ailleurs sans difficulté en Saône-et-Loire ; pour exemple, les SAO qui porteurs de cette culture, ont accompagné en 2018, 136 ménages soit 211 personnes sans abri ou risquant de l'être vers le logement autonome sans passage par l'hébergement.

228 personnes sorties de l'hébergement d'insertion vers le logement	
LOGEMENT AUTONOME	**LOGEMENT ACCOMPAGNE**
109 ménages / 211 personnes	12 ménages / 17 personnes

Données Qualitatives

Faits marquants:

Renforcement de l'équipe SIAO avec l'arrivée d'une statisticienne et la prise de poste à temps plein d'une cheffe de service.

L'année 2018 a été marquée par des mouvements de personnels, notamment sur le 115, et par le changement de logiciel de traitement des données.

La prise en main du nouveau logiciel SI SIAO n'a pas été simple, créant de nombreuses zones d'ombre sur la qualité du service rendu ; les écoutantes 115 ont été confrontées à la lenteur du logiciel et des « bug » récurrents, les freinant dans la réactivité et la qualité des réponses données aux bénéficiaires.

Ce nouveau logiciel État a dû supporter de multiples versions de développement au fil du temps, rendant difficile le traitement quotidien des demandes adressées au service.

L'architecture du dispositif d'hébergement d'insertion de notre département n'a pas été construite correctement pour cette application, rendant l'extraction des données complexes et erronées.

Ainsi, le SIAO n'a pas pu mener avec satisfaction sa mission d'observation.

Actions collectives et partenariales :

Face aux difficultés rencontrées dans l'utilisation du nouveau logiciel, le SIAO a construit des outils annexes, dont une nouvelle procédure a été imposée aux différents opérateurs, pour le suivi de l'occupation des structures.

En effet, le SIAO est dépendant des partenaires quant aux recueils des données, mais les relations partenariales de qualité établies depuis plusieurs années ont facilité l'acceptation de cette nouvelle charge, dont le sens a été compris de tous.

Le SIAO a proposé des sessions de formation à l'utilisation du logiciel SI SIAO aux gestionnaires d'hébergement et travailleurs sociaux de premier accueil (SAO, SARS, Stabilisation Adoma, Aile Sud Bourgogne, Accueil de Jour Ecluse, service post asile).

Le SIAO a intégré le réseau VIF Mâcon-Beaujolais-Agglomération.

La participation à l'observatoire régional piloté par la FAS s'est poursuivie, aux côtés des autres SIAO de la Région Bourgogne Franche Comté.

Perspectives 2019

Renforcer l'articulation du SIAO et de ses partenaires :

- Développer l'articulation entre le SIAO et les commissions État (commission relogement, commission Asile),
- Améliorer la fluidité entre l'urgence, l'insertion et le logement,
- Communiquer davantage sur la politique du logement d'abord et le changement de culture (fin de la prise en charge « en escalier »),

- Engager des actions pour favoriser « l'aller-vers » et limiter le non-recours,
- Attirer l'attention du Conseil Départemental sur l'importance de sa participation aux commissions de concertation SIAO,
- Formaliser les partenariats existants par la signature d'une charte de fonctionnement du SIAO,
- Développer le rapprochement partenarial du SIAO avec les gestionnaires de logement adapté, les bailleurs sociaux ainsi que les institutions du médico-social.

Consolider et renforcer les outils :

- Stabiliser l'outil SI SIAO,
- Mettre en place un SI partagé et adapté sur l'ensemble du département,
- Communiquer auprès des partenaires réticents = imaginer des modalités d'appui renforcées des services de l'État pour les inciter à utiliser SI,
- Consolider certains outils mis en place par le SIAO (fiche navette…),
- Préciser le mode de fonctionnement des commissions SIAO, la composition (charte de fonctionnement),
- Éclaircir les critères de mise à l'ordre du jour des situations.

Développer la mission observation :

- Rendre effective la mission observation du SIAO ; dans ce cadre définir le périmètre de cette mission et réfléchir aux modalités de mise en œuvre,
- Prévoir un partage régulier des indicateurs avec l'ensemble des SIAO de la Région BFC, par exemple dans le cadre du groupe de travail régional piloté par la FAS, afin de permettre une analyse partagée et des temps de concertation,
- Mener une réflexion avec la DGCS chargée du pilotage du SI SIAO sur l'articulation des indicateurs attendus au niveau départemental et les fonctionnalités du logiciel,
- Limiter et renforcer la cohérence entre les différentes enquêtes.

Renforcer/développer la communication du SIAO à destination des partenaires :

- Communiquer et formaliser les missions et rôle du SIAO aux différents partenaires,
- Formaliser les objectifs et organisation des commissions,
- Communiquer régulièrement sur l'activité du SIAO,
- Informer les partenaires sur les dispositifs existants dans le département.

Le SIAO s'engagera en 2019 avec la DDCS dans la réflexion de la mise en place des plateformes d'orientations territorialisées décrite dans le PDALHPD.

HÉBERGER, RÉINSÉRER

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS départemental)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
80, rue de Lyon 71000 Mâcon
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial
6, rue de la Cruche Cassée 71700 Tournus

Dispositif Jeunes Majeurs (DJM)

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

Lits Halte Soins Santé (LHSS)

80, rue de Lyon 71000 Mâcon
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot

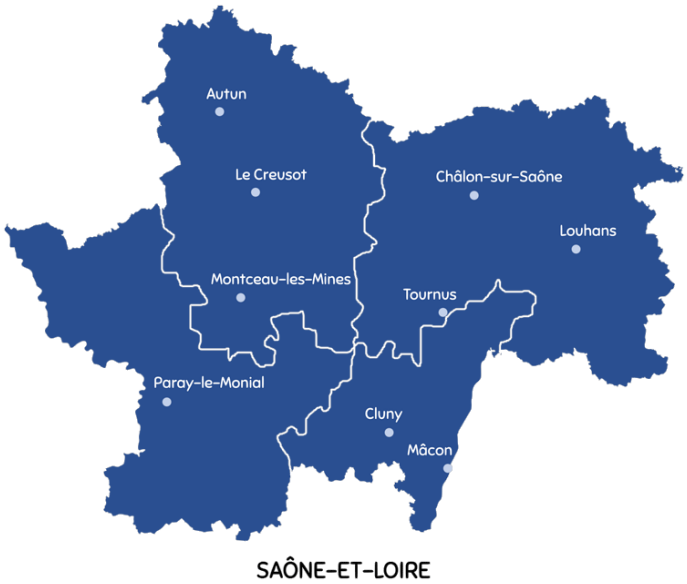

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (Insertion et Urgence)

MISSION :

La finalité du CHRS départemental « Le Pont » est de restaurer, chez les personnes accompagnées, leur autonomie sociale.

Le CHRS propose un accompagnement individualisé et adapté à toute personne en grande difficulté sociale (logement, familial, santé, insertion…).

Les actions mises en place par les équipes éducatives du CHRS s'entendent dans un contexte local. Elles sont liées aux besoins des populations et aux actions mises en place par les autres établissements et dispositifs du territoire. Le CHRS départemental axe ses priorités sur :

- L'hébergement, dans une logique de réinsertion sociale,
- La redynamisation des personnes afin de les amener à poursuivre leur parcours d'insertion,
- La restauration des compétences et capacités sociales, pierre angulaire de l'autonomie sociale,
- L'accès aux ressources financières, notamment via les aides sociales de droit commun,
- L'insertion professionnelle, pour une insertion sociale durable.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial, Tournus

CAPACITÉ : (nombre d'agrément)

CHRSI	**155 places dont 54 en collectif**	CHRSU	**16 places dont 6 en collectif**

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

L'année 2018 marque un changement pour les trois CHRS existants. En effet, depuis janvier 2018, la création d'un CHRS départemental a été validée par le Conseil d'Administration. En accord avec l'État, les places dites de « stabilisation » deviennent des places d'insertion.

C'est pourquoi, nous n'avons pu cette année faire des comparaisons avec les années précédentes.

- Le territoire de Mâcon regroupe l'ensemble des données de Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial, Tournus,
- Le territoire du Creusot regroupe les données d'Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines

Entrées 2018

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	14	14	2
Collectif Mâcon	21	23	7
TOTAL COLLECTIF	**35**	**37**	**9**
Diffus Le Creusot – CUCM	27	29	22
Diffus Mâcon	20	25	5
TOTAL DIFFUS	**47**	**54**	**27**
TOTAL INSERTION	**82**	**91**	**36**

En 2018, 127 personnes différentes ont été admises sur les places d'hébergement d'insertion (91 adultes, 36 enfants) pour 82 ménages.

Urgence :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	25	26	18
Collectif Mâcon	19	22	12
TOTAL COLLECTIF	**44**	**48**	**30**
Diffus Le Creusot – CUCM	8	9	2
Diffus Mâcon	4	4	1
TOTAL DIFFUS	**12**	**13**	**3**
TOTAL URGENCE	**56**	**61**	**33**

En 2018, 94 personnes différentes ont été admises sur les places d'hébergement d'urgence (61 adultes, 33 enfants) pour 56 ménages.

Personnes accompagnées en 2018

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	34	35	2
Collectif Mâcon	47	47	10
TOTAL COLLECTIF	**81**	**82**	**12**
Diffus Le Creusot – CUCM	57	70	51
Diffus Mâcon	39	47	27
TOTAL DIFFUS	**96**	**117**	**78**
TOTAL INSERTION	**177**	**199**	**90**

- Taux d'occupation CHRSI Collectif pour 155 places (taux à 100 % : 56 575 journées)
- Nombre de journées réalisées pour les 155 places en 2018 : 50 721

Soit un taux d'occupation de 90 %.

Ce taux d'occupation résulte de différents points :

- Les périodes de vacances de certains logements ne sont pas toujours compensées. Quand un ménage quitte une place d'hébergement, il se passe plusieurs jours avant une nouvelle admission : remise à niveau technique du logement après état des lieux, nettoyage, contacts des personnes sur liste d'attente, organisation de l'accueil physique, parfois, désistement des

personnes, et reprise de la liste d'attente… Ces rotations font mécaniquement chuter les taux d'occupation et leur fréquence est un phénomène aggravant.

- Les grands logements peuvent souvent être sous-occupés ; dans un T3, nous pouvons régulièrement accueillir une femme seule avec un enfant (le taux d'occupation passe alors mécaniquement à 66,66 % même avec une occupation permanente du logement). À ce titre, les orientations de grands ménages vers le CHRS sont moins fréquentes qu'auparavant.
- Les interventions techniques nécessaires (peinture, reprise technique des installations, des murs, des sols, des équipements…) peuvent bloquer des logements sur des périodes plus ou moins longues ; les accueils sont différés, sans solution compensant cette perte de capacité. Une partie de notre parc doit régulièrement être revue sur le plan technique.

Urgence :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	26	32	14
Collectif Mâcon	21	26	17
TOTAL COLLECTIF	**47**	**58**	**31**
Diffus Le Creusot – CUCM	10	12	7
Diffus Mâcon	7	7	1
TOTAL DIFFUS	**17**	**19**	**8**
TOTAL URGENCE	**64**	**77**	**39**

- Taux d'occupation CHRSU pour 16 places (taux à 100 % : 5 840 journées)
- Nombre de journées réalisées pour les 16 places en 2018 : 7 761

Soit un taux d'occupation de 133 %.

Sorties en 2018

Insertion :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	16	16	2
Collectif Mâcon	28	27	5
TOTAL COLLECTIF	**44**	**43**	**7**
Diffus Le Creusot – CUCM	27	35	17
Diffus Mâcon	15	17	18
TOTAL DIFFUS	**42**	**52**	**35**
TOTAL INSERTION	**86**	**95**	**42**

La durée moyenne des accompagnements d'insertion est de 548 jours soit 18 mois.

Pour les 137 personnes ayant quitté le CHRS en 2018, le cumul des journées de prise en charge est de 75 076, soit une moyenne par personne de 548 journées de prise en charge (18 mois). L'allongement de la durée moyenne des séjours d'insertion est toujours le résultat d'un cumul de difficultés importantes sur le plan sanitaire et social. Certains des ménages qui sont sortis cette année ont été pris en charge plus longtemps du fait de ces problèmes multiples freinant leur insertion et en particulier leur accès au logement (absence de ressources, problèmes d'addictions, souffrance psychique, défaut de gestion, endettement, problèmes de justice…). Les orientations faites vers le CHRS concernent principalement les personnes les plus éloignées de l'insertion du fait de difficultés importantes et souvent ancrées depuis de nombreuses années.

Urgence :

	Nombre de ménages	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
Collectif Le Creusot - CUCM	20	21	12
Collectif Mâcon	19	26	16
TOTAL COLLECTIF	**39**	**47**	**28**
Diffus Le Creusot – CUCM	7	8	3
Diffus Mâcon	3	3	0
TOTAL DIFFUS	**10**	**11**	**3**
TOTAL URGENCE	**49**	**58**	**31**

La durée moyenne des accompagnements de l'urgence est de 53 jours.

Solutions de départ :

	CHRSU	CHRSI
Fin de prise en charge - Orientation 115	76,50 %	-
Famille / amis	-	30,20 %
Solution intermédiaire	4 %	7,40 %
Incarcération	1 %	1,30 %
Exclusion	0 %	4,70 %
Bailleurs	4,50 %	54,40 %
Décès	1 %	2 %
HUDA / CADA	13 %	-

En CHRSU, 76,50 % des personnes sont réorientées par le 115 vers d'autres dispositifs, soit qu'elles aient été admises pour des mises à l'abri temporaires (particulièrement en période hivernale), soit qu'elles n'aient pas encore exprimé un projet et un souhait de stabilité, ou enfin parce qu'elles sont admises sur des places disponibles plus adaptées.

En CHRSI, près d'une personne accueillie sur trois quitte l'établissement pour une solution individuelle, souvent non préparée avec l'établissement, qui relève de raisons personnelles qui peuvent provenir de réalités extrêmement variées : une personne victime de violence ou en rupture familiale retourne au domicile, une rencontre favorise de nouveaux liens qui provoquent le départ inopiné de la personne hébergée, un évènement particulier ou des démarches viennent perturber une personne qui préfère s'en aller plutôt que d'affronter certaines réalités avec les professionnels etc.

Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSU (en pourcentage) :

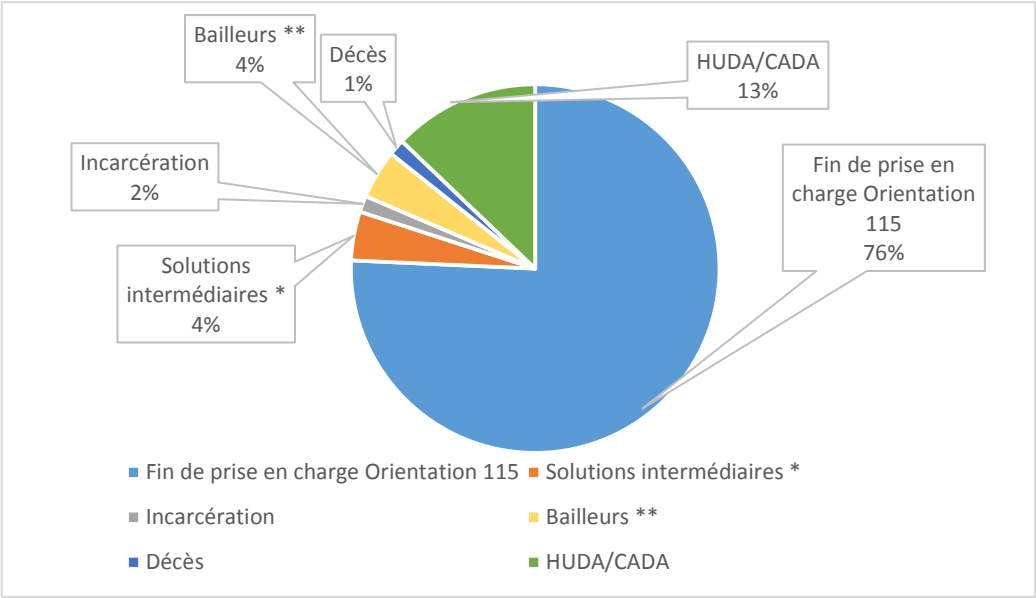

* Solutions intermédiaires : IML, Pension de famille, EHPAD…
**Bailleurs : 88 % de baux publics – 12 % de baux privés

Type de sorties à l'issue de l'accompagnement en CHRSI (en pourcentage) :

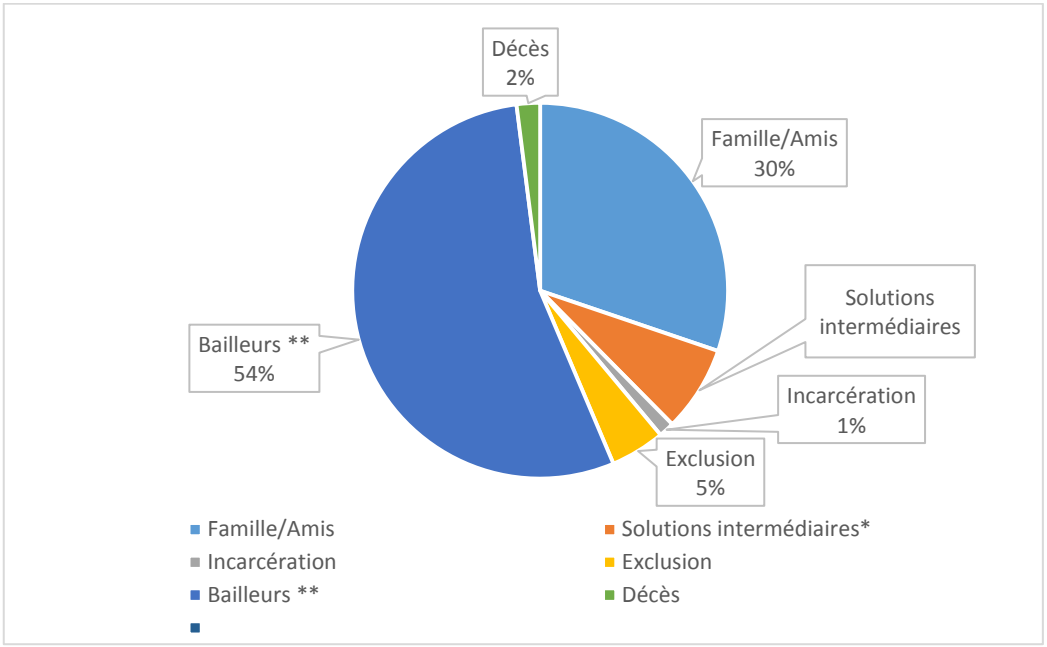

*Solutions intermédiaires : IML, Pension de famille, EHPAD…
**Bailleurs : 88 % de baux publics – 12 % de baux privés

Si nous comparons ces données avec celles de 2017 au regard des sorties vers le logement ou une solution intermédiaire, nous relevons une progression sensible. En 2017, 58,50 % des personnes sortaient vers un logement ou une solution intermédiaire contre 62 % en 2018.

Ces sorties positives sont possibles au prix d'un allongement des durées de séjour qui augmentent de façon significative, passant de 14 mois en 2017 à 18 mois cette année.

Nous observons toutefois que l'attention portée aux durées de séjour dans les dispositifs a permis d'accentuer le travail d'insertion sur les dossiers les plus anciens et de proposer des solutions de départ adaptées aux personnes accompagnées depuis plusieurs années. Ce sont ces départs qui, paradoxalement, font augmenter les durées de séjour cette année, mais ce sont eux également qui permettent de voir les taux de sorties positives progresser favorablement.

Les équipes de travailleurs sociaux portent toujours fortement le principe de non abandon, malgré souvent des cumuls de difficultés qui peuvent être difficiles à gérer dans le temps. Elles ont intégré un séquencement plus régulier des phases de prise en charge des personnes et de l'élaboration de leurs projets d'insertion, sous le contrôle de la DDCS. Ainsi, les objectifs fixés font l'objet de concertation et doivent également intégrer des principes de réalité et de responsabilité de la part de l'ensemble des acteurs.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- En lien avec la DDCS, des changements de pratiques se sont opérés :
  - Mise en place de nouveaux contrats d'objectifs, à l'admission, la prolongation et la fin de prise en charge des résidents,
  - Mise en place de commissions d'hébergement / relogement une fois par mois.
- Sur le site du Creusot, et pour faire suite à des consommations importantes de stupéfiants, en lien avec la Police Nationale, une intervention de chiens spécialisés dans la détection de produits stupéfiants s'est mise en place.
- Le décès de deux personnes accompagnées au CHRS de Mâcon est significatif des grandes difficultés, notamment de santé, auxquelles elles sont confrontées. Certaines personnes souffrent des conséquences de conduites addictives importantes et anciennes qui provoquent des dégradations de leur état de santé général, parfois irréversibles. Les hospitalisations sont alors itératives. Dans des cas extrêmes, mais qui ne sont pas rares, la personne décède ou perd de façon brutale en autonomie.
  Dans d'autres situations, des comportements à risque peuvent conduire à des accidents graves. Dans tous les cas, la perte d'une personne accompagnée est un évènement douloureux pour l'ensemble des professionnels et des autres personnes prises en charge qu'il est difficile de surmonter tant les liens sociaux qui sont établis restent forts.
- La réorganisation des services sur le site du 80, rue de Lyon a demandé des changements d'implantation des bureaux occupés par le CHRS. La permanence éducative et les bureaux d'entretiens ont été aménagés au cœur du collectif favorisant une plus grande proximité avec les personnes accueillies et proposant dans le même temps des espaces confidentiels pour les entretiens ou l'élaboration des dossiers.

Actions collectives et partenariales :

L'année 2018 a été riche en actions collectives :

- Mise en place d'une action collective dans le cadre du mois sans tabac en lien avec le CSAPA,
- Dans un cadre préventif et pédagogique, une intervention intitulée « Atelier Budgetissimo» a été mis en place par le service PCB de l'UDAF afin de proposer et faire découvrir le budget de deux manières : théorique et éducative, l'intérêt de cet atelier étant d'apporter des informations, des conseils nécessaires à la gestion du budget au quotidien,
- Réalisation d'un projet avec la Ligue des Droits de l'Homme, les lycéens de Léon Blum et un groupe de résidents qui a permis la création d'un livre et une exposition autour du thème *« ouvre-moi ta porte »* permettant partages et échanges,
- Participations au CRPA,

- Partenariat avec les restos du Cœur et l'Hirondelle qui fonctionnent très bien. Notamment avec l'Hirondelle où des conventions sont possibles pour les personnes sans ressources,
- De nombreuses activités se sont déroulées, telles que la fête des voisins, sorties restaurants, parc d'attraction, spectacle à l'Arc… en lien avec Alstom,
- Réunions et animations organisées par l'Association des anciens résidents à Mâcon,
- Jardin partagé sur le site du 80, rue de Lyon,
- Renforcement des liens avec les partenaires de santé : EMPP, CSAPA, PASS hospitalière, CLSM…

Difficultés repérées :

Nous notons cette année diverses problématiques pouvant retarder le travail d'accès à un logement. Il n'est pas toujours possible de permettre un relogement rapide.

Les principaux freins au relogement repérés sont :

- Les dettes locatives : certains usagers sont hébergés suite à une expulsion locative ; des impayés locatifs auprès de bailleurs sociaux peuvent retarder le relogement,
- Le manque de logement de petite typologie sur certains territoires : la majorité des personnes accueillies sont des personnes seules,
- Les injonctions judiciaires : une personne sortant d'incarcération peut avoir un suivi judicaire qui peut entraver le relogement,
- Les problématiques santé (addiction / troubles psychiques) : il s'agit en amont de traiter ces difficultés afin d'envisager l'accès au logement, ce qui n'est pas toujours aisé au vu de la désertification médicale ; la gestion des consommations, y compris dans les établissements, est un enjeu majeur et se trouve au centre de nombreuses réflexions impactant nos projets.
- L'absence de logements adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Perspectives 2019

En 2019 l'accent sera mis :

- Sur la prévention liée à la consommation de produits potentiellement dangereux et aux addictions (alcool, drogues, médicaments…). Des interventions collectives du CSAPA sont en préparation. Les liens avec le CAARUD 16 KAY de la Sauvegarde71 est en cours d'élaboration sur la réduction des risques. Des rencontres avec l'EMPP sont toujours régulièrement programmées,
- L'arrivée d'un jeune dans le cadre du « service civique » dont les missions sont l'ouverture sur le tissu associatif et l'accompagnement individuel et collectif,
- La finalisation du projet d'établissement dans le courant du premier semestre,
- La poursuite de la rédaction de documents types et de procédures accessibles sur intranet,
- Sur Tournus, un projet de groupe de parole, en lien avec l'EMPP de Sevrey pourrait être crée afin de permettre aux personnes accompagnées qui souffrent de solitude, d'isolement ou de troubles psychiques de disposer d'un espace d'expression,
- De nouveaux liens de partenariat, notamment dans le domaine de la culture sont en cours d'élaboration (par exemple avec la Médiathèque de Mâcon),
- Le projet d'aménagement du collectif de Mâcon avec la création de chambres individuelles en plus grand nombre qui favorisera le retour à un taux plein d'occupation,
- La programmation de la démarche d'évaluation externe du CHRS départemental.

DISPOSITIF JEUNES MAJEURS

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie des jeunes majeurs, arrivés mineurs non accompagnés en France et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance jusqu'à leur majorité, pour permettre une fin de scolarité ou de formation, l'entrée dans la vie active et l'accès au logement autonome dans des conditions stables.

IMPLANTATION :

Blanzy / Mâcon

CAPACITÉ : 27 places

Blanzy	**3 places**	Mâcon	**24 places**

FINANCEMENT :

DDCS au titre de l'hébergement d'urgence des jeunes de moins de 25 ans

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Total	Dont apprentis	Dont scolaires
Blanzy	**6**	**4**	**1**
Mâcon	**34**	**19**	**6**
TOTAL	**40**	**23**	**7**

Parmi les 40 jeunes suivis sur l'année, outre les 23 apprentis et les 7 scolaires, 8 diplômés de juin 2017 étaient en recherche d'emploi et 2 autres en situation administratives complexes sans statut.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
Blanzy	**10**
Mâcon	**8**

S'il est difficile de faire une comparaison avec l'année 2017, date d'ouverture du DJM sur seulement 8 mois, la durée moyenne semble toutefois en augmentation (7 mois de moyenne pour 2017).

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- 3 jeunes en scolarité, sans revenu et pour lesquels une sortie n'était pas envisageable sur le moyen terme,
- 1 jeune sans statut administratif en attente d'une décision préfectorale,
- 9 sur 19 jeunes en apprentissage en 1ère année avec un niveau d'économies encore trop précaire pour envisager une sortie en logement autonome,
- sur les 17 derniers accueils, 8 sont arrivés en France en 2017 ; le niveau linguistique et la connaissance du système français nécessitent donc un accompagnement éducatif sur du plus long terme.

Nombre de sorties	Total	Dont vers l'emploi	Dont vers le logement
Blanzy	**4**	**0**	**3**
Mâcon	**9**	**6**	**6**

Pour Mâcon, 2 jeunes sont partis sans réellement avoir de logement, l'un s'est rendu à Paris quelques mois puis de retour sur Mâcon dernièrement, il a obtenu 1 CDD en électricité et entre au CLAJJ prochainement, l'autre, intérimaire, vit chez son amie.

1 jeune, suite à l'annonce d'une Obligation de Quitter le Territoire, prononcée par la Préfecture, a quitté le logement sans donner de nouvelles.

1 jeune a été orienté vers de le DJM de La Croisée des Chemins à Chalon-sur-Saône pour une entrée en BAC Professionnel en apprentissage, dispensé sur la ville.

2 ont bénéficié de logements dans le parc social, ils sont intérimaires dans l'industrie.

1 a obtenu un appartement dans le parc privé, dans le cadre d'un accompagnement Intermédiation Locative, avec une entrée en formation vente.

Enfin, 2 ont été orientés vers le CLAJJ, ils sont en CDI dans le bâtiment.

Pour Blanzy, parmi les 4 sorties, 2 apprentis en 2ème année (CFA automobile de Mâcon pour l'un et CFA du bâtiment à Autun pour l'autre), ont intégré le parc privé sur Saint-Vallier et Montceau-les-Mines, le troisième, également apprenti au CFA du bâtiment à Autun, est entré sur le parc public OPAC.

La 4ème sortie est un transfert sur le DJM de Mâcon pour la poursuite d'un cursus scolaire.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Durant l'année 2018, le dispositif a pu accueillir tous les jeunes orientés lors des commissions État / Conseil Départemental ; seul un jeune a dû séjourner un mois à l'asile de nuit des charmilles, dans l'attente d'une place.

Aucun incident ni plainte de voisinage n'ont été signifiés en 2018, malgré l'accueil de jeunes âgés de 18 à 20 ans dans des colocations.

Sur le plan de l'adhésion au suivi éducatif, seuls 2 jeunes se sont montrés « distants » mais ont néanmoins mené à bien leur projet.

Actions collectives et partenariales :

Le travail de partenariat avec le DAMIE et le Prado de Bourgogne a permis de planifier en amont les orientations, de permettre de rencontrer les jeunes avant les accueils et d'envisager si nécessaire des prolongations jeunes majeurs de quelques semaines, pour assurer la continuité de parcours.

Les liens avec la mission locale, le CLAJJ et Mâcon Habitat permettent des sorties régulières vers le logement.

Des orientations vers les services AVDL et IML se sont mises en place et permettent de sécuriser les sorties vers le logement autonome, avec des accompagnements adaptés aux problèmes spécifiques des jeunes.

Les partenariats avec le Secours Catholique et le Secours Populaire sont à noter, notamment les aides au financement d'une partie du montant des titres de séjour des jeunes scolaires sans ressources, mais également la participation aux déplacements de certains d'entre eux à des entretiens d'embauche ou d'admission à de futures écoles.

Difficultés repérées :

Actuellement, pour qu'un projet de sortie se concrétise, les jeunes doivent trouver un CDD d'au moins 6 mois ou un CDI, temps plein, dans le secteur d'activité du diplôme obtenu et / ou un métier en tension dont l'offre a bien été diffusée et non pourvue.

Le travail intérimaire n'est pas considéré comme un contrat de travail bien que la plupart des industries y aient recours, avant même de proposer des CDI.

De même, la demande d'autorisation de travail auprès de la DIRECCTE peut se révéler une démarche administrative redoutée par les employeurs et parfois longue, alors que le jeune est souvent en possession d'un titre de séjour qui expire dans un délai relativement cours à l'issue de sa scolarité. Dans ces conditions, les jeunes appréhendent la prise à bail d'un appartement, par crainte de ne pouvoir en assumer les charges sur plus ou moins long terme.

Enfin, lorsque les conditions sont réunies, la recherche de petits logements reste complexe tant dans le parc public, où les typologies T1 et T2 sont peu nombreuses, que dans le parc privé, où les bailleurs ne sont pas toujours prêts à louer à des jeunes aux salaires restreints et sans garants ; sans compter les indices énergétiques parfois très élevés.

Perspectives 2019

En 2019, sera mis en place un nouveau contrat d'hébergement avec l'intégration d'une participation aux frais d'hébergement, proportionnelle aux ressources pour ceux qui en disposent. L'objectif est double, d'une part mettre le jeune dans une certaine réalité des charges à venir pour appréhender au mieux la gestion d'un budget et d'autre part pouvoir attester aux futurs bailleurs de la régularité des paiements et de la capacité à payer un loyer.

Afin de ne pas engorger les dispositifs du logement accompagné, pour les jeunes autonomes, le service souhaite proposer un accompagnement de suite de 3 mois, pour rassurer et faciliter l'intégration dans le droit commun tout en sécurisant la sortie ; projet néanmoins non validé par le financeur pour cette année.

Enfin, en 2019, l'ensemble du dispositif sera rapatrié sur Mâcon, le logement de Blanzy sera rendu au bénéfice de places sur la ville Préfecture où le besoin se révèle plus important, la capacité restant au nombre de 27.

LITS HALTE SOINS SANTÉ

MISSION :

Les LHSS « accueillent temporairement des personnes majeures, sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, dont la pathologie ou l'état général somatique ou psychique ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie dans la rue ». Les missions sont :

- Proposer et dispenser aux personnes des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient,
- Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- Élaborer autant que faire se peut avec la personne un projet de sortie individuel.

IMPLANTATION :

Le Creusot, Mâcon

CAPACITÉ :

Le Creusot	**6 places**	Mâcon	**4 places**

FINANCEMENT :

ARS

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre d'entrées 2018	Total	Hommes	En 2017	Femmes	En 2017
Le Creusot	**18**	**14**	13	**4**	2
Mâcon	**21**	**14**	16	**7**	6

Les pathologies à l'entrée dans les deux établissements sont variées. Elles sont d'ordre médical, infectieux, traumatologique, obstétrique : infections, fractures et luxations, chirurgie, dermatologie, problèmes cardiaques, diabète, dialyses, cancer… Certains patients sont admis à plusieurs reprises après plusieurs épisodes d'hospitalisation.

Nombre de personnes accompagnées 2018	Total	Hommes	En 2017	Femmes	En 2017
Le Creusot	**22**	**18**	17	**4**	3
Mâcon	**23**	**16**	17	**7**	7

- 22 personnes ont été accompagnées en 2018 contre 20 l'année précédente sur Le Creusot.
- 23 personnes ont été accompagnées en 2018 contre 24 l'année précédente sur Mâcon.

Une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité est proposée. Ceci afin d'éviter les hospitalisations itératives effectuées en urgence ou tardivement ainsi que le développement de pathologies initialement bénignes. Il est nécessaire de poursuivre les soins initiés à l'hôpital et d'initier des traitements dans un cadre rassurant.

Un accompagnement social des personnes est réalisé (ouverture, régularisation des prestations sociales de droit commun, bilan social, accompagnement global). Le parcours de réinsertion est ainsi favorisé par l'amélioration de l'état de santé des bénéficiaires et leur stabilisation.

Dans la mesure où l'accueil en Lit Halte Soins Santé constitue une situation temporaire, seule la personne concernée est accueillie, le droit de visite étant garanti pour ses proches.

Cependant, en l'absence de solution alternative et afin d'éviter des séparations, les accompagnants (conjoint, compagnon, enfant) peuvent être également accueillis.

Les animaux de compagnie sont également admis avec leur maître dans la mesure du possible.

Taux d'activité :

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 87 % contre 51,90 % l'année précédente sur Le Creusot. Cette forte augmentation résulte d'une large communication effectuée auprès des PASS et autres partenaires.

Le taux d'occupation du dispositif LHSS est de 74,30 % contre 73,20 % l'année précédente sur Mâcon.

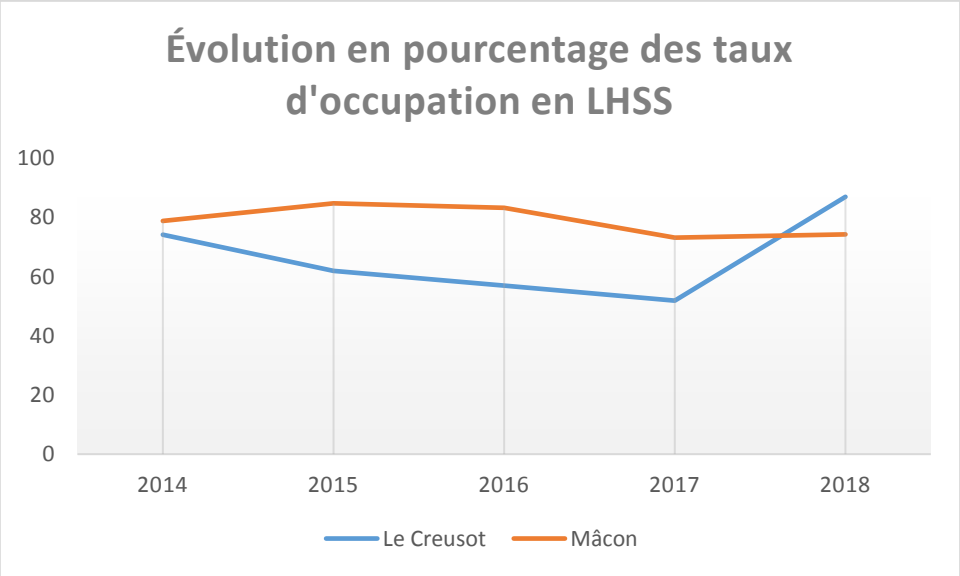

Répartition par âge :

Âge des personnes accompagnées	0-17 ans	18-25 ans	26-35 Ans	36-45 ans	46-55 ans	56-65 ans	+ de 65 ans
Le Creusot	**1**	**1**	**5**	**3**	**4**	**4**	**4**
En 2017	0	2	2	6	3	4	3
Mâcon	**0**	**8**	**0**	**4**	**1**	**8**	**2**
En 2017	0	3	5	4	4	6	2

- L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 47 ans, sur Le Creusot.
- L'âge moyen des personnes accompagnées sur ce dispositif est de 44 ans, sur Mâcon.

Sorties et accompagnements :

Nombre de sorties	Total	Hommes en 2018	Hommes en 2017	Femmes en 2018	Femmes en 2017
Le Creusot	**17**	**14**	13	**3**	3
Mâcon	**19**	**13**	15	**6**	7

Durée moyenne de prise en charge (en jours)	En 2018	En 2017
Le Creusot	**95**	57
Mâcon	**41**	52

La durée prévisionnelle de séjour sur le dispositif LHSS est de deux mois. Un renouvellement peut être envisagé en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne accompagnée. Nous constatons que la durée moyenne de séjour est de 95 jours, contre 57 l'année passée sur Le Creusot. Elle est de 41 jours, contre 52 l'année passée à Mâcon.

17 personnes sont sorties de l'établissement dans l'année sur Le Creusot :

- 2 personnes ont intégré un logement autonome,
- 2 personnes ont intégré un établissement pour personnes âgées (EHPAD, RPA),
- 2 personnes ont intégré un CHRS,
- 2 personnes ont intégré une pension de famille et les ACT,
- 5 personnes ont trouvé une solution d'hébergement chez la famille ou des amis,
- 3 personnes ont sollicité le 115 à leur sortie,
- 1 personne est retournée à la rue.

19 personnes sont sorties de l'établissement de Mâcon :

- 4 entrées en établissements sociaux ou médico-sociaux : CHRS, ACT… (21 %),
- 5 retours sur les dispositifs d'urgence demandeurs d'asile (26 %),
- 4 départs chez un tiers - famille, amis (21 %),
- 5 retours sur les dispositifs d'urgence 115 (26 %),
- 1 incarcération (5 %).

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Le Creusot :

Cette année, nous avons recruté un nouveau médecin coordinateur et réfléchi à un nouveau circuit d'admission sur le dispositif. En parallèle un travail de communication a été mené auprès des assistantes de service social des différents centres hospitaliers du secteur. Nous avons rapidement constaté une augmentation des sollicitations sur le dispositif.

Globalement l'année a été positive, près de la moitié des personnes accompagnées ont pu intégrer un hébergement stable et adapté. L'allongement de la durée de prise en charge a permis une meilleure définition des projets de vie des personnes.

Les trois personnes ayant sollicité le 115 à leur sortie du dispositif LHSS ne disposaient pas de titre de séjour leur permettant un accès au logement.

Mâcon :

Un document d'évaluation interne a été communiqué à l'ARS après un long processus d'élaboration des outils, de développement de la démarche et de rédaction. Les principaux axes de progrès visés portent sur le développement des partenariats (Centre Hospitalier de Paray-le-Monial, spécialistes de santé, organismes sociaux…), l'élaboration de supports d'information, la réactualisation du projet d'établissement et le développement des formations et des activités en direction des personnes accueillies. Une démarche d'évaluation externe a été engagée avec un cabinet d'audit et de conseil durant le dernier trimestre. La démarche devrait prendre fin durant le premier semestre 2019.

Actions partenariales :

Une étude menée par le CREAI a permis de réfléchir sur nos durées d'accueil et d'accompagnement éducatif, afin d'apporter des solutions d'hébergement plus pérennes à la sortie.

Nous avons renforcé les liens avec les professionnels de santé avec qui nous avions déjà l'habitude de travailler (CSAPA, médecins du centre hospitalier, cabinet dentaire, ophtalmologues…).

Difficultés repérées :

Nous avons refusé l'orientation de 7 personnes en 2018 du fait de pathologies trop lourdes pour le dispositif LHSS.

Nous rencontrons des difficultés à trouver des kinésithérapeutes qui acceptent de réaliser les soins au sein des LHSS.

L'accueil de ressortissants étrangers dans la structure demande une adaptation des outils de communication qui n'est pas encore effective. Les processus d'insertion sociale pour des patients se trouvant dans des situations complexes au regard du séjour restent souvent très limités ou, pour le moins, relèvent de services spécifiques.

Il manque toujours l'appui d'un médecin traitant qui puisse être salarié par l'établissement de Mâcon pour le suivi des patients dans la structure et la délivrance des ordonnances nécessaires.

Perspectives 2019

Nous souhaitons développer sur l'année 2019 :

- Des liens plus importants entre les établissements de Mâcon et Le Creusot,
- Une réflexion sur l'harmonisation des outils LHSS Mâcon / Le Creusot,
- La réactualisation des projets d'établissement,
- La formalisation de nouveaux partenariats par des conventionnements.

Le rapport d'évaluation externe de l'établissement de Mâcon sera finalisé en fin de premier semestre 2019 et présenté à l'ensemble de l'équipe et partenaires. En parallèle, l'évaluation externe de l'établissement sur Le Creusot sera engagée durant le second semestre 2019.

En termes de perspectives, l'ouverture des LAM en 2019, portée par La Croisée des Chemins, devrait faciliter la prise en charge de pathologies plus lourdes.

INSÉRER PAR L'EMPLOI

Atelier Chantier d'Insertion Conserverie Eco'Cook

26, rue Bigonnet 71000 Mâcon

Atelier Chantier d'Insertion Ressourcerie Eco'Sol – La Repasserie

28 bis, route de Jalogny 71250 Cluny
10, rue Jean Mermoz 71000 Mâcon
28, place des Cerisiers 71000 Mâcon (Fers Ensemble)
Transféré 10, rue Jean Mermoz 71000 Mâcon

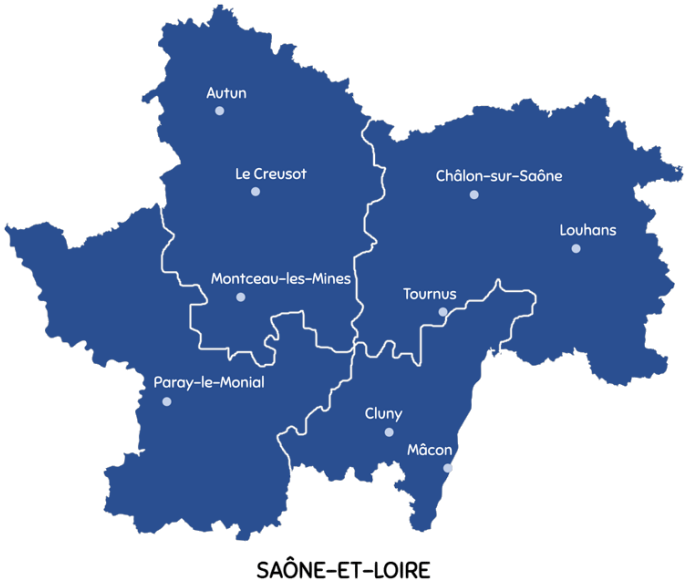

ATELIER CHANTIER D'INSERTION
CONSERVERIE ECO'COOK

MISSION :

La conserverie Eco'Cook est un nouvel Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.), créé en septembre 2017. Sa mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

Eco'Cook est une conserverie solidaire qui lutte contre le gaspillage alimentaire et qui propose une activité innovante dans un secteur porteur et créateur d'emplois. Son support d'activité est la confection de plats cuisinés, soupes de légumes et de fruits, sous forme de bocaux appertisés, à partir de surplus alimentaires collectés auprès de différents acteurs locaux (producteurs, Grandes et Moyennes Surface…).

La conservation en bocaux favorise une bonne préservation des fibres, vitamines et nutriments et une durée de consommation assez longue (de plusieurs mois, voire plusieurs années) permettant ainsi, de développer une activité économique par la vente des bocaux prêts à emporter.

IMPLANTATION :

26 rue Bigonnet à Mâcon

CAPACITÉ :

4,20 ETPI soit 6/7 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) de 24h hebdomadaires.

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne-Franche Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	Effectifs 2018	En 2017	Recrutements 2018	En 2017
	13	6	**11**	6

PMSMP	Nombre de salariés en 2018	En 2017	Nombre d'entreprises en 2018	En 2017
	5	1	**4**	1

Nombre de sorties dynamiques	Total Sorties	CDD - 6mois	CDD + 6mois	CDI	Formations
En 2018	**2**	**0**	**0**	**1**	**1**
En 2017	3	0	0	2	0

En 2018, l'équipe de salariés CDDI s'est constituée. La durée de leur CDDI a été prolongée pour permettre le démarrage et la consolidation du fonctionnement de l'activité, ce qui a entraîné une baisse globale du nombre des sorties du dispositif.

Création d'une nouvelle activité

Objectifs de l'activité :

- **Offrir un support d'insertion professionnalisant sur un secteur d'activité porteur et créateur d'emploi** : cuisinier en restauration traditionnelle ou collective (cantine, restaurant d'entreprise…), aide cuisine, service en restauration, industrie agroalimentaire, service à la personne…
- **Proposer un véritable parcours d'insertion avec des apprentissages spécifiques** (normes hygiène et méthodes HACCP, autoclavage, Plan de Maîtrise Sanitaire…) **et d'autres compétences plus transversales et transférables** (collecte, réception, gestion des stocks, vente, entretien et nettoyage, le travail en équipe, le respect des consignes strictes…), notamment par le biais de formations individualisées sur les outils et les conditions de travail.
- **Accompagner la construction du parcours professionnel**
- **Valoriser les matières collectées, autour de plats cuisinés, soupes de légumes et fruits, sous forme de bocaux**
- **Participer au développement économique local et partenarial** : communication, sensibilisation de la population locale à l'anti gaspillage alimentaire, contribution à des actions d'intérêt local et partenariat spécifique

Moyens humains :

- Chef de service à 0,20 ETP
- Encadrant technique cuisinier à 1 ETP
- Secrétaire comptable à 0,20 ETP
- Accompagnatrice socio-professionnelle à 0,20 ETP
- 6/7 salariés en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), 24h, soit 4,20 ETP

Périmètre de l'action :

Collecte	Préparation	Un espace de vente	Livraison des bocaux « Formules déjeuners »
Mâconnais et ses environs	Rue Bigonnet 71000 MACON	Rue Bigonnet 71000 MACON	Mâconnais et ses environs

Activité 2018 :

Eco'Cook s'est installée dans les nouveaux locaux du 26 rue Bigonnet en octobre 2018, avec un nouvel équipement qui constitue un réel atout pour la professionnalisation de l'atelier et de son équipe.

Cette première année pleine de fonctionnement, dans des lieux adaptés, a permis :

- La mise en place du plan de maîtrise sanitaire pour le respect des normes,
- La caractérisation et la traçabilité des denrées alimentaires,
- La gestion de la production à plus grande échelle,
- Le développement de l'activité économique auprès de nouveaux partenaires,
- La communication externe : élaboration du logo, flyers et documents de prospection.

Le chiffre d'affaire des prestations 2018 s'élève à 52 554 €.

Depuis octobre 2018, 5 prestations « formules déjeuners » sont proposées et ont été livrées à des structures locales ; notamment lors du Salon de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) du 16 novembre 2018, pour 300 participants, organisé par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

Parallèlement, Eco'Cook prépare les repas quotidiens du restaurant solidaire de l'Accueil de Jour et ceux du CHRS.

En 2018, 11 885 repas ont été servis, soit 990 repas en moyenne / mois (220 repas hebdomadaires).

Partenaires de l'action :

- Banque Alimentaire de Bourgogne, Banque Alimentaire de l'Ain
- GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) : Carrefour, Intermarché, PromoCash, Grand Frais, Biomonde, Boucheries André
- Entreprise MASSILLY-CONSERVOR
- Agro'Activ (étude et ingénierie alimentaire)
- Active 71
- Lycée hôtellier Dumaine

Perspectives 2019

La production de bocaux appertisés a pris du retard pour des raisons techniques. Fin du premier semestre 2019, leur commercialisation est prévue en boutique. Cette dernière a ouvert en mars 2019, avec la vente de soupes et de « repas bocaux » frais.

Les perspectives 2019 sont donc le développement de l'activité économique avec l'ouverture quotidienne de la boutique sur des horaires plus étendus et la livraison auprès d'entreprises et structures locales.

ATELIER CHANTIER D'INSERTION
ECO'SOL – LA REPASSERIE

MISSION :

Eco'Sol est un Atelier Chantier d'Insertion dont la mission est d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en alliant production économique et accompagnement socio-professionnel.

L'ACI Eco'Sol se compose de deux supports d'activité :

- La **ressourcerie** qui agit en faveur du réemploi d'objets collectés (vêtements, meubles, électroménager, livres, jouets, vaisselle,…) voués aux déchets,
- La **repasserie** qui offre un service de repassage à destination des particuliers.

IMPLANTATION :

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA)
Communauté de Communes du Clunysois (CCC)

CAPACITÉ :

14,81 ETPI, soit 21 personnes en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion) à 25h

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71, DIRECCTE, FSE, Région Bourgogne Franche-Comté

Données socio-professionnelles

Nombre de salariés en insertion	Effectifs 2018	En 2017	Recrutements 2018	En 2017
	44	66	**21**	38

Âge moyen des personnes	De moins de 26 ans	de 26 à 45 ans	De 46 à 55 ans	de plus de 55 ans
Nombre de personnes	**2**	**26**	**9**	**7**
En %	**4,55 %**	**59,09 %**	**20,45 %**	**15,91 %**
En 2017	1,52 %	65,15 %	19,70 %	13,63 %

Répartition par sexe	Femmes	En 2017	Hommes	En 2017
En %	**43,18 %**	53,03 %	**56,82 %**	46,97 %

Minimas sociaux	RSA	ASS	AAH	Sans aide / Sous-justice	ARE
Nombre de personnes	**11**	**8**	**3**	**18**	**4**
En %	**25 %**	**18,18 %**	**6,82 %**	**40,91 %**	**9,09 %**
En 2017	50 %	22,72 %	4,56 %	22,72 %	0 %

En 2018, les effectifs sont en baisse car les renouvellements des salariés en contrat d'insertion ont été plus nombreux. Cela permet d'accompagner sur un temps plus long à la levée des freins

socio-professionnels et de renforcer la valorisation des compétences et l'employabilité dans le secteur marchand.

Périodes d'immersions	Nombre bénéficiaires	%	En 2017
	9	**20,45 %**	25,76 %

Nombre de sorties dynamiques		Dont emploi durable (CDI, CDD de + 6 mois, création d'entreprise)	Dont emploi de transition (CDD de - 6 mois, contrat aidés hors IAE)	Dont sortie positive (formation qualifiante ou CDDI autre SIAE)
En 2018	**4**	**0**	**3**	**1**
En %		**0 %**	**21,42 %**	**7,14 %**
En 2017	18	10	7	1
En %		24,39 %	17,07 %	2,44 %

En 2018, les périodes d'immersion et les sorties dans l'emploi sont moins nombreuses qu'en 2017. Néanmoins, durant leur contrat à l'ACI Eco'Sol, 9 personnes ont signé des contrats intérimaires avec des missions allant de 3 jours à 1 mois ½, à considérer dans le parcours d'insertion, véritable atout pour la définition du projet professionnel et la capitalisation d'une expérience.

Actions d'accompagnement socio-professionnel :

- Entretien d'accueil avec signature d'une charte d'engagement par le salarié en parcours d'insertion,
- Entretiens mensuels, trimestriels et en fin de contrat,
- Entretiens tripartites avec les référents PLIE, Pôle Emploi, CAP Emploi, Mission Locale,
- Suivi en lien avec l'encadrant technique sur la posture et les consignes liées au poste de travail,
- Contacts avec les entreprises locales (secteur marchand, restauration, BTP, administration) et agences d'emploi,
- Travail en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire : AS du CD71, Agent de Santé, CAF, CPAM, Mâcon Habitat, Le Pont, UDAF71, CCAS, AEFTI…

Sur l'ensemble du pôle IAE, 760 entretiens individuels ont été menés en 2018 (671 en 2017).
7 informations collectives ont été proposées, 24 salariés y ont participé.
Depuis avril 2018, 2 bénévoles interviennent tous les lundis pour un atelier linguistique qui réunit 6 personnes durant 1h30.

Moyens humains :

- Encadrement technique : 2,10 ETP
- Accompagnement socio-professionnel : 0,45 ETP
- Chef de service : 0,60 ETP
- Secrétariat : 0,25 ETP
- Comptabilité / RH : 0,25 ETP
- 21 salariés en CDDI : 6 agents valoristes, 1 agent d'entretien, 9 agents de tri, 1 agent polyvalent, 4 agents de repassage

Données économiques

Collectes des matières : 477 281 Kg au total (484 874 Kg en 2017)		
10 déchèteries	23 colonnes textiles	Apports particuliers
4 Clunisois : 52 282 Kg **6 MBA : 55 166 kg**	**122 468 Kg**	**247 365 Kg**
En 2017 4 Clunisois : 56 685 Kg 6 MBA : 142 350 kg	En 2017 101 358 Kg	En 2017 184 481 Kg

Matières collectées réparties comme suit :					
Textile	Vaisselle	Mobilier	Livres	DEEE	Autres
280 513 Kg	**16 607 Kg**	**82 063 Kg**	**56 928 Kg**	**22 328 Kg**	**18 842Kg**
224 581 Kg En 2017	28 862 Kg En 2017	108 093 Kg En 2017	54 296 Kg En 2017	35 352 Kg En 2017	33 690 Kg En 2017

Sorties des matières en filières de recyclage : 363 074 Kg (332 632 kg en 2017)				
Textile	Mobilier	Papier	DEEE	Autres
233 650 Kg	**48 160 Kg**	**52 720Kg**	**18 810 Kg**	**9 734 Kg**
184 840 Kg En 2017	50 489 Kg En 2017	49 200 Kg En 2017	25 565 Kg En 2017	22 538 Kg En 2017

En 2018, le gisement des déchèteries a diminué, particulièrement sur l'agglomération du Mâconnais Beaujolais. Des changements ont été opérés suite aux nouveaux accès des déchèteries : barrières, ponts bascule et baisse de la présence des valoristes d'Eco'Sol.

Cependant, les apports volontaires sur le site de la rue Mermoz ont été plus nombreux et ont permis de garantir un taux de collecte quasi équivalent à 2017.

Le textile est la matière la plus collectée ce qui nécessite une filière de recyclage et des actions de réemploi innovantes. À ce jour, cette filière reste fragile et ne permet pas de recycler le textile de manière satisfaisante. Les perspectives de développement se cherchent avec tous les acteurs du réemploi : Réseau National des Ressourceries, Association Régionale de Bourgogne Franche-Comté, notamment.

Ventes :

Le chiffre d'affaire des ventes de marchandises dont les filières de recyclage est de 91 889 € (68 402 € en 2017).

Celui des prestations de services (repassage / ménage / blanchisserie) s'élève à 37 924 € (72 570 € en 2017).

La vente des matières a augmenté et les prestations de services ont diminué. Cela s'explique par la réorganisation d'Eco'Sol mise en œuvre pour consolider le support d'activité Ressourcerie.

Actions menées pour le développement économique, en 2018 :

Les actions de sensibilisation et de réemploi ont ponctué l'année 2018 avec :

- Les ateliers d'auto-réparation dans les magasins de Mâcon et Cluny, avec l'association Mâcon Vélo en Ville et les bénévoles « Macs Gyvers », en partenariat avec le SIRTOM / Vallée de la Grosne,
- Le défilé de mode, le 1er juin 2018, à la Ressoucerie de Cluny avec les lycéens de la Prat's, en partenariat également avec le SIRTOM / Vallée de la Grosne, dans le cadre de la semaine du développement durable.
- Les Portes Ouvertes de la Ressourcerie Eco'Sol sur le site de Mâcon, les 23 et 24 novembre 2018 à l'occasion de la semaine de la réduction des déchets avec la visite guidée du site à deux classes

d'école primaire de la Chapelle de Guinchay, des ateliers de réemploi et le déstockage de l'entrepôt.

En 2018, Eco'Sol a bénéficié d'un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement), afin d'engager une réflexion stratégique sur le double conventionnement EI / ACI pour un même support d'activité de ressourcerie.

Le constat a été fait que les salariés en CDDI avaient les mêmes problématiques d'insertion qu'ils soient en ACI ou EI, et nécessitaient les mêmes accompagnements et encadrement. Aussi, un seul statut juridique d'ACI permettrait une meilleure gestion administrative et financière et consoliderait l'activité économique de la Ressourcerie ECO'SOL.

Perspectives 2019

La décision d'avoir un seul statut juridique et une même convention a été validée par les financeurs et prescripteurs en CDIAE (Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique), début avril 2019.

L'entreprise d'insertion, Le Pont Entreprise, sera fermée courant 2019 et toute l'activité sera transférée sur l'Atelier Chantier d'Insertion.

Le seul conventionnement ACI Eco'Sol est effectif au 1er janvier 2019, pour 24,01 ETP.

Le magasin, rue Mathieu en centre-ville de Mâcon, a été réaménagé pour ouvrir début février 2019 sous le nouveau concept de « La Boutique », véritable vitrine de la Ressourcerie ECO'SOL, qui dévoile ainsi les objets uniques, insolites et vintage.

La repasserie Eco'Sol a déménagé du 28 place des Cerisiers pour le site de Mermoz, en mai 2019. Ainsi, les clients y seront accueillis dès le printemps dans un nouvel espace spécialement dédié pour cette activité.

Le développement d'actions commerciales et de sensibilisation au réemploi va se déployer et rythmer l'année 2019 avec des évènements phares :

- Portes Ouvertes du site de Mâcon, en juin et en octobre 2019,
- Défilé de mode en lien avec Cluny Commerces, le 17 juillet 2019,
- Stand durant le marché nocturne de Cluny, le 28 août 2019.

FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

5, rue de la Marne 71200 Le Creusot
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon

Intermédiation Locative (IML)

8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Pension de Famille

4, rue Saint Pancrace 71400 Autun

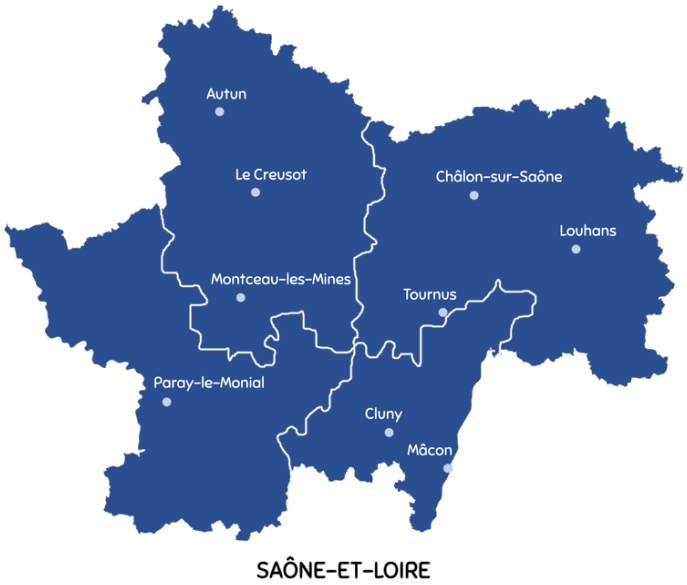

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

MISSION :

Accompagnement social lié au logement dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement, destiné aux familles n'ayant pas une autonomie suffisante pour accéder à un logement décent et autonome ou pour s'y maintenir en raison de leurs problématiques économiques, sociales, familiales, d'hébergement et de logement.

IMPLANTATION :

Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines (Lot N° 3) - Mâcon, Paray-le-Monial (Lot N° 2)
L'Association n'est pas conventionnée pour le lot n°1 : Chalon-sur-Saône, Louhans

CAPACITÉ :

Lot N° 3	**Estimation annuelle de 950 mois/mesures**	Lot N° 2	**Estimation annuelle de 1 100 mois/mesures**

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	En 2018	Dont nombre d'accompagnements toujours en cours au 31/12/18	Dont nombre d'admissions
Autun	31	19	19
Le Creusot	75	26	43
Montceau-les-Mines	76	29	31
Lot n°3 (sous total)	**182**	**74**	**93**
Mâcon	117	51	82
Paray-le-Monial	97	32	48
Lot n°2 (sous total)	**214**	**83**	**130**
TOTAL	**396**	**157**	**223**

Le service a accompagné 396 ménages dont 157 sont toujours en cours au 31 décembre 2018. Les admissions représentent 223 ménages.

Composition familiale des ménages admis en %	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles
Autun	53	16	5	26
Le Creusot	48	12	19	21
Montceau-les-Mines	62	7	21	10
Lot n°3 (moyenne)	**57**	**8**	**18**	**17**
Mâcon	70	6	11	13
Paray-le-Monial	40	11	23	26
Lot n°2 (moyenne)	**59**	**8**	**16**	**17**

Nous observons les mêmes tendances dans la composition des ménages entre les 2 lots. Néanmoins des particularités locales ressortent, ainsi sur le territoire nord (lot n°3), les personnes isolées sont majoritaires. À Mâcon la part des isolés a augmenté en 2018. La tendance devra se confirmer pour en tirer une analyse.

Âge des ménages admis en %	Age moyen	- de 25 ans	25 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 65 ans	+ de 65 ans
Autun	49	0	21	26	21	16	16
Le Creusot	47	2	19	33	23	14	9
Montceau-les-Mines	41	10	23	17	43	7	0
Lot n°3 (moyenne)	**46**	**4**	**21**	**26**	**29**	**12**	**8**
Mâcon	44	10	24	18	24	15	9
Paray-le-Monial	44	15	15	27	25	6	12
Lot n°2 (moyenne)	**44**	**11**	**21**	**22**	**25**	**11**	**10**

L'âge moyen est de 45 ans (44 ans en 2017). La répartition d'âge des ménages varie peu entre les 2 lots. Seuls les moins de 25 ans sont plus représentés au sein du lot n°2.

Les écarts les plus marquants se situent à Montceau-les-Mines pour les moins de 25 ans, ce qui s'explique par la présence de très jeunes majeurs isolés sur la commune, et de jeunes parents au parcours familial difficile ; et à Autun pour les plus de 65 ans qui sont majoritairement des personnes seules.

Orienteurs principaux en % (parmi les motifs renseignés)	MDS	CPAM	Autres	CCAS/CIAS	CESF bailleurs
Autun	78	0	0	15	7
Le Creusot	38	0	6	3	53
Montceau-les-Mines	35	4	23	4	34
Lot n°3 (moyenne)	**50**	**2**	**10**	**7**	**31**
Mâcon	61	1	33	0	5
Paray-le-Monial	70	2	26	2	0
Lot n°2 (moyenne)	**66**	**2**	**29**	**1**	**2**
TOTAL	**58**	**2**	**19**	**4**	**17**

Les MDS restent les orienteurs principaux. Cependant la part des orientations via les bailleurs sociaux est importante sur le lot n°3.

- À Autun : les orientations sont majoritairement faites par la MDS. On remarque que les orientations venant des bailleurs sociaux sont minoritaires. En revanche, on constate un nombre important de personnes orientées par le CIAS, ce qui s'explique par la répartition du public particulière à ce territoire : le CIAS accompagnant les ménages sans enfants, et la MDS les ménages avec enfants.
- Au Creusot : il est à noter une très bonne collaboration avec les conseillères de l'OPAC, qui effectuent la majorité des orientations.
- À Montceau-les-Mines : les orientations des conseillères sociales de l'OPAC interviennent majoritairement lors de l'attribution d'un logement, pour sécuriser le parcours locatif. Dans les autres prescripteurs, on retrouve le CHRS diffus, le CADA, COALLIA, le SAO, la Mission Locale, et les services sociaux d'entreprise.
- À Mâcon : la part des « orienteurs autres » est surtout constituée des SAO de Mâcon et de Tournus.
- À Paray-le-Monial : le bailleur principal qui est l'OPAC n'effectue pas d'orientations malgré un partenariat bien établi.

Problématiques majoritaires à l'entrée en %	Accès au Logement	Maintien dans le Logement
Autun	31	69
Le Creusot	14	86
Montceau-les-Mines	58	42
Lot n°3 (moyenne)	**32**	**68**
Mâcon	29	71
Paray-le-Monial	16	84
Lot n°2 (moyenne)	**25**	**75**
TOTAL	**28**	**72**

Parmi les nouvelles mesures, la part des accompagnements visant l'accès au logement est de 28 %, le maintien en logement représente ainsi 72 % des mesures. Sur le lot n°3, on note un tiers d'accès et 2/3 de maintiens ; sur le lot n°2, ¼ d'accès et ¾ de maintiens.

- Au Creusot : la grande majorité de maintiens dans le logement est liée au fait que les orientations par les conseillères de l'OPAC ont une visée plus curative que préventive.
- À Montceau-les-Mines : 58 % des accompagnements visent l'accès au logement démontrant aussi la volonté de sécuriser les parcours locatifs lors des attributions.
- À Paray-le-Monial : majoritairement les personnes sont orientées lorsque les difficultés sont déjà installées (procédure d'expulsion en cours, impayés). La mesure est moins souvent préconisée au titre de la prévention sur ce secteur.

Statut lié au logement en %	En 2018	En 2017
Locataire du parc public	**63**	62
Locataire du parc privé	**34**	32
Propriétaire ou Accédant	**3**	5
Autre	**0**	1

Les ménages accompagnés sont majoritairement locataires, notamment dans le parc public. La tendance reste identique à 2017. Ce chiffre n'est pas représentatif sur le secteur de Paray-le-Monial où la proportion de bailleurs publics et privés s'équilibre.

Nombre de fins d'accompagnement au cours de l'année	En 2018	Dont % d'interruptions	Dont % ayant fait l'objet d'une prolongation
Autun	14	14	64
Le Creusot	49	22	53
Montceau-les-Mines	47	26	51
Lot n°3 (sous total)	**110**		
Mâcon	67	31	49
Paray-le-Monial	68	19	56
Lot n°2 (sous total)	**135**		
TOTAL	**245**		

245 sorties ont été enregistrées dont 59 interruptions, soit près d'un quart des fins d'accompagnement. Parmi les ménages sortis, 53 % avaient bénéficié d'une prolongation d'accompagnement.

Sur le territoire nord, on remarque que plus de 50 % des accompagnements font l'objet d'une prolongation, et tendent donc vers une durée de 9 mois. Cette tendance est particulièrement marquée sur le secteur d'Autun, en raison du faible nombre d'interruptions.

À Mâcon, 3 personnes ont déménagé sur un secteur hors mâconnais. 17 accompagnements ont été interrompus à la demande du travailleur social, alors qu'il ne parvenait pas à enclencher la mesure, ou après quelques mois d'accompagnement sans réelle implication du bénéficiaire.

Nombre de prolongations d'accompagnement parmi les sorties	1	2	3	Au-delà de 3	TOTAL
Autun	9				**9**
Le Creusot	24	1	1		**26**
Montceau-les-Mines	18	6			**24**
Lot n°3 (sous total)	**51**	**7**	**1**		**59**
Mâcon	16	11	4	2	**33**
Paray-le-Monial	14	21	2	1	**38**
Lot n°2 (sous total)	**30**	**32**	**6**	**3**	**71**
TOTAL	**81**	**39**	**7**	**1**	**130**

La durée d'une mesure d'accompagnement est de 6 mois, une prolongation peut être demandée en CUD ; si elle est validée, elle augmente la durée de 3 mois. On compte donc 81 prolongations de 3 mois parmi les sorties, 39 de 6 mois, 7 de 9 mois et 3 au-delà de 12 mois. Sur le lot n°3, une seule prolongation est demandée majoritairement, tandis que sur le lot n°2, il y a autant de 1ère prolongation que de seconde prolongation.

Sur le territoire nord, les accompagnements de plus de 9 mois correspondent souvent à des situations très dégradées, notamment des demandes de mises sous protection.

A Mâcon, 7 mesures ont duré plus de 15 mois, dont 2 ont abouti ensuite à une mesure de curatelle renforcée.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2018	En 2017
Autun	**7,75**	6-7
Le Creusot	**5,9**	6-7
Montceau-les-Mines	**6,9**	6-7
Lot n°3 (moyenne)	**6,85**	
Mâcon	**7,9**	6-7
Paray-le-Monial	**7,2**	7-8
Lot n°2 (moyenne)	**7,5**	

La durée moyenne globale d'accompagnement est de 7,20 mois. Sur les territoires où la durée d'accompagnement est plus importante, les personnes rencontrées cumulent souvent des problématiques (surendettement, emploi, santé, mobilité…) qui ne peuvent pas toutes se traiter en 6 mois.

Problématiques travaillées ou résolues	En 2018	En 2017		En 2018	En 2017
Absence de démarches	**35**	29	Logement indigne	**6**	4
Absence de droits	**15**	10	Manque d'autonomie	**37**	50
Absence de logement adapté	**20**	44	Manque d'hygiène dans le logement	**0**	5
Coupure des fluides	**5**	3	Procédure d'expulsion en cours	**19**	24
Défaut d'assurance logement	**10**	14	Problème de voisinage	**6**	3
Dettes locatives anciennes ou actuelles	**104**	116	Rupture familiale ou conjugale	**24**	18
Gestion du budget défaillante	**136**	136	Situation de surendettement	**47**	51
Impayés de fournitures ou fluides	**64**	75			

Sur le territoire de Paray-le-Monial, les problématiques d'absence de démarches, de manque d'autonomie sont importantes et peuvent s'expliquer par la fermeture de services de proximité et par le manque de moyens de mobilité.

Mois mesures consommés	En 2018	Soit en % de l'enveloppe	En 2017	En 2016
Lot n°3	**866**	**89.37**	934	903
Lot n°2	**936**	**82.32**	1 115	1 058
TOTAL	**1 802**		**2 049**	**1 961**

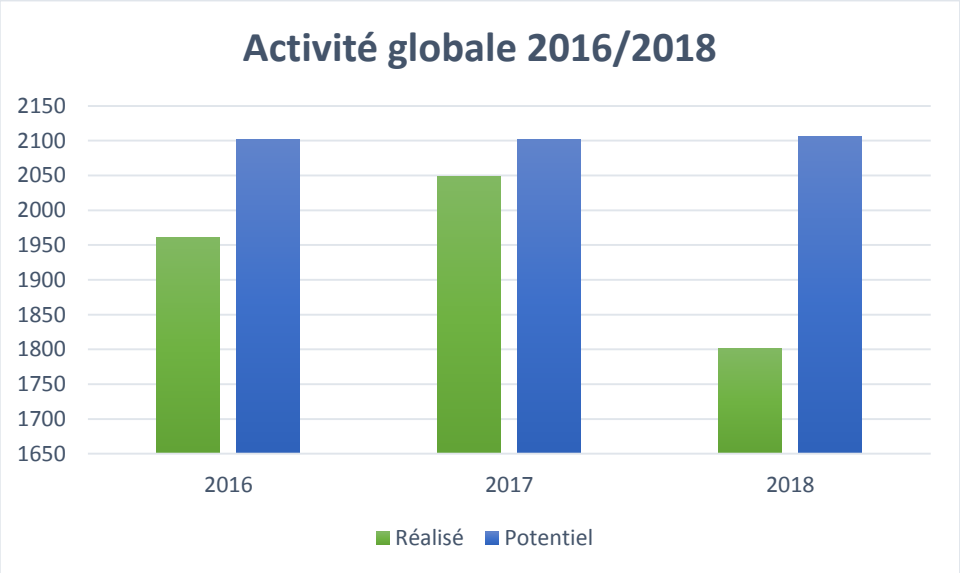

Nous notons une baisse globale de la consommation en 2018 avec 1 802 mois mesures consommés pour une enveloppe d'environ 2 100 mois mesures.

- Sur le lot n°3, la baisse est importante et progressive ces 3 dernières années à Autun, mais a été compensée par Montceau-les-Mines. L'activité au Creusot est restée stable.
- Sur le lot n°2, la baisse a été plus forte en 2018 et concerne les 2 territoires.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Sur le lot n°3 : il est à noter le bon partenariat avec les conseillères sociales OPAC, ainsi qu'avec les assistantes sociales du Service Social Départemental. Nous trouvons cependant préjudiciable l'absence de relais systématique, surtout concernant les situations les plus stabilisées, mais pour lesquels un regard extérieur temporaire serait opportun.
- Sur le lot n°2 : à Mâcon, le partenariat avec les bailleurs sociaux s'est poursuivi en 2018, avec un accès au logement pour les bénéficiaires orientés par le SAO et sortant d'hébergement ; également pour les locataires d'appartements du parc privé qui n'étaient plus adaptés à leur situation.

Se maintenir dans sa maison ou son appartement avec un handicap, ou des difficultés liées au vieillissement, est difficile et nous sollicitons le concours, notamment, de la MDPH.

La mesure prend fin avec une situation administrative et financière éclaircie et stabilisée, dans la majorité des accompagnements réalisés sur plusieurs mois, avec un travail en confiance réciproque. Les bases ne sont toutefois pas toujours stabilisées et la reprise d'autonomie est fragile, puisque certains ménages nous ré interpellent ou nous sont réorientés quelques mois après la fin de la mesure.

Actions collectives et partenariales :

- Sur le lot n°3 : dans une démarche partenariale, l'Association s'est investie dans des actions collectives menées en lien avec la ville de Blanzy (CCAS et centre social), l'OPAC et le Conseil Départemental. Trois actions ont été mise en place sur le thème du développement durable avec entre autres « la fabrication de produits ménagers et cosmétiques naturels ». L'objectif est de responsabiliser les consommateurs.

L'Association a aussi participé au projet de création d'un appartement pédagogique sur le secteur de Montceau-les-Mines. Ses objectifs de prévention sont déclinés en 4 axes : maîtrise du budget, bien vivre chez soi (entretien, aménagement, équipement…), mieux-être personnel et un axe éco-responsable (tri des déchets, anti-gaspillage…). Suite à un changement du porteur du projet, le projet est en sommeil pour l'instant.

Par ailleurs, le service a développé son action propre sur le secteur du Creusot et de Montceau-les-Mines autour de la maîtrise du budget en s'appuyant sur une application pour smartphone et tablette tactile ce qui en plus de l'aspect budgétaire permet de favoriser l'inclusion numérique.

- Sur le lot n°2 : à Mâcon, nous aimerions faciliter l'appropriation de leurs dossiers numériques par les bénéficiaires (comptes CAF, AMELI, impôts, retraite...)

À Paray-le-Monial, nous avons participé à la création d'un appartement virtuel pédagogique (casque de réalité virtuel) afin de travailler sur les économies d'énergies.

Perspectives 2019

L'année 2019 sera marquée par :

- Une nouvelle convention avec le Conseil Départemental pour 2019 / 2021 : évolution des accompagnements et de l'organisation des moyens humains,
- Une refonte de l'outil de suivi d'activité (base de données interne),
- La favorisation de l'accès au numérique pour les personnes accompagnées, dans le cadre de l'avancée de la dématérialisation.

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

MISSION :

Les objectifs de l'AVDL sont de favoriser les sorties réussies des structures d'hébergement et de logement temporaire et de proposer un accompagnement adapté à des personnes passant directement de la rue au logement. C'est aussi un moyen de prévenir les risques d'expulsion des ménages en difficulté. Les personnes ciblées par le service sont :

- Les publics du PDALHPD en difficultés d'accès et de maintien dans le logement,
- Les ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du DALO,
- Les ménages menacés d'expulsions ou expulsés inconnus du Conseil Départemental dans le cadre des CCAPEX,
- Les ménages sortants d'hébergement généraliste,
- Les ménages labellisés par la commission de relogement examinant les situations bénéficiant d'une protection internationale et les personnes sortantes de structures.

IMPLANTATION :

Territoire Nord : Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines

Territoire Sud : Cluny, Mâcon, Paray-le-Monial et Tournus (dans le cadre de l'AVDL évaluation préconisée par la CCAPEX).

FINANCEMENT :

DDCS et FNAVDL

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Total	Dont adultes	Dont enfants
Territoire Nord	**75**	**58**	**17**
En 2017		53	15
Territoire Sud	**101**	**65**	**36**
En 2017		50	43
TOTAL	**176**	**123**	**53**
TOTAL en 2017		103	58

Le service a accompagné 176 personnes contre 161 en 2017.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	Total
Territoire Nord	**31**	**6**	**10**	**2**	**49**
En 2017	26	8	9	1	44
Territoire Sud	**24**	**3**	**12**	**8**	**47**
En 2017	10	2	13	10	35
TOTAL	**55**	**9**	**22**	**10**	**96**
TOTAL en 2017	36	10	22	10	79

Les compositions familiales sont similaires dans l'ensemble avec une part de familles plus nombreuse sur le territoire sud.

Âge moyen des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans	En 2017	Nombre de personnes de plus de 55 ans	En 2017
Territoires Nord et Sud	**15**	10	**14**	21

11 personnes parmi les 15 de moins de 25 ans et 13 personnes parmi les 14 de plus de 55 ans sont suivies sur le territoire nord.

Orienteurs principaux	MDS	CHRS / CADA / SAO/DJM	CCAPEX	Bailleurs	La personne elle même	COMED	CCAS/CIAS
Territoires Nord et Sud	**24 %**	**29 %**	**21 %**	**5 %**	**6 %**	**3%**	**10%**
En 2017	27 %	22 %	16 %	13 %	6 %	/	/

Les orientations provenant des CHRS, CADA et DJM sont uniformes entre les 2 territoires. En revanche celles émanant du SAO et des CCAS / CIAS ont exclusivement lieu sur le territoire nord. Cette année encore sur le territoire sud, le nombre d'orientations via la CCAPEX est important : 33 %. 76 % des personnes ainsi concernées sont logées dans le parc social.

Objectifs à l'entrée	Accès au logement	Relogement	Maintien dans les lieux	Diagnostic et évaluation	TOTAL
Territoires Nord et Sud	**20**	**23**	**16**	**6**	**65**
En 2017	16	20	10	NC	46

65 admissions ont eu lieu cette année. Depuis fin 2018, nous distinguons les mesures AVDL enclenchées à l'initiative des CCAPEX, elles apparaissent sous « diagnostic et évaluation ».

Sur le territoire sud, 53 % des orientations visent un relogement, dont la moitié est liée à une typologie inadaptée ou à un loyer trop important.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2018	**10,30**
En 2017	11,50

Le service comptabilise 42 sorties (49 en 2017 et 47 en 2016) : 14 relogements ont été effectués (13 en 2017) avec la même répartition que l'année passée entre le parc public et privé : 2 dans le parc privé et 12 dans le parc public. Nous comptabilisons désormais de façon distincte les diagnostics sollicités par les CCAPEX n'ayant pu se réaliser sous l'appellation « aller vers infructueux ».

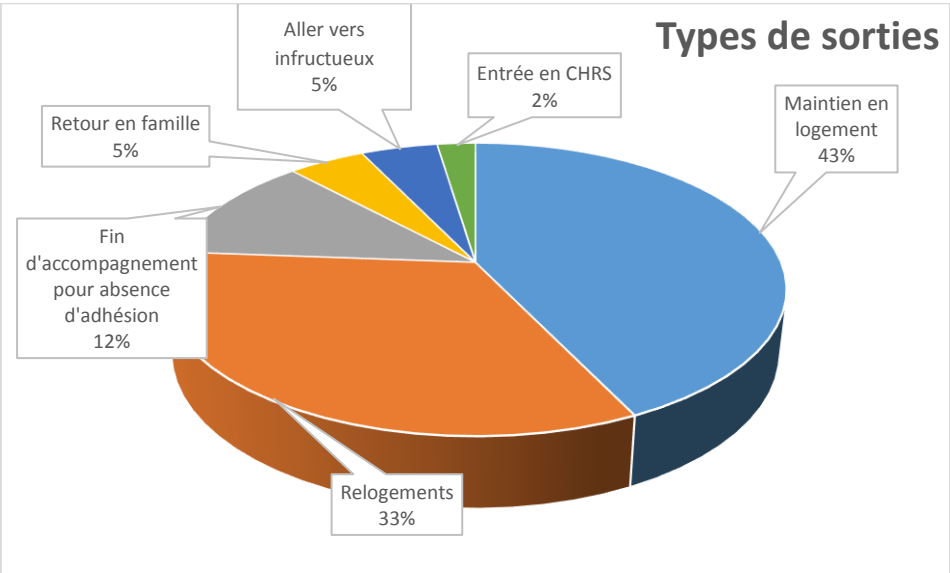

Taux d'activité :

430 mois mesures ont été effectués en 2018 (contre 452 en 217 et 514 en 2016). Pour autant plus de ménages ont été rencontrés et accompagnés : 96 en 2018 contre 79 en 2017 et 86 en 2016. De ce fait la durée moyenne d'une mesure baisse et atteint 4,50 mois.

Répartition des mois mesure	Accès au logement	Relogement	Maintien dans les lieux	Total
Territoires Nord et Sud	**133**	**196**	**101**	**430**
En 2017	120	172	160	452

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Refonte du cahier des charges en cours d'année,
- Mise en place d'une mesure AVDL évaluation au bénéfice des CCAPEX, COMED et à l'initiative de la commission SIAO,
- Nouveau PDALHPD pour la période 2018 / 2022.

Sur le territoire sud, une majorité des usagers exerçait un emploi (temps plein ou temps partiel), ou bénéficiait de l'Allocation de Retour à l'Emploi. Pour certains d'entre eux, cela a facilité l'accès à un logement.

Sur le territoire nord, un tiers des personnes accompagnées en 2018 bénéficie de prestations de la MDPH. Sur le secteur d'Autun plus précisément, la moitié des ménages est retraitée et une majorité d'entre eux souffre de problèmes de santé. La possibilité d'orienter les personnes auprès de l'agent de santé sans restriction de ressources est un réel atout pour le service.

Actions collectives et partenariales :

Sur le territoire nord, le service s'est associé au CSAPA d'Autun / Le Creusot et au CHRS Insertion de l'Association pour organiser une action collective dans le cadre du mois sans tabac en novembre 2018. Cette intervention interactive s'est réalisée au sein du CHRS.

Une rencontre avec les MDS du secteur (Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines) s'est mise en place et nous avons la volonté de la systématiser dans les années à venir afin de favoriser la complémentarité de nos interventions et maintenir le partenariat déjà existant.

Sur le territoire du Charolais-Brionnais, l'AVDL « évaluation » s'est mise en place lors de la CCAPEX d'octobre. La préconisation est faite en concertation avec le service social du Conseil Départemental. L'association n'intervient que si la famille n'est pas connue de ce service ou si « une accroche » n'a pas pu se faire. Un lien est systématiquement fait par l'Association avec le service quand l'évaluation est terminée.

Difficultés repérées :

Sur le territoire sud, le nombre d'offre de petits logements dans le parc social est faible du fait du peu de rotations. En 2018, nous remarquons que cela s'étend aux logements de type 3 et 4 et augmente les délais d'attribution ce qui n'est pas sans conséquence pour les personnes dont l'objectif prioritaire est le relogement.

Sur le territoire nord et plus particulièrement sur le secteur d'Autun, l'offre de petits logements adaptés se fait très rare ce qui impacte directement le travail d'accès ou de relogement pour les personnes isolées souffrant de problèmes de santé ou vieillissantes.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation du recours au service pour des personnes en procédure d'expulsion à un stade avancé (la majorité avait déjà été assignée au tribunal et en était au stade du commandement de quitter les lieux). Il reste très complexe de travailler le relogement, dans les délais impartis avant une expulsion effective. En effet, il est difficile pour les personnes de modifier leur comportement en quelques mois, d'engager un travail budgétaire de fond, avec une priorisation des charges liées au logement et d'opérer une prise de conscience de la réalité d'une expulsion imminente. Il peut exister divers freins au relogement : une priorisation aléatoire des paiements, des antécédents d'expulsion ou de dettes locatives auprès du bailleur majoritairement implanté sur le secteur, des offres de logements privés en inadéquation financière avec les ressources, l'attente de la reprise de paiements effectifs et consécutifs...

Perspectives 2019

L'année 2019 sera marquée par :

- La révision des chartes de prévention des expulsions avec un souhait pour l'Association de positionner le recours à l'AVDL en amont du stade du Commandement de Quitter les Lieux,
- Le développement de l'aspect collectif de l'accompagnement du service.
- La présentation de nos missions aux divers CCAS du secteur, sur le territoire nord.

INTERMÉDIATION LOCATIVE

MISSION :

L'Intermédiation Locative s'inscrit dans le plan quinquennal pour le **logement d'abord** et la lutte contre le sans abrisme. C'est un dispositif d'aide à l'accès au logement pour des ménages en difficulté économique, sociale ou des personnes sans abri.

Pour l'Association elle prend la forme de la **sous location dans le parc privé et public**.

IMPLANTATION :

Départementale

CAPACITÉ :

Départementale	**56 places dont 16 pour isolés**

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Typologie des logements	Studio	T1	T2	T3	T4	Total
Chauffailles			1			**1**
Louhans			1	1		**2**
Mâcon	1	1	3	1	1	**7**
Sanvignes- les-Mines				1		**1**
Tournus	1				1	**2**
TOTAL	**2**	**1**	**5**	**3**	**2**	**13**

13 logements ont composé le parc en 2018 dont 5 nouvelles captations. Ces logements sont essentiellement implantés sur le territoire Mâconnais.

En cours d'année, un glissement de bail a eu lieu ; un logement a été basculé vers un autre dispositif et un logement a été rendu faute de « candidat ». 3 dédites ont été données en fin d'année puisque les ménages occupants se sont relogés ou sont sur le point de le faire.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	Total
En 2018	**8**	**1**	**2**	**1**	**12**
En 2017	7	1	1	1	10

Les personnes seules sont toujours la composition familiale la plus représentée au sein du dispositif.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2018	En 2017
	21	14

La durée de prise en charge s'est allongée cette année : en effet, 2 relogements ont eu lieu dans le parc public avec un délai d'attente avant l'attribution de logement.

Orienteurs (pour les entrées en 2018)	COMED	CHRS	SAO/SARS	DJM	CCAPEX	Total
	1	1	2	1	1	6

La commission SIAO est l'instance de validation de l'orientation vers le dispositif, néanmoins, le recensement des services et / ou instances à l'initiative de l'orientation donne des indications sur la connaissance du dispositif par les partenaires sur le territoire. Les orientations en 2018 sont encore majoritairement internes à l'Association.

Types de sorties	Glissements de bail	Relogements	*Dont parc privé*	*Dont parc public*
En 2018	**1**	**4**	***2***	***2***
En 2017	2	2	*1*	*1*

On comptabilise 5 sorties toutes effectuées vers l'autonomie en matière de logement. Une seule sortie n'a pu se préparer avec le ménage qui s'est relogé seul dans le parc privé.

Situations à l'entrée	Procédure d'expulsion	Sortie de dispositif d'hébergement	Séparation conjugale	Hébergement chez des tiers	Total
En 2018	**50 %**	**33 %**	**0 %**	**17 %**	**100 %**
En 2017	40 %	40 %	10 %	10 %	100 %

Le recours au service en cas d'expulsion locative et en l'absence de solution de relogement est en légère hausse. Le dispositif a aussi été mobilisé pour permettre de sécuriser les sorties d'hébergement : CHRS et DJM.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

- Refonte du cahier des charges avec hausse significative de la capacité du service, ouverture du dispositif au parc public, articulation nouvelle avec le SIAO, mise en place de documents de suivi, remontée mensuelle d'indicateurs,
- Nomination en interne, à partir de la fin de l'année 2018, de plusieurs travailleurs sociaux en charge du dispositif sur les territoires,
- Mise en place de rencontres en amont de la commission SIAO pour certains ménages afin de confirmer ou non l'orientation vers le dispositif.

Difficultés repérées :

- En amont de l'orientation :

L'évaluation est primordiale, elle doit être globale, la plus exhaustive possible et s'inscrire dans une vision à long terme du parcours résidentiel du ménage ; nous avons dû réorienter une famille vers le CHRS en cours d'année alors que nous avions finalisé les démarches de captation pour ce ménage orienté par la CCAPEX. Désormais, le service pourra mobiliser une mesure AVDL d'évaluation de 3 mois pour affiner le diagnostic et compléter l'évaluation avant l'entrée dans le dispositif d'intermédiation locative. Ceci pour tenir compte de l'évolution des situations (dans la période suivant la validation de la commission SIAO) et pouvoir réorienter vers des dispositifs plus adaptés aux besoins des personnes lorsque d'autres difficultés sont mises en exergue au cours de cette période.

- Phase de captation :

Les captations en cours concernent majoritairement des personnes seules dont le budget est précaire, il est très difficile de mobiliser un parc de petits logements à bas coût et dont le DPE n'excède

pas un classement en D. Le budget des ménages doit tenir compte du loyer mais aussi de la maîtrise des coûts énergétiques, ce qui est complexe à équilibrer.

Pour les familles nombreuses, nous constatons un déficit de grands logements vacants (T5 / T6) aussi bien dans le parc privé que dans le parc public.

Globalement, les agences immobilières ne sont pas très ouvertes à la mise en place du dispositif, cela est à pondérer pour le bassin mâconnais sur lequel le service était déjà implanté auparavant.

Perspectives 2019

- À l'interne, nous poursuivons le travail d'articulation avec l'AVDL et de façon plus globale entre les dispositifs d'hébergement et ceux du « logement d'abord »,
- La communication autour du dispositif est à maintenir auprès des partenaires sur les territoires pour promouvoir le dispositif,
- Le travail de partenariat auprès du réseau d'acteurs du parc immobilier privé et public est à consolider pour élargir notre champ d'intervention lors de la phase de captation,
- Comme évoqué en 2017, nous sommes prêts à participer à l'élaboration des baux de sauvegarde pour les ménages en procédure d'expulsion, évitant ainsi de recourir à un changement de logement quand ce dernier est adapté.

PENSION DE FAMILLE

MISSION :

La Pension de Famille est une modalité particulière des résidences sociales ; à ce titre, elle relève de l'article L633-1 et suivant du Code de la Construction et de l'Habilitation. Il s'agit "*d'établissements destinés à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire ».*

Le projet de la Pension de Famille est axé sur l'organisation de la vie au quotidien, ainsi que sur la constitution de lien social privilégiant les actions susceptibles de développer les échanges, l'écoute et la convivialité.

L'équipe de la Pension de Famille est constituée d'un chef de service, d'un agent d'entretien à mi-temps, d'un travailleur social, d'une maitresse de maison.

Ils assurent la régulation du lieu quotidien et veillent au bon fonctionnement et au bien-être des personnes accueillies. Ils réalisent cet accompagnement en individuel et en collectif. Ils sont au cœur d'un réseau de partenariat.

IMPLANTATION :

Autun

CAPACITÉ :

Autun	**20**

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Homme	Femme	Total
En 2018	**8**	**2**	**10**
En 2017	8	2	10

Deux sorties ont eu lieu en 2018. Un résident a intégré un EHPAD, l'autre un Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT).

Nombre de résidents	De moins de 30 ans	De 31 à 45 ans	De 46 à 55 ans	De 56 à 65 ans	De plus de 66 ans
En 2018	**0**	**3**	**2**	**1**	**4**
En 2017	0	3	3	0	4

Deux nouveaux résidents ont intégré la Pension de Famille d'Autun. Leur arrivée a permis de penser de nouveaux projets et d'impulser une nouvelle dynamique.

Nous constatons le vieillissement de plusieurs résidents pour lesquels un travail d'accompagnement est mené pour envisager des orientations en EHPAD.

9 résidents sur 10 bénéficient de mesures de protection.

Les activités collectives sont au cœur de la vie de la Pension de Famille. Ces activités permettent de rythmer les journées, de trouver de nouveaux repères et de créer du lien entre les résidents pour éviter la solitude.

Pour exemple, ont été mis en place :

- Des ateliers gastronomiques animés au sein de la Pension de Famille qui se déroulent tous les 15 jours,
- Des temps privilégiés autour de l'organisation de loto, anniversaire, goûter, barbecue, jardinage, jeux de société…,
- Des sorties, découvertes de lieux pédagogiques (Lac des Settons, Mont Beuvray, Bibracte…),
- Des animations autour de films et soirées à thèmes avec partage de repas et débats.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

L'accompagnement social réalisé dans le cadre du dispositif, a surtout porté sur la remobilisation vers l'emploi ou la formation, le soutien dans les démarches administratives ainsi qu'un accompagnement budgétaire important. Le recrutement d'un travailleur social a facilité ce travail. Les activités sont des moments essentiels où les résidents se retrouvent pour échanger et rompre la solitude. Le développement de ces activités a favorisé les échanges entre résidents. Ces moments sont essentiels au sein des pensions de famille afin de rompre l'isolement, créer et renforcer les liens sociaux.

Difficultés repérées :

Nous constatons la difficulté de travailler le relogement, car les situations sont souvent complexes (faibles ressources, budget, vieillissement et maladie).

Le vieillissement des personnes accompagnées peut fragiliser la dynamique de groupe et mettre en difficulté les personnes accueillies.

Aussi, nous sommes particulièrement vigilants à :

- L'accès à la résidence aux personnes étrangères par mesure de sécurité afin de ne pas troubler le bon fonctionnement des lieux,
- Les accidents (chutes, malaises…),
- Les comportements de certains résidents face aux dangers domestiques.

Actions partenariales :

Le partenariat de la Pension de famille d'Autun est constitué d'un réseau d'associations locales intervenant dans des domaines divers de l'action sociale, sanitaire et culturelle, ainsi que des référents des personnes accueillies. Au niveau des suivi des résidents, l'équipe de la pension de famille est chargée de faire le lien avec chacun des partenaires dans tous les domaines (administratif, social, médical…) :

- Services des tutelles : UDAF, service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs...,
- Travailleurs sociaux : Maison des Solidarités, CIAS, Centre Social « Maison de quartier »,
- Services d'accompagnements : SAO, SARS, AVDL,
- Services de soins : CMP, médecins, généralistes et spécialistes, centres hospitaliers, cabinets de soins infirmiers, pompiers, services d'urgence…,
- Autres partenaires : Services à la personne, portage des repas à domicile (ville), gendarmerie, police municipale, CHRS…

Perspectives 2019

Quatre axes majeurs seront travaillés :

- Accompagner les personnes vieillissantes vers des solutions d'hébergement adaptées,
- Apporter une stabilité de vie afin de laisser le temps aux résidents de se reconstruire,
- Recréer des liens familiaux pour les résidents souhaitant renouer avec leurs familles,
- Permettre les échanges et le rapprochement entre les résidents de la Pension de Famille d'Autun et les résidents de la nouvelle Pension de Famille / Résidence Accueil du Creusot.

L'année 2019 sera marquée par la mise à jour du projet de la Pension de Famille ainsi que l'ensemble des documents relevant de la Loi 2002-2.

ACCOMPAGNER LA PERSONNE

Agent de Santé

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
108-110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Appui Social Individualisé Jeunes (ASI Jeunes)
Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle (AASP)

14, rue Henri Dunant 71400 Autun
108-110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale (SARS)

2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
24, rue Bigonnet 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial
6, rue de la Cruche Cassée 71700 Tournus

Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM)

108-110, rue de la Verrerie 71100 Chalon-sur-Saône
2, rue des Acacias 71200 Le Creusot
11, allée des Acacias 71500 Louhans
8, rue Bon Rencontre 71000 Mâcon
Rue Michel Anguier Bât E 71600 Paray-le-Monial

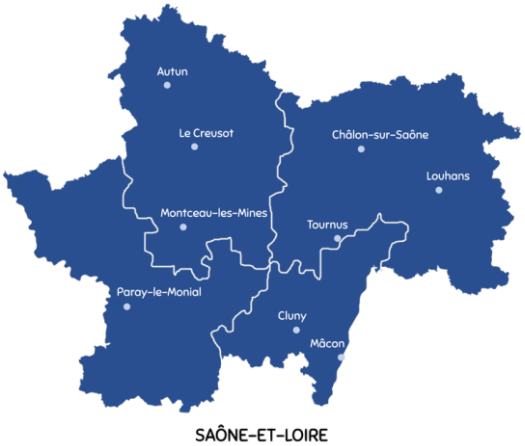

AGENT DE SANTÉ

MISSION :

- Permettre aux personnes en situation d'exclusion sociale de retrouver une santé optimale pouvant les aider à se réinsérer dans la vie socio-professionnelle.
- Les accompagner vers les soins individuellement.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Autun	**20**	Mâcon	**40**
Chalon-sur-Saône	**20**	Montceau-les-Mines	**20**
Le Creusot	**20**	Paray-le-Monial	**40**
Louhans	**32**		

FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé, Département de Saône et Loire

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées :

Nombre de personnes accompagnées	Total	Hommes	En 2017	Femmes	En 2017
Autun	**24**	**9**	10	**15**	20
Chalon-sur-Saône	**32**	**13**	14	**19**	27
Le Creusot	**36**	**16**	11	**20**	19
Louhans	**61**	**35**	22	**26**	20
Mâcon	**90**	**43**	33	**47**	30
Montceau-les-Mines	**29**	**16**	13	**13**	22
Paray-le-Monial	**66**	**30**	36	**36**	31
TOTAL	**338**	**162**	139	**176**	169

En 2018, tous secteurs confondus, nous avons accompagné 338 personnes, 162 hommes et 176 femmes. À noter qu'il s'agit, dans la majeure partie des cas, de personnes isolées socialement.

Sur le secteur Louhannais-Chalon Rural, l'Agent de Santé doit réaliser 32 mesures d'accompagnement en file active, compte tenu de son temps de travail à 0,80 ETP.

Une sous activité continue sur ce territoire. Tout un travail a été mené auprès des partenaires (MDS Louhans et Pierre de Bresse, centres sociaux de Cuiseaux et Cuisery, Entreprises d'Insertion…) afin de présenter ou de représenter l'accompagnement AGDS. L'infirmière effectue désormais une permanence avancée au niveau de l'entreprise d'insertion TREMPLIN située à Pierre de Bresse.

Sur le secteur Chalonnais-Montceau-les-Mines, l'activité de l'AGDS est toujours soutenue, ce qui occasionne une liste d'attente conséquente (environ l'équivalent de 6 mois). Ce n'est pas sans poser

certaines difficultés car les personnes orientées ne sont plus forcément prêtes quand l'accompagnement peut démarrer.

Il en est de même pour le secteur du Charolais-Brionnais où la demande est forte ; là aussi, les listes d'attente sont importantes (l'équivalent de 6 mois).

Ces secteurs tendent d'ailleurs à rechercher un équilibre du nombre de mesures engagées lorsqu'une même infirmière couvre deux territoires distincts.

Sur le secteur Mâconnais, l'activité a été soutenue et constante tout au long de l'année 2018.

Sur le secteur Autun-Le Creusot, l'activité a été « hachée» notamment en début d'année 2018, du fait d'un arrêt maladie de la salariée (du 22 janvier 2018 jusqu'au 3 mai 2018). Cette absence n'a pas pu être remplacée ; il est très difficile de recruter sur ce type de poste un peu spécifique pour une infirmière. De plus, il s'agissait d'arrêts au mois qui se sont renouvelés.

Le taux d'activité globale de l'action est à un peu plus de 90 % pour 2018, en recul par rapport à 2017. Cela peut s'expliquer par l'absence de l'infirmière d'AUTUN (arrêt maladie) qui n'a pas pu être remplacée.

Répartition par âge :

Âge moyen des personnes	**18 à 25 ans**	**26 à 35 ans**	**36 à 45 ans**	**46 à 55 ans**	**56 à 65 ans**	**+ de 65 ans**
Autun	**1**	**4**	**10**	**5**	**3**	**1**
En 2017	0	7	14	5	4	0
Chalon-sur-Saône	**1**	**0**	**11**	**9**	**11**	**0**
En 2017	2	6	7	15	11	0
Le Creusot	**0**	**7**	**5**	**12**	**10**	**2**
En 2017	0	7	8	8	7	0
Louhans	**0**	**4**	**13**	**20**	**20**	**4**
En 2017	0	1	8	17	15	1
Mâcon	**4**	**8**	**23**	**27**	**26**	**1**
En 2017	4	8	16	19	15	1
Montceau-les-Mines	**0**	**2**	**9**	**14**	**4**	**0**
En 2017	0	5	10	13	7	0
Paray-le-Monial	**2**	**13**	**11**	**30**	**9**	**1**
En 2017	0	15	12	29	10	1
TOTAL en 2018	**8**	**38**	**82**	**117**	**83**	**9**

La majorité des personnes accompagnées se situe dans la tranche des 46 à 55 ans, suivie de près par la tranche des 36 à 45 ans. Les suivis sont souvent plus conséquents car les personnes n'ont pas pris en charge leur santé depuis plusieurs mois voire des années ; leur âge avancé rend les problèmes de santé plus cruciaux.

Services prescripteurs :

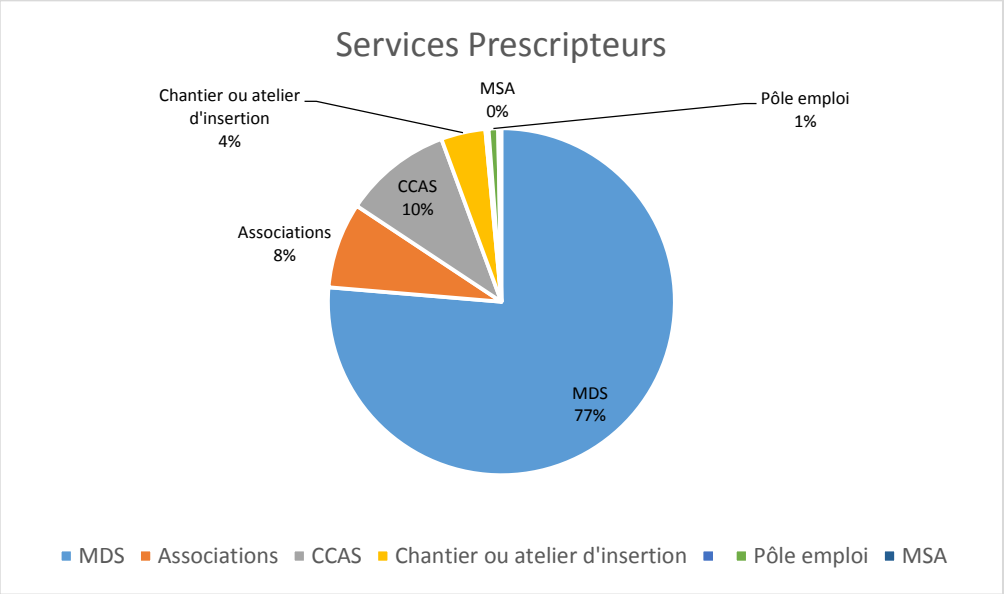

L'orientation vers le dispositif Agent de Santé est réalisée, de façon majoritaire, sur demande des travailleurs sociaux du Département ou de ses prestataires, des Centres (Inter) Communaux d'Action Sociale (CIAS / CCAS) conventionnés, des structures associatives gestionnaires de dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion, de la Caisse Régionale de la Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne (CRMSAB) ou encore des structures de l'IAE (accompagnement socio pro).

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône, le CCAS a fait autant d'orientations que les MDS.

Pour le secteur de Louhans, il y a aussi eu des orientations de la part de Pôle Emploi (2) et de la MSA (1).

Pour le secteur de Mâcon, il y a effectivement 17 % des orientations qui proviennent du CHRS collectif de l'Association Le Pont ; ce qui est une spécificité.

L'absence de PLIE sur certains territoires (Paray-le-Monial) ne permet pas le développement des orientations ASP.

Les personnes seules sans enfants sont souvent orientées vers les CCAS ce qui explique pour certains territoires une augmentation des orientations vers les mesures AGS par les CCAS.

Situation familiale :

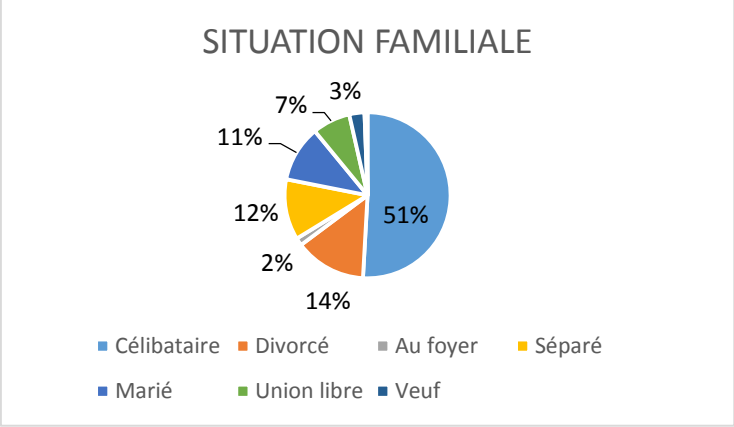

Majoritairement, le suivi est engagé auprès de personnes seules ou isolées avec des enfants. Beaucoup n'ont plus de contact avec leur famille depuis des années, et aucun réseau amical. On retrouve la plupart du temps une enfance chaotique, un climat de violences et / ou d'insécurité (inceste, violences intra familiales), un contact précoce avec un produit addictif. La rupture familiale est fréquente et apparaît souvent très tôt. La construction de sa propre famille est parfois tout aussi compliquée. Un quart des personnes suivies forment des familles monoparentales. Elles doivent assumer seules l'éducation de leurs enfants. La garde ou la visite médiatisée des enfants peut également être source de problèmes d'organisation.

Nous constatons que les partenariats avec l'AEMO, les TISF, les commissions de la protection de l'enfance sont favorisés du fait de l'intervention au domicile des personnes, particulièrement pour les personnes seules avec enfants (Paray-le-Monial et Mâcon).

Un travail est effectué en parallèle du soin pour ouvrir les personnes à leur environnement autant que possible : retisser des liens, s'autoriser des loisirs, des activités, prendre du temps pour elles mêmes, avec d'autres, favorise également une meilleure stabilité, l'intégration sociale et une reprise de confiance.

Sortie du dispositif :

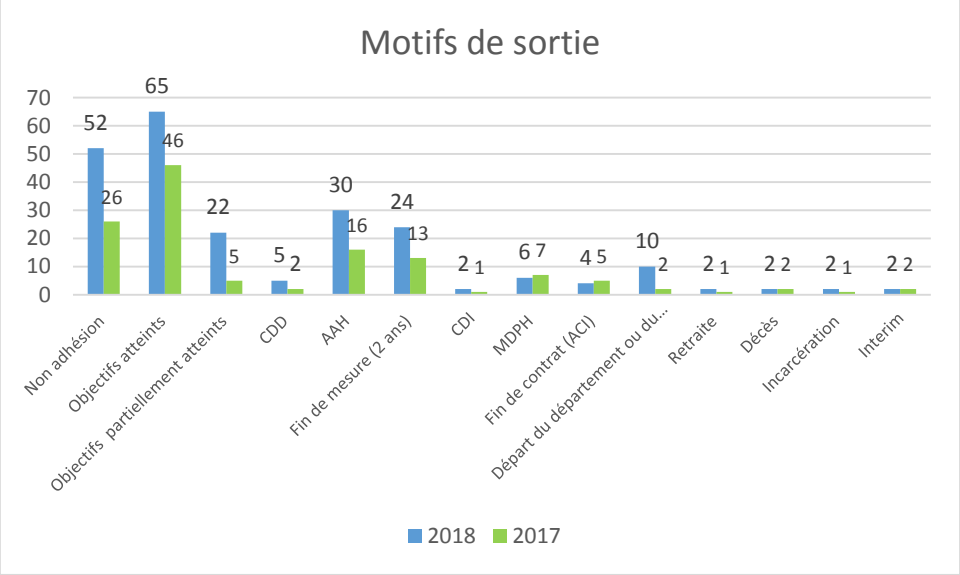

Le suivi a pris fin pour 195 personnes en 2018.

45 % des personnes sortent du dispositif car les objectifs de soins étaient atteints ou partiellement atteints et les relais sont effectifs. 27 % des personnes ont abandonné en cours de suivi ou ont refusé de débuter la prise en charge (« non adhésion »).

30 personnes ne relevaient plus du RSA mais de l'AAH, de la retraite ou de la pension d'invalidité ; certains ont pu atteindre les objectifs fixés ou, plus généralement, des relais sont mis en place pour que la prise en charge des questions de santé se fasse en autonomie, sans l'accompagnement nécessaire de l'infirmière agent de santé.

Durée de l'action :

Le contrat d'accompagnement est engagé pour une durée de 6 à 12 mois renouvelable mais ne peut excéder 24 mois. La possibilité de suspendre une mesure quelques mois et de la reprendre ensuite est maintenue.

À titre exceptionnel, des dispositions spécifiques et transitoires sont prévues au-delà des 24 mois du contrat, sous réserve de la présentation d'un argumentaire écrit de l'infirmière agent de santé en EPT et de la validation de la durée supplémentaire de prise en charge par le Président de l'EPT. Une prolongation de un à quatre mois peut ainsi être autorisée.

La durée moyenne des prises en charge est de 14,49 mois, celle-ci étant calculée sur des mesures se terminant en 2018 (ce qui est la même chose qu'en 2017).

Cette année encore, 80 % des personnes orientées sur le dispositif sont bénéficiaires du RSA et 20 % seulement d'autres ressources.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

En 2018, les secteurs de Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône / Montceau-les-Mines ont connu de fortes listes d'attente. En clair, un accompagnement AGDS validé à un instant T ne pouvait démarrer que 6 à 9 mois plus tard. Cela a occasionné de la frustration pour les personnes accompagnées (plus forcément prêtes quand l'accompagnement peut enfin s'enclencher), mais aussi pour les partenaires prescripteurs ainsi que les agents de santé elles même. Ces dernières vivent assez mal l'existence de cette liste d'attente.

Les pathologies les plus fréquentes sont toujours en lien avec des pratiques addictives (tabac, alcool, drogues…) et / ou des souffrances psychologiques. D'ailleurs, l'agent de santé de Mâcon note une hausse des demandes de sevrage tabagique (liées à la hausse du prix du tabac ainsi qu'à la gratuité des produits de substitutions).

Enfin, une expérimentation a été menée à Paray-le-Monial où l'agent de santé a mis en place une permanence d'accueil et d'écoute une fois par mois auprès des ACI en accord avec le Responsable Territorial d'Insertion (RTI). Ceci a permis un premier niveau de réponse auprès de salariés en insertion ayant des difficultés de santé ponctuelles.

Actions collectives et partenariales :

Il est difficile pour les agents de santé de s'inscrire dans des projets partenariaux sur du long terme, du fait d'une charge de travail importante (40 mesures en file active par infirmière) et d'un territoire d'intervention assez vaste et étendue.

Néanmoins, elles sont toutes impliquées dans les Conseils Locaux en Santé Mentale qui, pour certains territoires comme Louhans, viennent de voir le jour ; elles participent, à ce titre, à différents groupes de travail œuvrant dans le sens d'une déstygmatisation de la maladie mentale.

Les actions collectives restent un outil d'accompagnement à développer mais pour cela, il faut avoir du temps ! Gwenaëlle MICHELIN, agent de santé en Bresse Louhannaise, va mettre en place ce type de projets en 2019 au sein de l'Accueil de Jour de Louhans.

Difficultés repérées :

La première et principale difficulté reste celle de la charge de travail élevée puisque chaque infirmière agent de santé accompagne 40 personnes en file active (sauf sur le secteur Louhannais où l'agent de santé est à 0,80 ETP soit 32 mesures en file active).

La seconde difficulté réside dans les listes d'attente importante sur certains secteurs (Paray-le-Monial et Chalon-sur-Saône principalement) avant que la prise en charge démarre réellement. À l'inverse, sur le secteur Louhannais, il est encore difficile d'avoir les 32 suivis en file active, malgré une remobilisation du partenariat.

La troisième difficulté est plus relative à l'accompagnement en lui-même et à la problématique de la désertification médicale. Cela contraint les professionnelles, sur certains secteurs, à effectuer de plus en plus de déplacements pour pouvoir accéder à certaines spécialités. Comment travailler dans ces conditions à l'autonomie future des personnes accompagnées dans leurs démarches de soins ?

Un autre bémol est que, pour la plupart, les personnes accompagnées sont bénéficiaires de la CMUC, ce qui ne permet pas l'accès à des prises en charge de type ostéopathie, chiropractie…

Perspectives 2019

Pour 2019, une des perspectives est le développement et / ou la participation à des actions collectives sur certains territoires notamment sur le Charollais-Brionnais où l'agent de santé va participer à des groupes de socialisation mis en place par le Service Social Départemental.

De même, en Bresse Louhannaise, l'agent de santé va proposer elle aussi une permanence au sein de l'entreprise d'insertion TREMPLIN située à Pierre de Bresse sur le modèle déjà expérimenté à Paray-le-Monial.

Le projet est également de mettre en place des actions collectives ludiques au sein de l'Accueil de Jour de Louhans notamment sur la question de l'hygiène.

APPUI SOCIAL INDIVIDUALISÉ JEUNES

MISSION :

Accompagner les jeunes de 18 à 25 ans en difficulté importante d'insertion sociale et professionnelle de façon globale et personnalisée.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ (mois mesures annuels)

Autun	**30 mesures**	Mâcon	**120 mesures**
Chalon-sur-Saône	**110 mesures**	Montceau-les-Mines	**30 mesures**
Le Creusot	**12 mesures**	Paray-le-Monial	**79 mesures**
Louhans	**30 mesures**		

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre de personnes accompagnées	Total	Orientations CUD	Hommes	Femmes	Attente de démarrage en 2019
Autun	**5**	**5**	**3**	**2**	
En 2017	3	1	2	1	
Chalon-sur-Saône	**24**		**7**	**17**	
En 2017	28	19	10	18	
Le Creusot	**2**		**1**	**1**	
En 2017	5	3	2	3	
Louhans	**11**		**5**	**6**	
En 2017	14	14	6	8	
Mâcon	**29**		**13**	**16**	**4**
En 2017	28	19	14	14	
Montceau- les- Mines	**9**		**6**	**3**	
En 2017	8	5	4	4	
Paray-le-Monial	**21**	**10**	**14**	**7**	**0**
En 2017	24	13	16	8	

De façon globale, le nombre d'hommes (49) et de femmes (52) accompagné est quasiment équilibré. Il en était de même en 2017.

Prescripteur :

Prescripteurs	Unité d'Action Sociale CD71	En 2017	Mission Locale	En 2017	Autres	En 2017
Autun	**0**	0	**5**	3	**0**	0
Chalon-sur-Saône	**2**	6	**19**	20	**3**	2
Le Creusot	**0**	1	**1**	3	**1**	1
Louhans	**2**	5	**8**	8	**1**	1
Mâcon	**12**	11	**5**	9	**12**	8
Montceau-les-Mines	**2**	1	**7**	7	**0**	0
Paray-le-Monial	**2**	5	**16**	16	**3**	3

Pour le secteur de Mâcon, il est à noter que 12 orientations sont catégorisées en « autres » : CLLAJ, SPIP, services d'accompagnement Le Pont (DJM, SAO, SARS, AVDL…).

Pour le secteur d'Autun / Le Creusot / Montceau-les-Mines, les orientations ont augmenté en 2018, suite au travail de présentation effectué auprès des partenaires ces dernières années.

Ce sont les Missions Locales qui, sur l'ensemble du territoire, représentent notre prescripteur principal (60 %).

Accompagnement :

L'accompagnement proposé est global et personnalisé en direction des jeunes de 18 à 25 ans. Il est question de prendre en compte le jeune dans toutes ses dimensions afin d'agir sur les obstacles à son insertion sociale et professionnelle.

Les principales difficultés travaillées sont l'aspect budgétaire (ouverture de droits, aide à la gestion des ressources et des charges) et l'aspect administratif (compréhension des courriers reçus, classement, remplissage de dossiers…), tout ceci en lien avec un logement déjà en place ou avec la recherche d'un logement. L'insertion professionnelle est bien évidemment travaillée si la situation du jeune est stabilisée par ailleurs (liens Mission Locale, Garantie Jeunes, Entreprises et Chantiers d'Insertion…).

L'accompagnement se décline en fonction des besoins du jeune qui sont souvent multiples.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	2018	2017
Autun	**7**	**2,5**
Chalon-sur-Saône	**4.5**	**5,5**
Le Creusot	**6**	**4**
Louhans	**5.72**	**1,5**
Mâcon	**5.80**	**5**
Montceau-les-Mines	**4.60**	**3**
Paray-le-Monial	**6**	**5,5**

On constate un allongement de la durée moyenne des accompagnements en lien certainement avec les nouveaux publics accompagnés. En effet, à Mâcon et à Paray-le-Monial, un certain nombre de jeunes accompagnés sont des ex-mineurs isolés ou des sortants de CADA. Ces accompagnements demandent plus de temps car ces jeunes ont souvent encore un problème de compréhension ainsi qu'un certain mal être (lié aux traumatismes de l'asile).

Type de sorties

Nombre de sorties et d'orientations	Insertion professionnelle	Garantie Jeune DAQ	Soins	Ouverture de droits	Autres	Interruption Refus orientation	Sorties en 2019
Autun	**1**	**2**	**0**	**0**	**2**	**0**	
En 2017	2	0	0	0	0	0	1
Chalon-sur-Saône	**4**	**2**	**2**	**1**	**1**	**23**	
En 2017	6	4	3	0	3	1	10
Le Creusot	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	**0**	
En 2017	1	0	0	1	2	1	
Louhans	**4**	**1**	**0**	**0**	**2**	**4**	
En 2017	2	0	0	0	2	1	9
Mâcon	**0**	**2**	**0**	**0**	**10**	**10**	
En 2017	3	0	2	0	7	5	9
Montceau-les-Mines	**3**	**1**	**0**	**0**	**4**	**1**	
En 2017	1	1	0	0	0	1	5
Paray-le-Monial	**3**	**0**	**2**	**4**	**3**	**5**	
En 2017	6	2	1	0	0	1	11

Les sorties sont difficiles à analyser car plusieurs problématiques sont travaillées en même temps pour un jeune notamment sur le volet insertion sociale (accès aux droits, au logement…). Nous notons un fort taux d'interruption sur Chalon-sur-Saône, notamment suite à des propositions d'orientation non comprises.

Perspectives 2019

La mesure ASI Jeunes est une mesure plutôt bien identifiée par le partenariat local, en particulier les Missions Locales. Il est d'ailleurs à noter qu'un projet de refonte du FAJD est en cours du côté du Conseil Départemental.

De nouveaux partenariats émergent notamment du fait de la mise en place des Garanties Jeunes. Une articulation est à trouver avec ce nouveau dispositif ; comme d'ailleurs avec le dispositif « passerelle dynamique d'insertion » piloté par la Sauvegarde 71 à destination des jeunes « invisibles ».

La longueur des listes d'attente sur certains secteurs reste préoccupante ; en effet, cela décale le démarrage effectif de la mesure.

ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MISSION :

Il s'agit d'une mesure à vocation socio-professionnelle, destinée aux personnes qui n'ont pas de difficulté majeure compromettant leur autonomie sociale mais qui présentent des freins au niveau de l'insertion professionnelle immédiate.

IMPLANTATION :

Autun, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Montceau-les-Mines, Paray-le-Monial

CAPACITÉ :

Chalon-sur-Saône Louhans	**19**	Mâcon Cluny Tournus	**16**
Charolles Paray-le-Monial	**17**	Montceau-les-Mines Le Creusot Autun	**10**

FINANCEMENT :

Conseil Départemental 71

Données Quantitatives

Répartition par sexe :

Nombre de personnes entrées (Date de Validation EPT)	Total	Hommes en 2018	Hommes en 2017	Femmes en 2018	Femmes en 2017	Attente de démarrage en 2019
Autun	**5**	**0**	0	**5**	2	
Chalon-sur-Saône	**29**	**15**	8	**14**	11	
Le Creusot	**9**	**1**	2	**8**	2	
Louhans	**25**	**8**	6	**17**	14	
Mâcon	**36**	**16**	15	**20**	17	
Montceau-les-Mines	**15**	**3**	3	**12**	6	
Paray-le-Monial	**48**	**28**	11	**20**	20	**3**

Les femmes restent majoritaires dans les accompagnements : par exemple, sur le secteur de Montceau-les-Mines, elles ont doublé depuis 2017. Il en est de même pour le secteur du Creusot où l'augmentation est significative. Pour les autres secteurs, l'augmentation est moins flagrante.

Prescripteurs des mesures :

Prescripteurs des mesures	Pôle Emploi	En 2017	Unité d'Action Sociale	En 2017	CCAS	En 2017	Autres	En 2017
Autun	**0**	1	**5**	8	**0**	**0**	**0**	**0**
Chalon-sur-Saône	**14**	16	**11**	19	**4**	4	**0**	**0**
Le Creusot	**0**	1	**8**	4	**1**	0	**0**	**0**
Louhans	**14**	12	**11**	19	**0**	0	**0**	**0**
Mâcon	**16**	17	**20**	29	**0**	0	**0**	1
Montceau-les-Mines	**1**	4	**9**	5	**4**	6	**1**	0
Paray-le-Monial	**24**	35	**24**	22	**0**	2	**0**	1

Pour le secteur d'Autun, il est à noter que les orientations ont changé avec la nouvelle mesure. Il s'agit de personnes plus proches de l'emploi (femmes seules avec enfants). De ce fait, les accompagnements sont plus courts.

Pour le secteur de Mâcon, un nouveau public émerge aussi. Il s'agit de personnes bénéficiant des ASS, très éloignées de l'emploi et cumulant d'autres difficultés.

Accompagnements :

Problématiques majoritaires à l'entrée %	Difficultés d'insertion professionnelle (Prescription Pôle Emploi)	En 2017	Difficultés d'insertion sociale (Prescription UAS, CCAS, Autres)	En 2017
Autun	**0 %**	11 %	**100 %**	89 %
Chalon-sur-Saône	**48 %**	41 %	**52 %**	59 %
Le Creusot	**0 %**	22 %	**100 %**	78 %
Louhans	**56 %**	38 %	**44 %**	62 %
Mâcon	**45 %**	36 %	**55 %**	64 %
Montceau-les-Mines	**7 %**	26 %	**93 %**	74 %
Paray-le-Monial	**50 %**	58 %	**50 %**	42 %

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2018	En 2017
Autun	**3.40**	**4,5**
Chalon-sur-Saône	**8.89**	**3,5**
Le Creusot	**5**	**6**
Louhans	**8.44**	**3**
Mâcon	**4.6**	**4,5**
Montceau-les-Mines	**5**	**4,5**
Paray-le-Monial	**6**	**4**

On remarque que, les durées d'accompagnement sont plus longues sur le secteur de Louhans / Chalon-sur-Saône.

Répartition des sorties :

Nombre de sorties	En 2017	En 2018	En 2019
Autun	7	**3**	
Chalon-sur-Saône	30	**19**	**10**
Le Creusot	4	**5**	
Louhans	17	**20**	**5**
Mâcon	31	**26**	
Montceau-les-Mines	8	**11**	
Paray-le-Monial	36	**31**	

Sur la majeure partie des secteurs, les sorties ont été nombreuses. Ceci est à mettre en lien avec la nouvelle mesure AASP et sa partie diagnostic : en effet, de nombreux accompagnements s'arrêtent à l'issue de ce diagnostic soit 3 mois ; les personnes accompagnées n'étant finalement pas encore prêtes pour travailler sur leur insertion professionnelle.

Données Qualitatives

Cette année 2018 a été marquée par la mise en place de la mesure d'Accompagnement vers l'Autonomie Sociale Et Professionnelle (AASP) qui a réellement démarré en mai 2018. Le public est désormais élargi à toute personne ayant des difficultés d'insertion professionnelle immédiate et ayant un référent (CER, PPAE, RSA, publics étant en CHRS, SARS, MASP, PACEA…). Une nouvelle dynamique s'est donc enclenchée avec un accompagnement de 9 mois dont une phase de diagnostic formalisée de 3 mois.

Il a donc fallu appréhender ces nouveaux outils et faire de nouveau le lien avec les différents partenaires pour communiquer sur la nouvelle mesure.

Perspectives 2019

En 2019, il nous faut poursuivre la mise en place de cette mesure en lien avec la réorganisation des territoires d'intervention des TAS. Cela a impacté fortement certains secteurs : à titre d'exemple, pour le secteur Chalon-sur-Saône / Louhans, cela représente 5 pôles emploi, 6 MDS et différents CCAS (dont le plus important est celui de Chalon-sur-Saône).

Une des préoccupations est également de réussir à réguler les listes d'attente importantes sur certains secteurs comme Chalon-sur-Saône et Mâcon.

De plus, la problématique de locaux trop petits sur certains territoires (Louhans, Paray-le-Monial) peut engendrer des difficultés pour recevoir les personnes dans de bonnes conditions. Une recherche active de nouveaux locaux est en cours sur ces secteurs.

Il est à noter le départ de Danièle GUERIN prévu fin Mars 2019 et qui occupait le poste sur Chalon-sur-Saône / Louhans après avoir travaillé sur le même poste à Mâcon. Elle sera remplacée par Mathilde GIRAUDET.

Enfin, il nous reste à faire un travail de refonte de notre logiciel MEGABASE pour pouvoir extraire des données représentatives des sorties.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

MISSION :

Accompagnement de proximité de toute personne en grande difficulté. L'objectif est de reconstruire un projet social avec la personne pour essayer de la maintenir dans son environnement et ainsi éviter le déracinement et la rupture des liens sociaux.

IMPLANTATION :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunysois-Tournugeois

CAPACITÉ :

Territoire Autunois / Le Creusot / Montceau-les-Mines	**103 places**
Territoire Charolais-Louhannais-Mâconnais / Clunysois-Tournugeois	

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants	Total
Autunois	**65**	**24**	**89**
En 2017	49	13	62
Charolais	**51**	**17**	**68**
En 2017	48	18	66
Louhannais	**54**	**22**	**76**
En 2017	64	34	98
Mâconnais-Clunysois	**34**	**11**	**45**
En 2017	38	8	46
Tournugeois	**40**	**19**	**59**
En 2017	33	16	49
TOTAL	**244**	**93**	**337**
TOTAL en 2017	232	89	321

Si nous pouvons observer une augmentation du nombre de personnes suivies sur le département, nous constatons également une certaine disparité selon les secteurs avec une hausse importante sur l'Autunois (+27 personnes dont 11 enfants) et sur le Tournugeois (+10 personnes), une stabilisation sur le Charolais et le Mâconnais Clunysois et une baisse importante sur le Louhannais (-22 personnes).

Les 337 personnes accompagnées correspondent aux 204 ménages suivis.

Composition familiale des ménages	Isolés	Couples	Familles monoparentales	Familles	Total
Autunois	**43**	**2**	**5**	**5**	**55**
En 2017	38	2	1	3	44
Charolais	**30**	**2**	**10**	**2**	**44**
En 2017	32	0	4	6	42
Louhannais	**27**	**5**	**7**	**5**	**44**
En 2017	31	5	13	5	54
Mâconnais-Clunysois	**18**	**1**	**7**	**2**	**28**
En 2017	26	1	3	3	33
Tournugeois	**19**	**3**	**9**	**2**	**33**
En 2017	19	2	8	1	30
TOTAL	**137**	**13**	**38**	**16**	**204**
TOTAL en 2017	146	10	29	18	203

Nous pouvons observer également une certaine stabilité sur le nombre de situations suivies en 2018 par rapport à 2017. Il est à noter une baisse de personnes isolées (69 %) et une augmentation de familles monoparentales (19 %).

Par âge	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
En 2018	**16**	**59**
En 2017	16	60

Orienteurs principaux	MDS	SAO/115	La personne elle-même	Etablissements de santé	SIAO	CCAS/CIAS
En 2018	**30 %**	**27 %**	**14 %**	**2 %**	**6 %**	**4 %**
En 2017	30 %	26 %	16 %	6 %	5 %	5 %

Les orienteurs principaux restent les MDS et les SAO avec cependant une baisse des établissements santé. Concernant les CCAS / CIAS, dans le détail nous faisons le constat que les orientations sont concentrées sur le Tournugeois et l'Autunois et pratiquement nulles sur le Charolais, Mâconnais et Louhannais. Nous notons également que 2 % des personnes sont orientées par les CCAPEX et 1,50 % par un service mandataire…

Motifs des demandes :

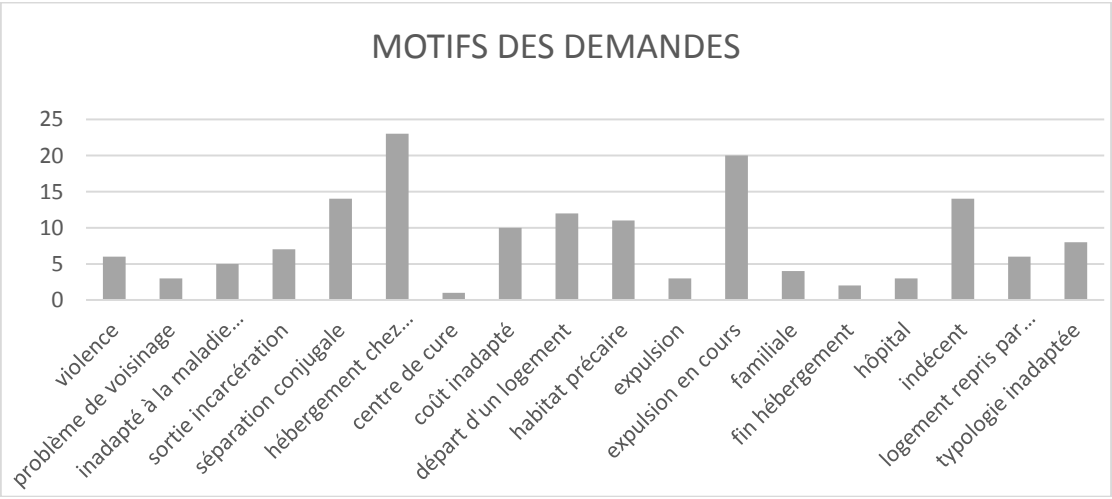

Nous observons que la problématique du logement sous différentes formes est très importante : habitat précaire, expulsion, logement indécent, typologie inadaptée, problème de voisinage…

Situations en fin de mesure :

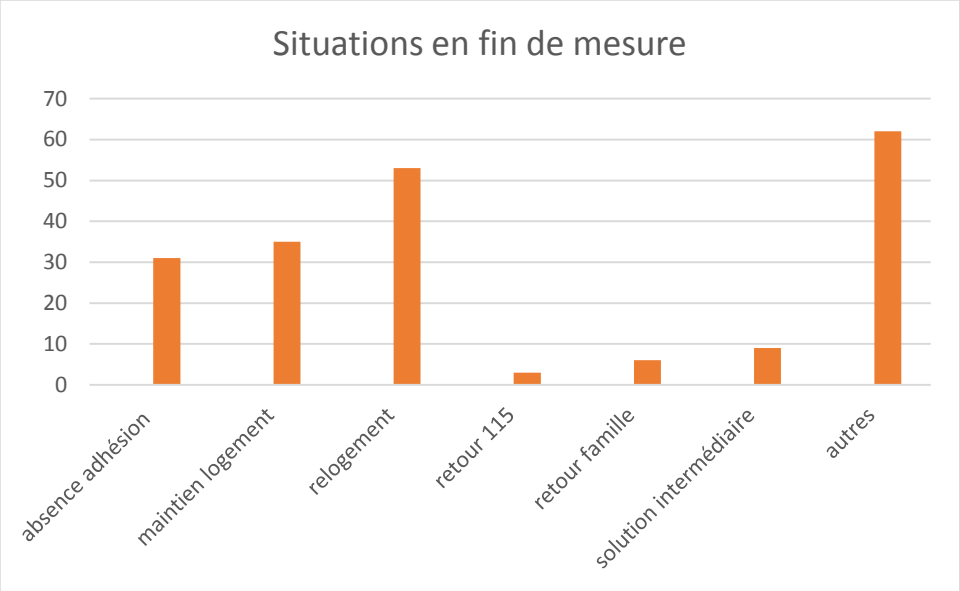

Le travail réalisé au cours de l'accompagnement SARS aboutit essentiellement au maintien dans le logement ou à un relogement.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	En 2018	En 2017	En 2016
	13,30	36,80	14,10

La durée moyenne avait doublée en 2017 par rapport à 2016 avec des problématiques et une précarité importante. Il était souligné la difficulté pour les personnes suivies d'accepter la fin de la mesure car difficile à vivre mais également de se mobiliser sur leur projet. Comme nous pouvons aussi l'indiquer, l'isolement géographique et relationnel ne facilite pas l'arrêt des mesures. En 2018 la durée moyenne d'accompagnement est revenue pratiquement au même niveau qu'en 2016.

Taux d'activité : 94 %

Le taux d'activité auparavant était basé sur le nombre de personnes accompagnées alors qu'aujourd'hui il se fonde sur le nombre de ménages ce qui explique la baisse de celui-ci.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

La mise en place au mois de mai des contrats d'objectifs et leurs renouvellements au 5ème mois de la mesure et une fin de contrat engendrent une très nette diminution de la durée des mesures.

Ces outils ont réduit la durée des accompagnements et procurent moins de souplesse que pouvait avoir ce dispositif auparavant.

Le travail sur la durée pour une approche relationnelle « en douceur », une mise en confiance ne sont plus facilités par manque de temps et le renouvellement au 5ème mois n'est pas aisé à formaliser. La fragilité du public suivi en SARS : problèmes économiques, de santé et certaines pathologies rendent parfois ce dispositif inadapté dans un cadre temporel trop contraignant.

Cette nouvelle contractualisation modifie la posture éducative des professionnels qui doivent repenser leur pratique afin de répondre à cette nouvelle contrainte.

Actions collectives et partenariales :

Nous pouvons noter deux types d'actions collectives et partenariales : l'une centrée sur un travail de collaboration entre partenaires et l'autre axée sur les usagers.

Ainsi, le SARS du Mâconnais Clunysois poursuit son implication dans des réseaux VIF de son territoire ; les chartes devraient être signées au cours de l'année 2019.

Le service s'inscrit depuis juillet 2018 au Conseil Local de la Santé Mentale. À cet effet, des commissions de travail sur différentes thématiques ont été mises en place. Le SARS s'est engagé dans un travail sur la communication afin d'établir un guide de la santé mentale en format papier et également en support numérique afin de faciliter l'interconnaissance entre professionnels.

Comme chaque année, le Conseil Local de la Santé Mentale du Charolais Brionnais organise la Semaine d'Information sur la Santé Mentale. En 2018, son thème était « santé mentale et parentalité ». L'association Le Pont s'est associée avec l'AMARRE dans la continuité du travail engagé sur les violences intrafamiliales pour organiser un ciné-débat avec la projection du film « jusqu'à la garde » qui a connu un véritable succès.

Le service a également participé à un échange entre professionnels du secteur sanitaire et social et médico-social appelé « vis ma vie 2 professionnels ». L'éducatrice a passé trois jours en immersion avec une éducatrice du SAMSAH de Bourbon Lancy. Cette expérience a été riche, elle a permis de découvrir un autre type d'accompagnement pluridisciplinaire pour une personne accompagnée par les deux services.

Le projet « épicerie solidaire » a été mis en suspens car le Grand Charolais doit décider du maintien ou non d'un CIAS.

Sur le secteur de Louhans, l'association a proposé à Madame la Sous-Préfète de mettre en place une commission jeune sur son bassin. Le but est de pouvoir échanger sur les problématiques les plus prégnantes et de voir comment les résoudre.

Des temps d'échanges avec les MDS des territoires d'Autun, Le Creusot et Montceau-les-Mines et notre association ont été aménagés durant l'année afin d'actualiser nos connaissances mutuelles et améliorer le partenariat.

Une rencontre a été également organisé avec les travailleurs sociaux de la MSA afin de présenter nos missions respectives et faire le constat commun que malgré notre présence en milieu rural, le public agriculteur est difficile à toucher et sollicite peu.

Ce temps de rencontre a abouti à une participation à une formation « Le suicide des agriculteurs, mieux comprendre et prévenir-complémentarité des approches sociologiques et psychologiques ».

Concernant une action collective et partenariale centrée sur le public, le SARS de Tournus en 2018 s'est doté d'un jardin auprès de l'association « des jardins des mille saveurs » gérée en partie par l'OPAC. Cette action à visée « thérapeutique » regroupe plusieurs institutions au niveau local.

Le jardin se veut être à la fois un outil de médiation « thérapeutique », un lieu convivial d'apprentissage et de partage qui a pour but d'amener les personnes à s'exprimer, communiquer et à favoriser leur épanouissement. Cinq personnes suivies en SARS ont participé à cette action avec pour bénéfice l'envie de prendre son propre jardin et de sérieuses amitiés se sont créées.

Les animateurs de ces jardins sont des travailleurs sociaux du SAVS « Le clos Mouron », de la MDS et du SARS.

Le SARS de Tournus a eu également la possibilité de participer à une réunion de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ». Cela lui a permis de prendre connaissance d'une situation préoccupante pour laquelle le service a pu enclencher un accompagnement social et espère que sa participation à cette instance se poursuivra.

Difficultés repérées :

La ruralité et l'isolement, la précarité des personnes suivies entrainent différents problèmes comme par exemple le manque de mobilité (absences de véhicules et de transport en commun) pour l'accès aux soins ou à d'autres services publics éloignés et par conséquence un manque d'autonomie qui est un frein pour construire un projet social.

Il est à noter que la problématique alcoolique qui génère des problèmes de santé est présente dans de très nombreuses mesures SARS. Il est difficile d'avancer sur des objectifs de relogement et de budget tant qu'elle n'a pu être stabilisée.

Les problèmes économiques représentent également une partie importante de l'activité (dossier de surendettement, plan d'apurement). Ce sont des difficultés et des fonctionnements inscrits dans la vie des personnes qui demandent du temps pour être modifiés.

Il est à noter une demande soutenue de mesures de protection aux majeurs ou de signalements ce qui démontre un grand manque d'autonomie des personnes accompagnées.

Sur le Clunysois se pose encore un problème de communication entre les différents partenaires et ce malgré la mise en place de réunions de concertation entre professionnels et bénévoles. La difficulté de repérer les missions de chacun et d'orienter les usagers vers les partenaires est encore d'actualité.

Le travail du service SARS demande de rechercher, tenir, porter, soutenir une adhésion, une certaine mobilisation de la personne accompagnée sur les soins dont-elle a besoin ou encore de démarches administratives à suivre. Ces objectifs nécessitent un temps d'accompagnement important face à la demande de l'usager qui n'est pas toujours très claire ou évidente et la confrontation des professionnels à de nouvelles contraintes de contractualisation et de durée.

Le travail en SARS se heurte au paradoxe de devoir sortir trop tôt des personnes du dispositif et que l'on retrouve dans d'autres dispositifs par la suite et la durée très longue de certaines mesures comme par le passé qui peuvent perdre de leurs sens.

Perspectives 2019

Les problématiques rencontrées nécessitent des réponses diversifiées et complémentaires qui invitent à repenser et développer continuellement le travail partenarial ainsi qu'une certaine créativité dans les pratiques professionnelles.

Il s'agit selon les territoires de développer des actions communes avec le CHS de Sevrey afin de mettre en place un groupe de paroles des personnes accompagnées en SARS et SAO.

Sur Tournus, se dessine la mise en place d'un atelier cuisine pour favoriser le lien social.

Pour Louhans le projet est de participer à un comité d'insertion de la Bresse Bourguignonne afin d'élaborer un annuaire social à destination des professionnels.

Sur Mâcon, il s'agira de consolider son inscription au sein des réseaux VIF de son secteur d'activité. Enfin, sur le secteur de Paray-le-Monial, il s'agira de formaliser un partenariat avec le CSAPA…

Dans le milieu rural, le problème d'approche des agriculteurs en difficulté reste d'actualité ainsi que de rendre visible et lisible pour eux les travailleurs sociaux et services qui pourraient leur venir en aide (SAO, SARS, Agent de Santé, ASLL..).

En 2019, il semble nécessaire de devoir mettre en lumière le travail réalisé en SARS auprès de nos différents partenaires qui ont accès à ce public et plus particulièrement dans les mairies en zone rurale.

Le SARS se doit de repenser son cadre d'intervention et de s'approprier les nouveaux outils de la DDCS, repenser les projets individualisés et les objectifs définis. Il se doit également de retrouver une place au milieu de nouveaux dispositifs et s'articuler avec eux comme par exemple avec le SAO ou encore l'AVDL mais également les mandataires judiciaires, les agents de santé et l'ASLL...

SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

MISSION :

Assurer les mesures de protection (Sauvegardes de justice, curatelles renforcées ou simples et tutelles) prononcées par les juges des tutelles des juridictions de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Le Creusot. Sur l'ensemble du département de Saône et Loire.

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE:

Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Louhans, Mâcon, Paray-le-Monial

CAPACITÉ TOTALE : 400 Mesures

Chalon-sur-Saône	**100 Mesures**	Mâcon	**100 Mesures**
Le Creusot	**100 Mesures**	Paray-le-Monial	**50 Mesures**
Louhans	**50 Mesures**		

FINANCEMENT :

Direction Départementale de la Cohésion Sociales, Majeurs protégés

Données Quantitatives

Répartition des personnes protégées par antenne :

Nombre de personnes protégées par antenne	En logement autonome	En établissement	Sans résidence stable	Total
Chalon-sur-Saône	**87**	**15**		**102**
En 2017	85	15	2	102
Le Creusot	**91**	**13**		**104**
En 2017	83	16		99
Louhans	**42**	**12**		**54**
En 2017	44	6		50
Mâcon	**92**	**12**		**104**
En 2017	90	12		102
Paray-le-Monial	**40**	**6**		**46**
En 2017	40	4		44
TOTAL	**352**	**58**	**0**	**410**
	88 %	**14,5 %**		**102,5 %**
TOTAL en 2017	**342**	**53**	**2**	**397**
	86,15 %	**13,35 %**	**0,5 %**	**100 %**

En 2018, l'agrément de 400 mesures a été dépassé afin de répondre aux besoins des différentes juridictions du département. L'augmentation de la charge de travail sans moyens supplémentaires est préjudiciable pour la qualité de prise en charge des personnes protégées et les conditions de travail des salariés du service.

Répartition par âge :

Tranches d'âges des personnes	2018	2017
18 à 25 ans	**24**	27
26 à 39 ans	**55**	51
40 à 59 ans	**169**	159
60 à 74 ans	**108**	113
Plus de 75 ans	**54**	47

La majorité des majeurs protégés se situe dans les classes d'âge de 40 à 74 ans.

Répartition par sexe :

Répartition par sexe	2018	2017
Hommes	**278**	273
Femmes	**132**	124

Comme en 2017, le service est mandaté pour 1/3 de femmes et 2/3 d'hommes.

Mouvement des mesures :

Nombre d'entrées	1er jugement	Transfert	Total
En 2018	**50**	**2**	**52**
En 2017	92	11	103

Nombre de sorties	Mainlevée	Transfert	Décès	Total
En 2018	**7**	**9**	**23**	**39**
En 2017	7	14	18	39

Le nombre de sorties est stable de 2017 à 2018. 7 transferts de mesures sont liés à des déménagements des personnes. 5,60 % des sorties sont liées à des décès.

Type de mesure des personnes accompagnées :

Types de mesures	Curatelle Renforcée	Curatelle simple	Curatelle Ad'hoc	Tutelle	Sauvegarde de justice	Total
Chalon-sur-Saône	**76**	**5**		**18**	**3**	**102**
En 2017	74	2		15	13	104
Le Creusot - Montceau-les-Mines - Autun	**73**	**2**		**23**	**6**	**104**
En 2017	84	5		24	2	115
Louhans	**41**	**1**		**8**	**4**	**54**
En 2017	38	3		6		47
Mâcon	**85**	**8**	**2**	**7**	**2**	**104**
En 2017	81	1	1	7	1	91
Paray-le-Monial	**34**	**4**		**7**	**1**	**46**
En 2017	29	5		6		40
TOTAL	**309**	**20**	**2**	**63**	**16**	**410**
TOTAL en 2017	306	16	1	58	16	397

75 % des mesures sont des curatelles renforcées. 15 % des tutelles. Les curatelles Ad'hoc sont des mesures temporaires ordonnées par les juges et confiées au service afin d'accomplir un ou plusieurs actes déterminés que le curateur ou le tuteur d'un autre service ou privé n'a pas le pouvoir de faire ou pour lesquels il est en conflit d'intérêts avec le majeur.

Revenus annuels des majeurs protégés accompagnés :

Revenus annuels	2018	2017
Revenus inférieurs au Minimum Vieillesse ou AAH (860,00 €)	**217**	198
Revenus strictement supérieurs au Minimum Vieillesse et inférieurs ou égaux au SMIC brut (1498,47 €)	**186**	171
Revenus strictement supérieurs au SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,2 SMIC brut	**2**	18
Revenus compris entre 1,2 et 1,4 SMIC brut	**3**	7
Revenus strictement supérieurs à 1,4 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,6 SMIC brut	**1**	2
Revenus strictement supérieurs à 1,6 SMIC brut et inférieurs ou égaux à 1,8 SMIC brut	**1**	1

45 % des personnes accompagnées par le service mandataire ont des revenus supérieurs au minimum vieillesse et inférieurs au SMIC et 53 % ont des revenus inférieurs au minimum vieillesse.

Données Qualitatives

En 2018, le service est composé d'un chef de service (1 ETP), de 8 mandataires judiciaires (8 ETP titulaires du Certificat National de Compétence de Mandataire Judicaire à la Protection des Majeurs) et de 5 agents administratifs, l'un basé à Mâcon (1 ETP), 1 au Creusot (1 ETP), 1 à Chalon-sur-Saône (1 ETP), 1 à Paray-le-Monial (0,50 ETP) et le 6ème à Louhans (0,50 ETP).

Cette année a été marquée par l'évaluation externe du service conduite et réalisée par le cabinet de conseil en management ABAQ en mars 2018. Une présentation des résultats de cette évaluation a été réalisée par ce cabinet à l'ensemble des salariés du service en mai 2018.

Le décret n°2018-767 du 31 août 2018 relatif au financement des mandataires judiciaires à la protection des majeurs a engendré, en fin d'année, un important travail administratif de recalcul des frais de gestion 2018 dus par les personnes protégées.

Enfin, cette même année s'est concrétisé l'Espace Ethique Départemental des trois Associations tutélaires de Saône-et-Loire et la réalisation des premières séquences de travail du Comité d'éthique. Ce Comité d'éthique est une instance pluridisciplinaire, composée de professionnels des Services tutélaires et de personnes choisies pour leurs compétences et leur intérêt pour les questions d'éthique.

Cet Espace Ethique est né de la volonté des 3 associations tutélaires du département :

UDAF 71 / Sauvegarde 71 / Le PONT

Il partait d'un Constat : Les valeurs de protection et d'autonomie mettent de fait les professionnels de nos services MJPM et DPF en tension « éthique » : comment protéger sans diminuer?

Pourquoi répondre sous la forme d'un Espace Ethique :

- Ouvrir un espace de réflexion sur les situations complexes avec d'autres professionnels (multi association et personnes extérieures),
- Réfléchir pour que la protection ne prenne pas le pas sur l'autonomie ou la liberté individuelle tout en respectant le droit,
- Faire face à la pression de l'environnement.

Perspectives 2019

La dotation budgétaire 2018 allouée en fin d'année 2018 a permis la création d'un poste de gestionnaire administratif.

Le recrutement et l'installation de cette nouvelle salariée ont été effectués en début d'année 2019 sur l'antenne du Creusot pour être à proximité de l'encadrement du service.

Cette personne sera plus spécifiquement chargée de l'élaboration pour tout le service des comptes de gestion annuels ainsi que du calcul et de la mise en recouvrement des frais de gestion dus par les personnes protégées.

Cet allégement de tâche pour les assistantes administratives des 5 antennes doit leur permettre de reprendre une partie du travail réalisé jusque-là par les mandataires judiciaires. Ceux-ci pourront ainsi consacrer plus de temps à l'accompagnement des personnes protégées.

ACCUEILLIR LES DEMANDEURS D'ASILE

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

36, rue Saint Henri 71200 Le Creusot
19, rue Mathieu 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO)

36, rue Saint Henri 71200 Le Creusot

Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

19, rue Mathieu 71000 Mâcon
30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Dispositif Post Asile

30, rue Jean Laville 71300 Montceau-les-Mines

Hébergement et Service Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA / SUDA)

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA)

19, rue Mathieu 71000 Mâcon

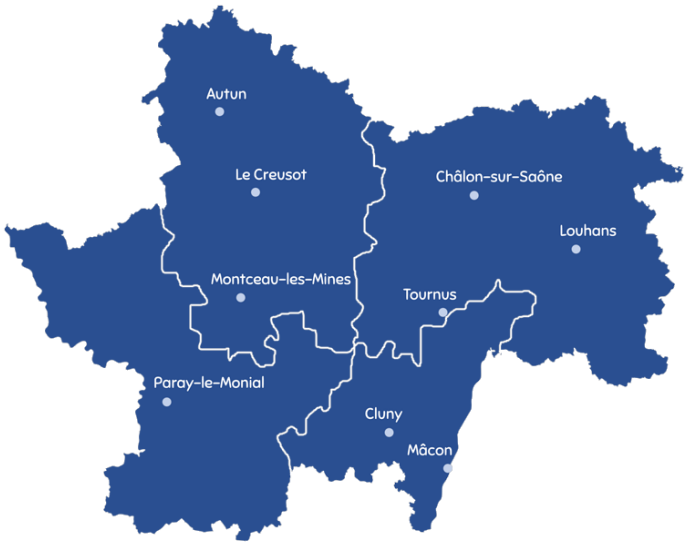

CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Le CADA accueille les personnes orientées par l'OFII, le temps de la procédure de demande d'asile, instruite par l'OFPRA, voire la CNDA.

La demande d'asile se fait à titre individuel pour chaque membre majeur de la famille.

Seules les personnes placées en procédures normales et accélérées sont éligibles en CADA.

Le CADA accompagne les personnes dans l'instruction du formulaire OFPRA et plus globalement dans l'ensemble des démarches administratives et sociales.

IMPLANTATION :

Territoire Nord : Blanzy, Ciry-le-Noble, Digoin, Le Creusot, Montceau-les-Mines, Montchanin, et Saint-Vallier.

Territoire Sud : Ameugny, Cluny, La Chapelle de Guinchay, Louhans, Mâcon, et Tournus.

CAPACITÉ : 235 places

Territoire NORD : 129 places				
Localités	**CCM**		**Digoin**	
Nombre de places	**122**		**7**	
Territoire SUD : 106 places				
Localités	**Cluny**	**Tournus**	**Mâconnais**	**Louhans**
Nombre de places	**27**	**34**	**30**	**15**
TOTAL	**235**			

FINANCEMENT :

DDCS – BOP 303 (demande d'asile)

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	**Total**	**Dont familles avec enfants**	**Dont isolés**
Territoire Nord	**180**	**142**	**38**
En 2017	186	151	35
Territoire Sud	**125**	**118**	**7**
En 2017	74	68	6
TOTAL	**305**	**260**	**45**
TOTAL en 2017	260	219	41

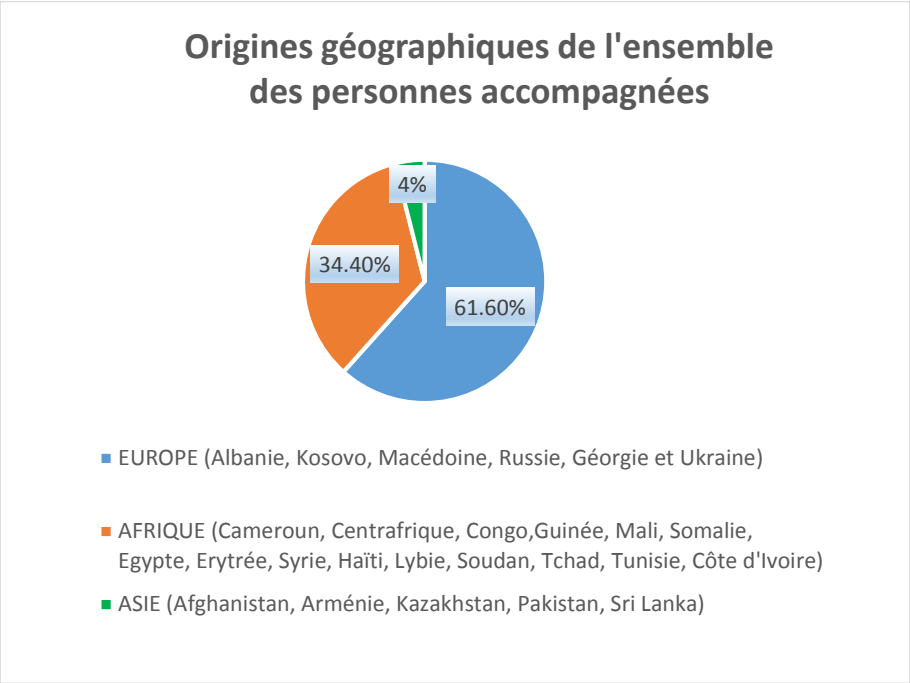

Âge des personnes à l'entrée	**0-3**	**4-6**	**7-9**	**10-12**	**13-15**	**16-18**	**19-25**	**26-35**	**36-45**	**46-55**	**+55**
En 2018	**35**	**36**	**22**	**25**	**12**	**13**	**35**	**61**	**44**	**20**	**2**
En 2017	39	24	18	17	8	12	31	56	44	8	3
TOTAL	**305**										
TOTAL en 2017	260										

On note une relative constante dans les chiffres entre 2018 et 2017, avec pour tranche majoritaire les 26-35 ans.

Répartition par genres	**Total personnes accueillies**	**Dont nombre du sexe masculin**	**Dont nombre du sexe féminin**
Territoire Nord	**180**	**112**	**68**
En 2017		110	76
Territoire Sud	**125**	**64**	**61**
En 2017		35	39
TOTAL	**305**	**176**	**129**
Total en 2017		145	115

Le nombre de personnes accueillies a quasiment doublé sur le territoire sud. Cette augmentation est liée à l'extension accordée de 70 places supplémentaires courant 2018, avec le déploiement de nouveaux logements essentiellement sur le sud du département, pour permettre un maillage plus équilibré sur l'ensemble du territoire de Saône-et-Loire.

Sur le territoire nord, le nombre d'hommes reste majoritaire du fait de plus nombreuses colocations d'isolés.

Durée moyenne du séjour en CADA (en mois)	**En 2018**	**En 2017**
Déboutés	**19,70**	14,30
Statutaires	**19,10**	12,30

Sur les 47 ménages sortis (soit 136 personnes), 5 ménages (2 ménages statutaires et 3 ménages déboutés soit 16 personnes) entrés au CADA entre 2013 et 2015, impactent fortement la durée moyenne de séjour, de par leurs procédures respectives anormalement longues.

Pour information, abstraction faite de ces 5 ménages spécifiques, la durée moyenne de séjour est de 15,20 (mois) pour les ménages déboutés et 16,70 (mois) pour les ménages statutaires.

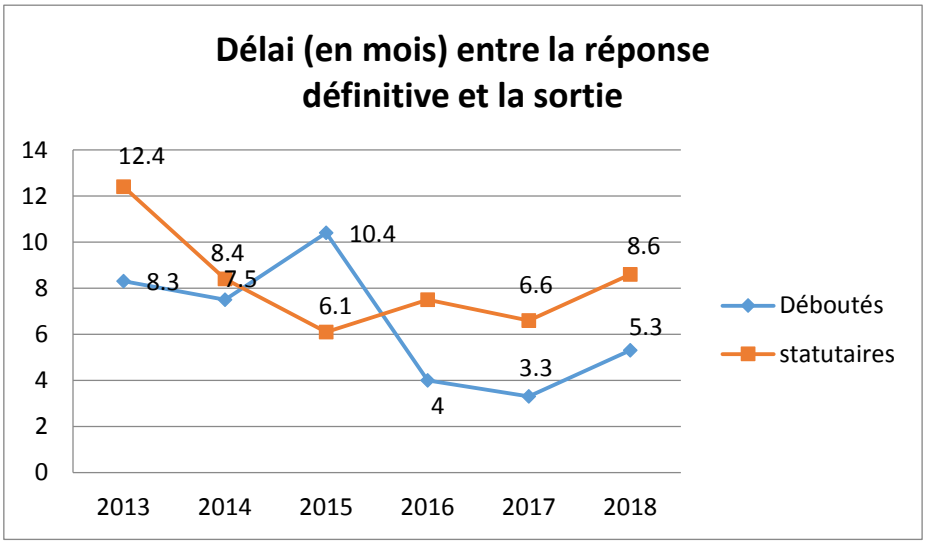

La plupart des ménages statutaires sortent du CADA dans le délai imparti de 6 mois (3 mois renouvelables 1 fois par l'OFII). Ce délai est accordé après l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, pour effectuer les démarches administratives liées à l'insertion dans le droit commun.

Néanmoins, le délai de 8,60 mois s'explique par le fait que quelques ménages ont rencontré des difficultés lors de l'ouverture des droits et / ou de l'attribution de logement.

Concernant les ménages déboutés, le délai de 5,30 mois est bien au-delà du délai imparti de 1 mois, notamment lié à la fermeture du dispositif Post Asile et à la difficulté pour le secteur caritatif de trouver des solutions annexes de sortie ; les ménages déboutés trouvent le plus souvent une solution d'hébergement individuelle, la demande de retour volontaire est parfois sollicitée, 26 personnes concernées en 2018.

Nombre de sorties	En 2018	En 2017
Territoire Nord	**77**	73
Territoire Sud	**59**	28
TOTAL	**136**	101

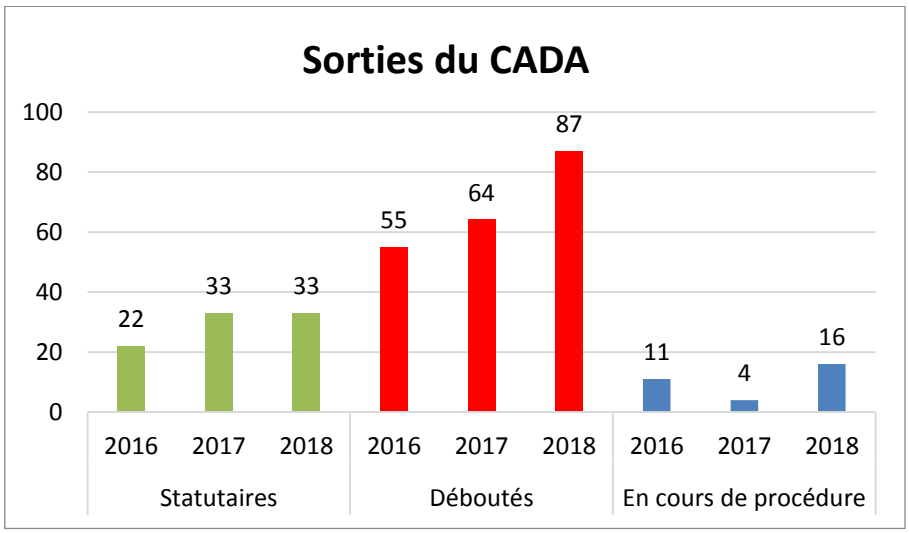

On peut observer que le nombre de personnes statutaires sorties reste stable entre 2017 et 2018 ; Pour la plupart, elles accèdent à un logement autonome dans le délai imparti de 6 mois après la réponse positive.

Par contre le nombre de personnes déboutées sorties est en augmentation depuis 2016. Cela s'explique par :

- Des solutions d'hébergement trouvées par les personnes elles-mêmes ou via les réseaux bénévoles,
- Le choix de bénéficier du dispositif de l'aide au retour proposé par l'OFII,
- Le recours aux référés mesures utiles auprès du tribunal administratif par l'État.

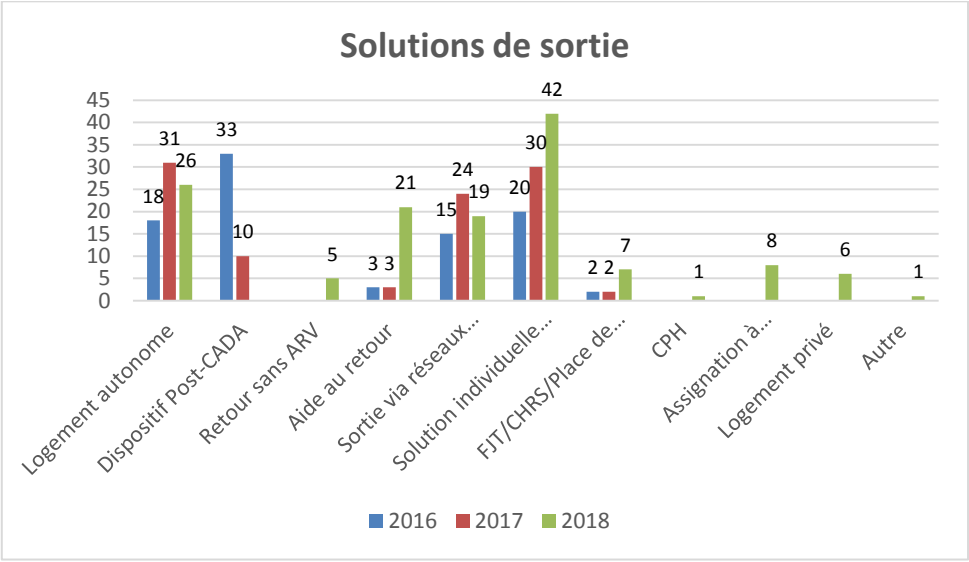

Le taux d'activité 2018 est de 94,82 %.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

La création en juin 2018 d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) de 50 places sur le département, dépourvu de ce dispositif jusqu'à présent, permet d'apporter une solution aux bénéficiaires d'une protection internationale de moins de 25 ans sans ressources ou aux personnes en déficit d'autonomie, afin de travailler à l'insertion sociale et professionnelle.

En décembre 2018, le CADA a vu sa capacité d'accueil accroître de 70 places, ouvertes sur les localités de Louhans, Digoin, Tournus, Ameugny et La Chapelle de Guinchay, pour atteindre désormais un total de 235 personnes.

Les familles déboutées du droit d'asile ne sont plus être orientées sur le dispositif Post-CADA depuis l'annonce de sa fermeture. La plupart des familles déboutées hébergées au CADA se maintiennent au-delà du délai autorisé de 1 mois ce qui ne permet pas l'accueil de nouvelles familles en cours de procédure.

Actions collectives et partenariales :

L'accès à la culture s'est développé grâce au partenariat avec les médiathèques et les salles de spectacles, avec notamment des tarifs préférentiels, accordés par l'Embarcadère par exemple.

En juin, une sortie sur le site de Bibracte a eu lieu et a permis aux personnes accueillies présentes de découvrir le site archéologique.

L'arrivée, en novembre 2018, d'une personne en contrat civique, en appui à l'équipe éducative, a favorisé la réalisation d'actions culturelles et linguistiques qui se poursuivront en 2019.

Des actions d'informations à destination des collèges et lycée se sont poursuivies tout au long de l'année, afin de sensibiliser ce public à la réalité des phénomènes migratoires et à la nécessité du vivre ensemble.

L'apprentissage du français, essentiel dans le cadre de l'accompagnement au quotidien en CADA, repose essentiellement sur l'action de bénévoles ; autant de gain de temps et de capital linguistique acquis lorsque les personnes obtiennent le statut.

Par conséquent, pour répondre à ce besoin, a été embauchée une coordinatrice FLE depuis avril 2018, pour animer le réseau de bénévoles (évaluation des niveaux, constitution des groupes et des plannings, échanges autour des pratiques pédagogiques et temps de formations, pour étayer le travail et la réflexion des bénévoles et assurer une dispense harmonisée des cours).

Sur l'année, un volume de 2 280 heures a été dispensé à 38 demandeurs d'asile, soit une moyenne de 40h pour chacun.

La majorité des apprenants sont assidus, réguliers et les progrès sont notables. Certains se rapprochent d'un niveau A1 à l'issue de leur période de demande d'asile et peuvent ainsi sortir du dispositif avec un bagage langagier minimum, facilitateur pour la suite de leur apprentissage et leur début dans l'insertion sociale et professionnelle.

Les cours de FLE internes à l'association servent de supports à de multiples projets d'animation socio-culturelle, dimension complémentaire pour la mise en pratique de la langue et de l'apprentissage des codes socio-culturels.

Les cours collectifs ont un impact important sur le lien social et le vivre-ensemble.

La coordination FLE a également permis de développer des relations partenariales avec les structures existantes dispensant des cours.

À noter que d'un site à l'autre, des inégalités de moyens matériels et humains sont à résoudre au fur et à mesure du développement de l'activité, pour répondre aux demandes croissantes des publics.

Difficultés repérées :

La création de centres de santé, selon les secteurs d'intervention, permet aux familles accueillies de pouvoir réaliser leur visite médicale obligatoire quelques semaines après leur entrée.

Toutefois, subsistent de réelles problématiques dans l'accompagnement de personnes vulnérables et / ou avec des problématiques psychiatriques (rendez-vous pouvant donner lieu à des délais d'attente longs, manque de spécialistes sur certains territoires, barrière de la langue dans l'accompagnement psychologique).

Perspectives 2019

La loi du 10 septembre 2018 impacte l'accompagnement des demandeurs d'asile placés en procédure accélérée, puisque dès le rejet OPFRA les demandeurs d'asile n'auront plus droit aux CMA (Conditions Matérielles d'Accueil) ; à savoir ne plus pouvoir prétendre à l'hébergement en CADA ni percevoir l'ADA (Allocation de Demande d'Asile). Les établissements sont pour l'heure en attente des décrets d'application.

Le recrutement de nouveaux bénévoles FLE sur les secteurs qui ont bénéficié de l'extension, va se poursuivre afin de faciliter l'accès à des cours de français.

De même sera assurée la continuité des actions culturelles engagées par la personne en service civique et des informations collectives de sensibilisation à destination des collégiens, lycéens, collectivités locales et autres institutions.

Enfin, est à souligner la création d'un poste de psychologue à 0,25 ETP sur chaque territoire Nord et Sud, pour permettre une plus grande prise en compte des problématiques psychiques.

CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

MISSION :

Le CAO a pour objectif d'offrir un sas d'accueil et d'orientation pour des migrants stationnant sur le territoire français avec nécessité d'une solution temporaire de mise à l'abri, qui doit leur permettre de bénéficier d'un temps de répit, pour reconsidérer leur projet migratoire et bénéficier le plus rapidement possible, de toutes les informations et de l'accompagnement administratif nécessaires au dépôt d'une demande d'asile, s'ils souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Le dispositif accueille et accompagne des primo-arrivants et des personnes sous procédure (normale, accélérée ou Dublin), parfois jusqu'au terme de celle-ci (obtention de la protection internationale ou débouté).

IMPLANTATION :

Le Creusot (10 appartements T4 répartis en diffus sur la ville)

CAPACITÉ :

30 personnes

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Le CAO a accompagné 55 hommes isolés (50 en 2017).

États des procédures à l'arrivée	Dublin	Procédure normale	Procédure accélérée	Réfugié	Protection subsidiaire	Sans procédure
En 2018	**8**	**17**	**0**	**0**	**0**	**0**
En 2017	4	7	2	1	0	10

Il y a eu 25 nouvelles arrivées en 2018 dont la majorité (68 %) en procédure normale et aucune arrivée de personnes sans procédures et en questionnement sur la demande d'asile.

Âge des personnes	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
En 2018	**24**	**0**
En 2017	28	0

96 % des personnes accueillies en 2018 avaient moins de 25 ans, la tendance constatée sur la jeunesse du public se confirme.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
En 2018	**12**
En 2017	8

La durée du séjour s'allonge, du fait que les personnes effectuent toute leur demande d'asile sur le dispositif et ne sont pas toujours réorientées vers des dispositifs dédiés tels que les CADA.

Nombre de dossiers constitués	OFPRA	Aide juridictionnelle	CNDA
En 2018	**9**	**15**	**15**
En 2017	23	5	4

Les personnes arrivées en CAO ont déjà un dossier OFPRA en cours.

Les recours auprès de la CNDA ont été multipliés par 3, du fait d'un nombre moins important de réponses positives en première instance (OFPRA), par rapport à 2017.

Types de sorties	CADA	HUDA	CHRS	Retour pays	Abandon procédure	CPH	Autres
En 2018	**7**	**8**	**2**	**0**	**0**	**4**	**5**
En 2017	8	2	1	0	0	0	8

En 2018, le nombre de sorties est de 26 contre 19 en 2017, avec pour fait marquant l'orientation en CPH, nouvellement ouvert sur le département, de 4 personnes, majoritairement des jeunes de moins de 25 ans sans ressources, bénéficiant de la protection internationale et en manque d'autonomie, nécessitant un accompagnement individualisé et global à la sortie du CAO.

Problématiques majoritaires à l'entrée	Non maîtrise du français	Sans ressource	Santé	Autres
En 2018	**72 %**	**92 %**	**40 %**	**0 %**
En 2017	92 %	98 %	95 %	0 %

On constate une baisse significative du nombre des problématiques santé, probablement liée au fait que les personnes accueillies proviennent moins directement de camps suite à des démantèlements, mais de structures collectives type gymnases, durant lesquels ils bénéficient déjà de soins.

Les problématiques liées à la non maitrise du français et au manque de ressources à l'entrée du dispositif perdurent une fois la reconnaissance du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire obtenue.

On constate, néanmoins une évolution positive concernant le niveau de français grâce à l'augmentation du volume des cours dispensés par les bénévoles et les associations caritatives durant le séjour en CAO.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

Un constat est à faire sur l'évolution des pays d'origines des personnes accueillies, majoritairement en provenance d'Afrique en 2017, 52 % des personnes accueillies en 2018 sont originaires d'Afghanistan.

Actions collectives et partenariales :

Les actions partenariales amorcées depuis l'ouverture du CAO, se sont poursuivies tout au long de l'année 2018 avec l'Épicerie Solidaire, les Restos du Cœur, et l'association Solid'RCoop, dont les bénévoles dispensent des cours de français. Le collectif « Action Langue » a vu le jour, il réunit AGire, Lutilea, Solid'RCoop et Le Pont (CADA et CAO).

La collaboration avec le club de foot creusotin, la JOC, perdure pour les jeunes qui souhaitent s'investir dans un sport collectif.

Une rencontre conjointe avec le CADA et les différents partenaires du territoire (Restaurants du cœur, Escale, Solider'coop, CCADH, RESF…) a permis l'accueil d'un jeune Erythréen en tant que bénévole plusieurs fois par semaine.

Les interventions dans les établissements scolaires (classes de 3ème et 4ème des collèges de Saint-Vallier et des Epontots au Creusot) se sont poursuivies, toujours accompagnées des personnes accueillies sur le CAO, venues raconter leur parcours (pourquoi ils étaient partis, le voyage,…), l'occasion de présenter le service et ses missions.

L'Arc, scène nationale, s'investit également en faisant participer activement les personnes accueillies au CAO à diverses activités ; notamment la poursuite des ateliers d'écriture commencés en septembre 2017, avec l'auteur Simon GRANGEAT qui ont débouché sur une restitution sous forme de lecture à plusieurs voix et langues (français, peul, tigrinia, arabe), le jeudi 28 juin sur la scène de L'Arc.

Le partenariat avec le Centre de Santé Départemental se poursuit avec tous les 2 mois des sessions de vaccination, radiographies des poumons et prescriptions possibles de bilans sanguins complets (VIH, Hépatites…).

Difficultés repérées :

Malgré la proposition de cours de français bénévoles, tous ne s'en saisissent pas, avec la difficulté pour certains de se projeter dans l'apprentissage de la langue sans savoir s'ils obtiendront la protection internationale de la France, ainsi certains ne parlent toujours pas français malgré de longs mois d'attente.

En 2018, des personnes déboutées de la demande d'asile se sont maintenues indûment sur le dispositif, dédié aux personnes en cours de procédure.

Perspectives 2019

L'objectif est de poursuivre les actions menées en lien avec les partenaires, notamment les cours de français bénévoles, les activités culturelles et les informations de sensibilisation auprès des collégiens.

Une perspective de transformation des places CAO en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile est inscrite dans le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile, courant 2019.

CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT

MISSION :

Accueillir, héberger et accompagner vers l'autonomie les publics qui ont obtenu une protection internationale (réfugiés ou protection subsidiaire), sortants de dispositifs dédiés asile (CADA, HUDA, PRAHDA, CAO,….), et plus particulièrement en matière de santé, logement et insertion professionnelle, en travaillant sur la levée des freins (linguistiques, mobilité…).

Ce dispositif a été ouvert progressivement du 1er juin au 31 décembre 2018.

IMPLANTATION :

Blanzy / Dompierre-les-Ormes / Le Creusot / Louhans / Mâcon / Matour / Montceau-les-Mines / Paray-le-Monial / Sanvignes-les-Mines.

CAPACITÉ : 50 places

CCM	**18 places**	Louhans	**5 places**
Charollais	**10 places**	Mâcon	**17 places**

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Sur l'année 2018, 30 personnes ont été hébergées sur le CPH dont 7 avec le statut de réfugié et 23 avec la protection subsidiaire (valable 1 année et renouvelable).

Nombre de personnes accompagnées	Total	Dont protection subsidiaire	Dont statut réfugié
CCM	**9**	**7**	**2**
Charollais	**1**	**1**	**0**
Louhans	**3**	**1**	**2**
Mâcon	**17**	**14**	**3**
TOTAL	**30**	**23**	**7**

63 % des accueils sont des personnes isolées.

Seulement 3 familles ont été hébergées sur le CPH, soit 11 personnes dont 7 enfants (à savoir 36 % des accueils).

Nombre de personnes accompagnées	Isolés	En familles	Dont nb d'enfants
CCM	**9**	**0**	**0**
Charollais	**1**	**0**	**0**
Louhans	**3**	**0**	**0**
Mâcon	**6**	**11**	**7**
TOTAL	**19**	**11**	**7**

Parmi l'effectif, 4 femmes ont été accueillies dont 1 enfant soit 13,33 % de la totalité des accueils.

Répartition Hommes / Femmes	Nombre hommes	Nombre femmes
CCM	**9**	**0**
Charollais	**1**	**0**
Louhans	**3**	**0**
Mâcon	**13**	**4**
TOTAL	**26**	**4**

La moyenne d'âge des personnes hébergées sur le CPH est de 21 ans.
La répartition par tranche d'âge est la suivante :

Âge	0 à 3	3 à 10	10 à 15	15 à 18	18 à 25	25 à 45	45 à 60	60 et plus
CCM	/	/	/	/	6	3	/	/
Charollais	/	/	/	/	1	/	/	/
Louhans	/	/	/	/	2	1	/	/
Mâcon	3	2	3	/	4	5	/	/
TOTAL	3	2	3	/	13	9	/	/

43,33 % des personnes accueillies ont moins de 25 ans, l'accès à la formation et à l'emploi sont donc prioritaires avec au préalable la levée des freins (linguistique et mobilité,…).

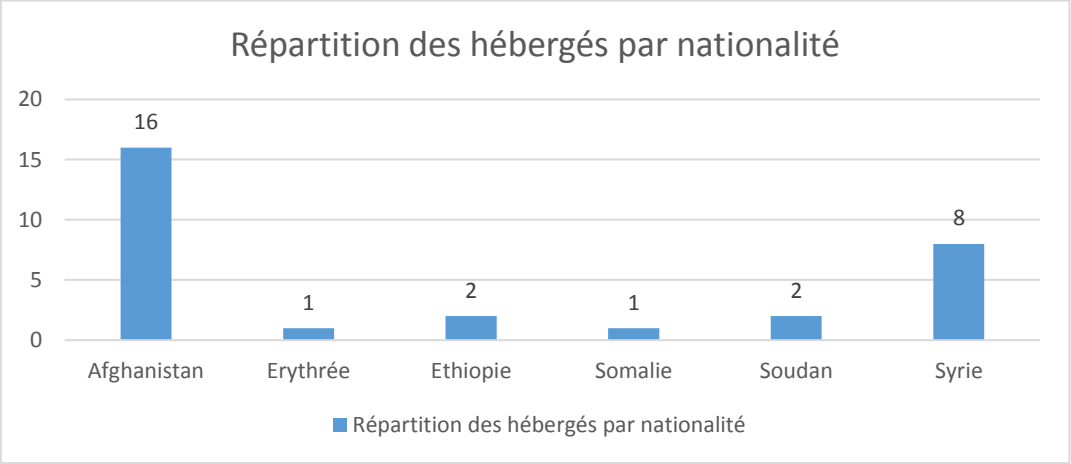

53 % des personnes suivies sont originaires d'Afghanistan.

En 2018, la durée moyenne d'accueil sur le CPH est de 4,70 mois, sachant que l'ouverture s'est faite au 28 mai et progressivement jusqu'au 31 décembre.
Seule la sortie d'une famille (composée de 7 personnes) a été enregistrée en 2018.
Les autres accueils réalisés en 2018 se sont prolongés sur 2019.

Taux d'activité :

Sur l'année 2018, 7 300 journées ont été conventionnées :

	Du 28/05/18 au 30/09/2018	Du 01/10/18 au 31/12/2018
Conventionnement	22 places	50 places
Nombre de journées	2 750	4 550
Total journées conventionnées	**7 300**	

Pour un réalisé de 3 378 journées effectives, soit un taux d'occupation de 46 %.

Cet écart s'explique par l'absence d'orientation d'une famille sur un logement dédié, les délais d'accueil et les retards liés à la prospection et la captation et l'équipement des logements.

Données Qualitatives

L'accompagnement proposé en CPH est un accompagnement global (ouvertures des droits, santé, logement, insertion professionnelle…). Sur 2018, les problématiques les plus prégnantes rencontrées par les hébergés sont prioritairement la maîtrise de la langue française, l'accès à la santé (notamment mentale), l'emploi et la formation, étroitement liées à la maîtrise de la langue française et qui conditionnent l'accès à un logement autonome pour ceux qui ne disposent pas de ressources.

À noter, les cours obligatoires de l'OFII, cursus de 200 heures, qui se sont déroulés sur 2 journées hebdomadaires et qui ont donc nécessité près de 4 mois, durant lesquels le travail d'insertion professionnelle ou de formation est rendu plus complexe.

Perspectives 2019

En 2019, l'objectif est de renforcer nos capacités à autonomiser les personnes accueillies en mettant l'accent sur 2 thématiques prioritaires : l'apprentissage du français et l'insertion professionnelle.

Ainsi, sont envisagés les recrutements de 2 professeurs de FLE afin de venir en complément de l'offre de formation proposée par le prestataire de l'OFII, avec des horaires adaptés aux contraintes et des petits groupes de niveaux. Les cours proposés concerneront l'alphabétisation pour les personnes avec un faible niveau et seront à visée très pratique (renouvellement CMU, déclaration trimestrielle CAF, inscription et actualisation pôle emploi, recherche d'emploi,...). Ainsi, pourront être liés sur certaines séances l'apprentissage du français, l'ouverture des droits et la citoyenneté.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, d'une part seront renforcés les partenariats déjà existants de droit commun mais dont nos publics sont parfois éloignés. D'autre part, il est envisagé de développer les liens avec le secteur économique afin de favoriser l'insertion des publics bénéficiant d'une protection internationale (GEIQ, entreprises d'insertion, entreprises et artisans locaux, agences d'intérim…).

DISPOSITIF POST ASILE

MISSION :

Veille sociale et accompagnement en lien avec les bénévoles, des familles déboutées du droit d'asile et en cours de démarches de régularisation.

IMPLANTATION :

Département de Saône-et-Loire

CAPACITÉ :

Dispositif en cours de fermeture

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Années	Nombre de personnes accompagnées	Dont nombre de familles	Dont nombre d'enfants	Dont isolés
En 2018	**78**	**17**	**45**	**0**
En 2017	128	28	67	0

Dans le cadre de la fermeture du dispositif, le nombre de personnes accompagnées diminue de 39 %, passant de 128 à 78 personnes.

Majoritairement, il s'agit de familles composées d'un couple et d'au moins 2 enfants et plus. 3 familles se distinguent par leur typologie :

- 2 familles monoparentales avec 2 enfants,
- 1 famille de 3 adultes dont 1 personne à mobilité réduite,
- 1 couple et 1 enfant.

La part représentée par les enfants est de 57,69 %.

Depuis l'annonce de la fermeture en fin d'année 2017, aucune entrée n'est à noter sur le dispositif.

Pour rappel, sur 2017, seulement 3 nouvelles familles intégrées représentant 11 personnes dont 5 enfants.

La part des moins de 25 ans est essentiellement composée des enfants dont 5 majeurs ; et 4 personnes ont plus de 55 ans.

La durée de séjour moyenne est de 37,80 mois, une famille est présente depuis avril 2013 et 5 autres depuis plus de 4 ans.

Sorties du dispositif	Nombre de familles	Dont adultes	Dont enfants	Total en personnes
En 2018	**12**	**22**	**17**	**39**
En 2017	8	14	17	31
En 2016	3	6	10	16

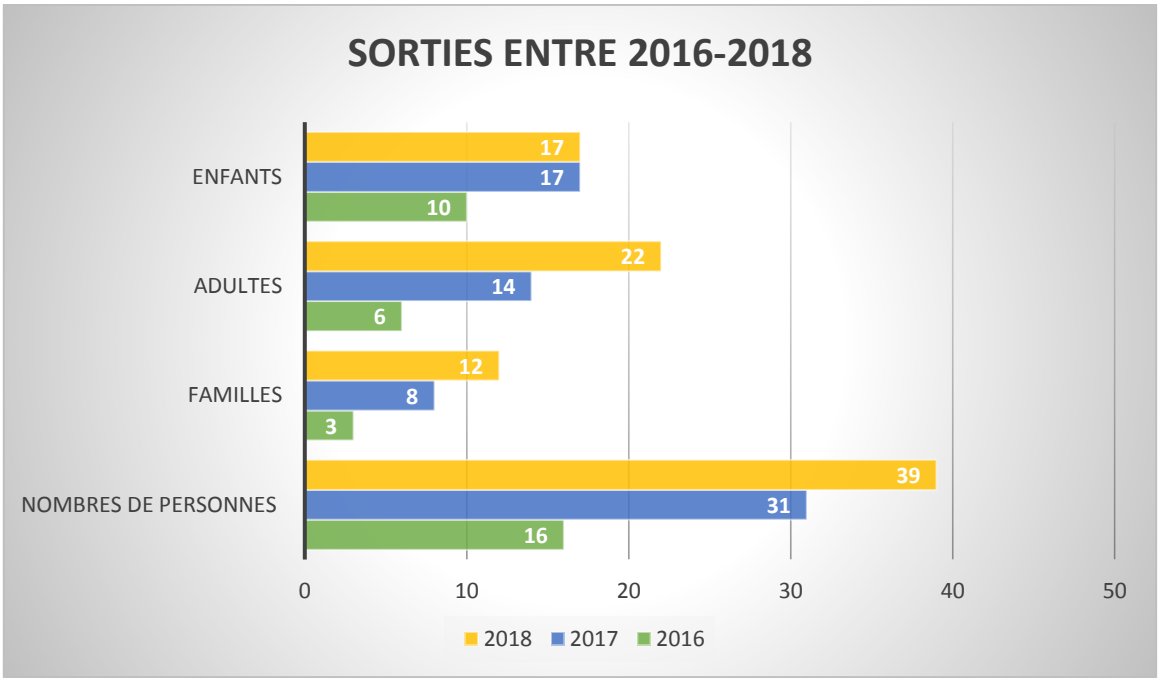

Entre 2016 et 2018, le nombre de sorties a plus que doublé, cela s'explique par la fermeture du dispositif en cours.

Types des sorties Nombre de personnes	Bailleur privé	Bailleur public	Retour au pays	Autres services	Solution individuelle	Bénévoles
En 2018	**0**	**5**	**6**	**28**	**0**	**0**
Total 2018	**39**					
En 2017	3	22	2	4	0	0
Total 2017	31					

Les sorties vers « autres services » sont celles effectuées sur le dispositif ALT (Accompagnement Logement Temporaire) suite à une régularisation en cours et dans l'attente de la stabilisation des ressources.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques : Dispositif en cours de fermeture

D'une manière générale les familles ont adhéré au suivi post-asile. Plusieurs familles ont été régularisées, au titre de la circulaire Valls ou de l'emploi. La très grande majorité des familles qui ont obtenu un titre de séjour montre une certaine autonomie dans ses démarches et dans la gestion du quotidien.

Actions collectives et partenariales :

Le partenariat avec les bénévoles est à souligner, ces derniers contribuent à la recherche de solutions de toute nature, notamment en termes d'emploi et de logement.

Difficultés repérées :

Parfois des délais de réponse relativement longs sont constatés concernant les régularisations et / ou les autorisations de travail.

Perspectives 2019

Concernant les perspectives de sorties, 5 sont envisagées entre avril et juillet 2019 :

- 2 sorties en logements autonomes auprès de bailleurs publics (dont 1 dédite / reprise bail),
- 1 sortie en logement autonome auprès d'un bailleur privé (dédite / reprise de bail),
- 1 sortie sur un autre service (IML),
- 1 retour volontaire (attente de réponse).

Parmi les autres situations, on peut répertorier :

- des familles avec une maitrise encore approximative du français malgré le temps de présence sur le territoire français,
- des difficultés à obtenir des promesses d'embauches,
- des demandes de régularisations au titre de la santé aux aboutissements aléatoires (3 dossiers en cours).

HÉBERGEMENT ET SERVICE URGENCE DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour vocation, sur orientation de l'OFII, d'héberger et d'accompagner les demandeurs d'asile qui n'accèdent pas à une place en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) ; notamment les demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin qui ne peuvent prétendre à une place en CADA, du fait de la particularité de la procédure administrative à laquelle ils sont soumis.

Les missions de l'HUDA sont les suivantes :

- Accueillir, héberger et domicilier les demandeurs d'asile,
- Accompagner dans les démarches administratives et juridiques,
- Assurer un accompagnement sanitaire et social,
- Développer des partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif,
- Accompagner à la sortie du lieu d'hébergement.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

52 places

FINANCEMENT :

DDCS

Données Quantitatives

Nombre de ménages accompagnés	Nombre de ménages	Dont familles	Dont couples	Dont isolés
En 2018	**25**	**19**	**2**	**4**
En 2017	27	23	3	1

Le nombre de ménages accompagnés entre 2018 et 2017 sur l'HUDA est stable.

Nombre de personnes accompagnées en 2018	Nombre de personnes	Dont en familles	Dont en couples	Dont isolées
	77	**69**	**4**	**4**

L'essentiel des personnes accueillies sur l'HUDA en 2018, soit 89,61 %, sont des familles.

Âges des personnes accueillies	Nombre de personnes de moins de 25 ans	Nombre de personnes de plus de 55 ans
2018	**44**	**2**
2017	48	2

La répartition démographique des personnes accueillies est relativement stable entre 2017 et 2018. 57,14 % des personnes accueillies ont moins de 25 ans. Seulement 2,59 % ont plus de 55 ans. Cette répartition s'explique par l'accueil majoritaire de familles.

Nationalités	Géorgienne	Kosovare	Albanaise	Nigériane	Angolaise	Arménienne	Macédonienne	Ukrainienne	Guinéenne	Ivoirienne	Serbe	Mongole	Congolaise RDC	Russe
Répartition des ménages en 2018	**2**	**1**	**8**	**1**	**1**	**2**	**2**	**2**	**2**	**1**	**0**	**1**	**1**	**1**
Répartition des ménages en 2017	1	1	13	1	2	3	3	1	0	0	1	0	0	1

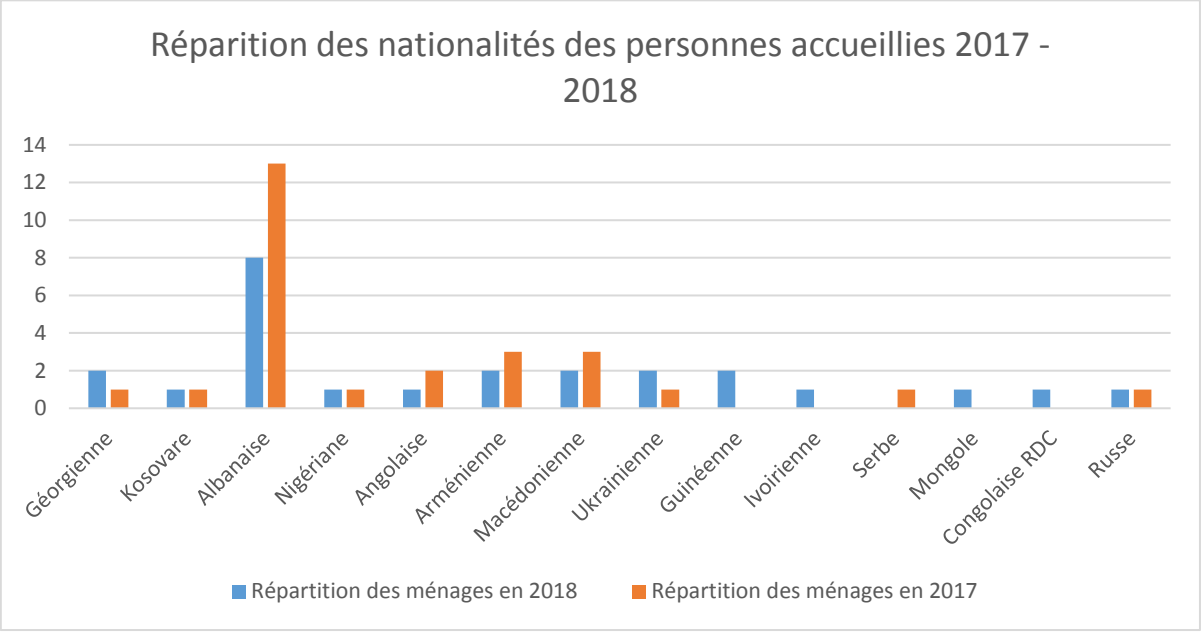

On note entre 2018 et 2017, une diminution de l'accueil de familles en provenance d'Albanie, cette dernière reste toutefois le pays d'origine le plus significatif ; de même que l'apparition de nationalités qui n'étaient pas représentées en 2017 : guinéenne, ivoirienne, congolaise et mongole.

Procédures (en nombre de ménages)	Dublin	Normale	Accélérée
En 2018	**4**	**6**	**15**
En 2017	8	2	17

En nombre de personnes pour 2018	Dublin	Normale	Accélérée
	13	**18**	**46**

Le nombre de demandeurs d'asile en procédure accélérée reste constant. Ce constat est à mettre en corrélation avec le tableau précédent sur les nationalités.

Effectivement, l'Albanie, le Kosovo, la Géorgie, l'Arménie, la Macédoine et la Mongolie sont considérés comme pays d'origine sûrs, leurs ressortissants sont placés en procédure accélérée.

Statuts à l'issue de la procédure de la demande d'asile (en nombre de ménages)	Déboutés	Réfugiés	Protections subsidiaires
En 2018	**2**	**0**	**1**
En 2017	7	0	1

En nombre de personnes pour 2018	8	0	3

Sur 25 compositions familiales, seulement 3 ménages ont reçu une réponse relative à leur procédure d'asile courant 2018, dont 2 familles déboutées et une famille qui a obtenu la protection subsidiaire par l'État français ; soit le constat de délais d'instruction par l'OFPRA et la CNDA plus longs qu'en 2017, avec approximativement 3 fois moins de décisions rendues en 2018.

Durée moyenne des accompagnements (en mois)	
2018	**10,40 mois**
2017	7,50 mois

Une partie des personnes déboutées en 2017 s'est maintenue sur l'HUDA en 2018, ce qui explique une augmentation significative de la durée de séjour entre 2017 et 2018.

À noter par ailleurs, le temps de séjour des demandeurs d'asile en procédure Dublin, qui se sont vus délivrer une attestation de demande d'asile en procédure normale ou accélérée, lorsque le départ à destination du premier pays d'accueil européen (réputé responsable de la demande d'asile), n'avait pu être organisé dans un délai de 6 mois.

Types des sorties (en nombre de ménages)	Logement autonome	Retour au pays	Autres dispositifs OFII	Entrée CADA	Solution individuelle	Autres
En 2018	**1**	**1**	**2**	**2**	**-**	**2**
En 2017	0	0	2	2	1	5

En nombre de personnes en 2018	3	1	8	8	-	6

8 familles ont quitté le dispositif en 2018 : 1 famille vers un logement autonome, 3 autres sont retournées dans leur pays d'origine (par leur propre moyen ou à travers le programme d'aide au retour volontaire mis en place par l'OFII), 2 familles sont entrées en CADA et les 2 dernières ont « disparu » du dispositif.

Données Qualitatives

Actions collectives et partenariales :

L'HUDA a poursuivi son travail de collaboration avec les partenaires et institutionnels locaux, notamment en privilégiant les liens avec le Centre Hospitalier de Mâcon, la Maison Des Solidarités et les associations caritatives (restaurants du cœur, secours catholique et secours populaire).

Perspectives 2019

L'objectif visé est la consolidation du dispositif HUDA, avec la mise en œuvre d'outils et de procédures pour formaliser et encadrer davantage l'accompagnement.

Une attention particulière sera portée au maintien et au développement du réseau et des partenariats.

En outre, le conventionnement ayant été porté à 72 places, 20 d'entre elles seront à ouvrir sur le nord du département en 2019.

PLATEFORME ACCUEIL DEMANDEURS D'ASILE

MISSION :

Le service a pour mission d'assurer le premier accueil des personnes qui se présentent sur le département et qui sollicitent l'asile, elles sont dites primo-arrivantes. Après un premier entretien instruisant la demande, la Plateforme planifie un rendez-vous au Guichet Unique, composé des services de la Préfecture qui qualifie la demande d'asile (Procédure accélérée, procédure normale ou Dublin) et de l'OFII, pour notamment un entretien de vulnérabilité.

Dans un second temps, la PADA assure :

- La mise en œuvre des transferts des demandeurs d'asile orientés par l'OFII vers un hébergement dédié (CADA, HUDA, ATSA, PRAHDA, CAO),
- La domiciliation et l'accompagnement social et administratif de ceux qui n'ont pas bénéficié d'une orientation directive, notamment dans l'ouverture des droits et la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA et du recours en CNDA.

IMPLANTATION :

Mâcon

CAPACITÉ :

Indéterminée (en fonction des flux)

FINANCEMENT :

OFII

Données Quantitatives

Nombre de personnes accompagnées	Dont membres en familles	Dont isolés dans groupes familiaux	Dont isolés	Dont personnes en couples	TOTAL
En 2018	**558**	**28**	**276**	**70**	**932**
En 2017	465	56	206	34	761

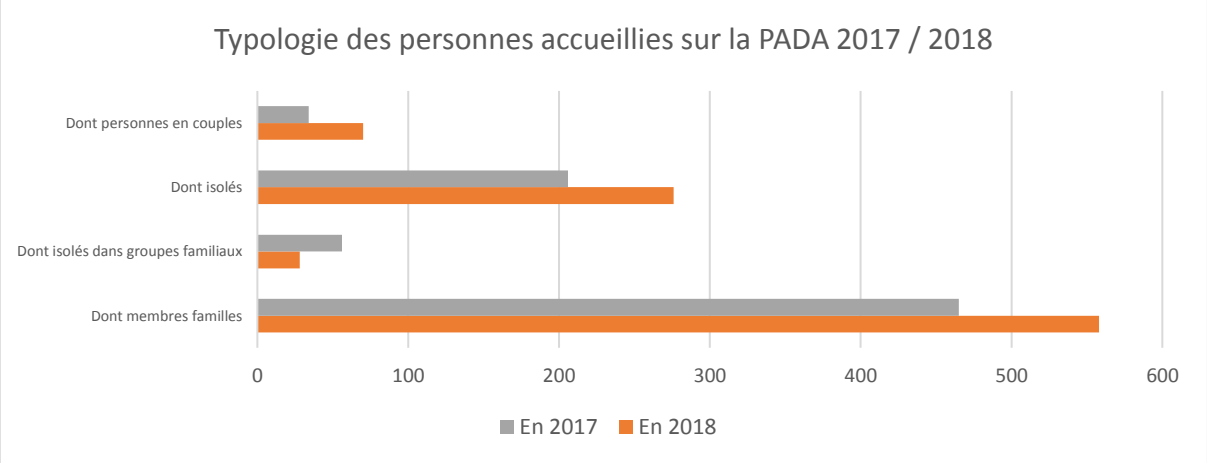

Entre 2017 et 2018, on note une augmentation de 22,47 % du nombre de personnes accueillies sur la PADA.

En 2018, 932 personnes ont été reçues dont 29,61 % de personnes isolées, 59,97 % de personnes en famille et 7,51 % de personnes en couple sans enfants, répartition semblable à 2017, mais dans une moindre mesure au vu de l'augmentation du flux.

Typologies des personnes	Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
En 2018	**392**	**253**	**287**	**932**
En 2017	317	179	265	761
TOTAL	**709**	**432**	**552**	**1693**

D'une manière générale on note une représentation moindre des femmes, la majorité des isolés qui demande l'asile étant des hommes.

La répartition entre hommes (42,06 %), femmes (27,14 %) et enfants (30,80 %), est relativement stable d'une année sur l'autre.

Zones géographiques des personnes accueillies	Pays de l'est européen	Afrique	Asie	Amérique	Autre
En 2018	**82 %**	**14 %**	**4 %**	**0 %**	**0 %**
En 2017	72 %	23 %	2 %	0 %	2 %

La majorité des personnes accueillies est originaire de l'Europe de l'Est et moins d'un quart des demandeurs d'asile en provenance du continent Africain.

Aucun ressortissant du continent américain n'est recensé.

Les motifs de sorties du dispositif PADA sont :

- L'aide au retour volontaire,
- La fin de la procédure de demande d'asile :
  - Soit les personnes obtiennent la protection de la France,
  - Soit les personnes sont déboutées de leur demande d'asile.
- L'orientation par l'OFII vers des dispositifs dédiés (HUDA, CADA, PRAHDA, ATSA, CAO),
- L'abandon volontaire de la demande d'asile.

<u>Quelques données complémentaires</u> :

- 438 adultes enregistrés sur le logiciel SI ASILE avant le passage au GUDA,
- 313 domiciliations nouvelles sur l'année et 174 boîtes postales actives au 31 décembre 2018,
- 115 ménages orientés par l'OFII vers des dispositifs dédiés du DNA, soit 348 personnes concernées dont 190 adultes et 158 enfants,
- 268 personnes ont été accompagnées dans la constitution du dossier OFPRA et 324 pour l'ouverture ou le maintien des droits PUMA/CMU.

Données Qualitatives

Faits marquants / Activités spécifiques :

2018 a connu plusieurs vagues d'arrivées avec un pic sur la fin d'année.

Les capacités d'accueil (structures d'hébergement pour demandeur d'asile ou 115) n'ont pas toujours permis d'héberger toutes les personnes venues s'enregistrer sur la PADA, y compris des familles avec enfants ; cette situation a rendu parfois complexe le travail des salariées en charge du dispositif.

Ainsi, au début de l'automne, une vingtaine de familles s'est retrouvée sans solution d'hébergement et un campement s'est installé place de la Barre à Mâcon ; il a été démantelé et un gymnase a été ouvert par la Préfecture pour abriter les familles présentes lors de l'évacuation.

En novembre 2018, l'annonce de la reprise de la PADA par le nouvel opérateur COALLIA a été officialisée par l'OFII et la préparation du transfert du dispositif s'est formalisée sur la fin de l'année.

Actions collectives et partenariales :

La PADA a continué son travail partenarial avec les associations caritatives locales (secours populaire, le secours catholique et les restaurants du cœur).

Compte tenu de l'état de santé des demandeurs d'asile primo-arrivants (persécutions, parcours migratoires compliqués et situations sanitaires précaires), un fort partenariat a été mis en place avec les services de la PASS de l'hôpital de Mâcon, pour permettre l'orientation et la prise en charge des personnes, avant l'ouverture des droits CMU.

Pour les demandeurs sans solution d'hébergement, la précarité des conditions d'accueil a parfois fortement contribué à la détérioration de leur état de santé.

Perspectives 2019

Dès le 1er janvier 2019, la gestion de la PADA sera assurée par le nouvel opérateur, COALLIA, gestionnaire de l'ensemble des PADA de la grande région Bourgogne Franche-Comté.

Des liens étroits se sont instaurés pour assurer la continuité des services et garantir l'accueil des personnes en demande d'asile, dans une logique de suivi et de cohérence des parcours engagés.

RAPPORT FINANCIER
COMPTES 2018

RAPPORT COMMISSAIRES AUX COMPTES

BILAN CONSOLIDÉ

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

RÉSULTATS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

ABSOLUCE
Conseils d'entrepreneurs

Auditis

Thierry Dumas
Marie Savin
Angélique Da Silva Ferret
Jacques Brillouet

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

ASSOCIATION LE PONT

80 Rue de Lyon
71000 MACON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

AUDITIS
113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX
Tél. +33 (0)3 85 20.58.40
contact@auditis.fr

Absoluce membre de INAA GROUP

Aux membres de l'association LE PONT,

• Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE PONT, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

• Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

• Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note 10 de l'annexe intitulée « Les sources de financement » présente les modalités de financement des établissements. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous nous sommes assurés de leur correcte application concernant la comptabilisation des financements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

• Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

• Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
LE VINGT NEUF MAI.

AUDITIS
représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Dijon

BILAN CONSOLIDÉ 2018

ACTIF		ANNEE 2018 BRUT	AMORT/PROV	NET	ANNEE 2017
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	Frais d'établissement				
	Frais recherche et développement				
	Concessions, brevets, droits similaires	5 973.00	1 786.99	4 186.01	5 380.61
	Fonds commercial				
	Autres				
	Avances, acomptes/immob. Incorp.				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	Terrains	635 866.32		635 866.32	635 866.32
	Constructions	10 400 710.57	4 428 145.02	5 972 565.55	4 748 563.32
	Install. Techn., mat. & outillage	294 839.05	261 382.77	33 456.28	14 502.79
	Autres immobilisations corporelles	3 094 832.39	2 358 660.13	736 172.26	691 557.18
	Immobilisations en cours	62 102.61		62 102.61	673 557.97
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	Participations et créances rattachées à				
	des participations	17 622.45	7 622.45	10 000.00	10 000.00
	Autres titres immobilisés	400.00		400.00	400.00
	Prêts	16 238.00		16 238.00	
	Autres immobilisations financières	55 684.98		55 684.98	37 581.21
	TOTAL (I)	14 584 269.37	7 057 597.36	7 526 672.01	6 817 409.40
	Comptes de liaison	1 365 013.81		1 365 013.81	1 120 170.16
	TOTAL (II)	1 365 013.81	-	1 365 013.81	1 120 170.16
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS :				
	Mat. Premières et autres approvisionnements	8 097.42		8 097.42	
	En cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances, acomptes versés sur commandes	1 296.00		1 296.00	14 107.05
	Créances redevables et comptes rattachés	142 410.97		142 410.97	121 289.87
	Autres créances	4 654 402.05		4 654 402.05	6 027 289.82
	Valeurs mobilières de placement	170 631.20		170 631.20	115 945.75
	Disponibilités	9 736 032.92		9 736 032.92	9 980 450.66
COMPTES REGUL	Charges constatées d'avance	2 869.67		2 869.67	4 545.72
	TOTAL (III)	14 715 740.23	-	14 715 740.23	16 263 628.87
	Charges à rép. /plus. exercices (IV)				
	Primes de remb. des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	30 665 023.41	7 057 597.36	23 607 426.05	24 201 208.43

PASSIF (avant affectation)		ANNEE 2018	ANNEE 2017
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise	1 516 459.83	1 470 562.84
	Fonds associatif avec droit de reprise	13 720.41	13 720.41
	RESERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	2 195 338.79	2 195 338.79
	Réserve de compensation	219 672.94	209 672.94
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	213 318.72	213 318.72
	Autres réserves	345 900.83	345 900.83
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 569 385.49	1 249 976.73
	Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 38 746.64	- 38 746.64
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 680 055.30	1 535 310.36
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 56 560.00	- 56 560.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE	880 066.84	940 966.08
	Couverture du besoin en fonds de roulement	30 000.00	30 000.00
	Amort.dérogatoires & prov.pour renouvellement immobilisations	1 573 105.86	1 627 105.86
	Autres provisions réglementées	797 349.96	797 349.96
	Réserves des plus-values nettes d'actif	1 236 403.90	1 277 359.06
	TOTAL (I)	12 175 472.23	11 811 275.94
	Comptes de liaison	1 365 013.81	1 120 170.16
	TOTAL (II)	1 365 013.81	1 120 170.16
PROV	Provisions pour risques	17 398.38	52 432.74
	Provisions pour charges	796 015.76	791 879.07
FDS DEDIES	FONDS DEDIES		
	- sur subvention de fonctionnement	1 422 343.59	1 093 827.22
	TOTAL (III)	2 235 757.73	1 938 139.03
DETTES	Emprunts et dettes auprès établis. de crédit (1)	2 608 152.61	2 715 673.52
	Emprunts et dettes financières divers	41 354.76	46 635.53
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 538.39	409 179.74
	Dettes sociales et fiscales	779 525.14	509 228.54
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 186.37	7 566.00
	Autres dettes	4 076 849.56	5 632 712.97
COMPTES REGUL	Produits constatés d'avance	575.45	10 627.00
	TOTAL (IV)	7 831 182.28	9 331 623.30
	Ecarts de conversion passif (V)		-
	TOTAL GENERAL	23 607 426.05	24 201 208.43

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2018

CHARGES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
CHARGES D'EXPLOITATION (1)		
Achats non stockés de matières et fournitures	777 375.22	688 945.29
Services extérieurs et autres	2 038 738.11	2 135 015.10
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	330 440.35	313 793.51
- autres	42 447.29	21 436.23
Charges de personnel		
- salaires et traitements	4 235 436.79	3 785 261.66
- charges sociales	1 677 050.73	1 518 166.37
Dotations aux amortissements :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	804 693.62	773 534.95
Dotations aux dépréciations et aux provisions :		
- pour risques et charges d'exploitation	129 611.47	92 609.98
Autres charges	11 014.19	5 712.92
TOTAL I	10 046 807.77	9 334 476.01
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	31 972.19	33 426.55
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placement		
TOTAL III	31 972.19	33 426.55
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 162.56	16 052.79
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	11 377.46	22 624.52
- dotations aux autres provisions réglementées		
TOTAL IV	16 540.02	38 677.31
IMPOTS SUR LES SOCIETES (V)		
TOTAL DES CHARGES	10 095 319.98	9 406 579.87
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	478 809.02	241 760.87
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	880 066.84	940 966.08
TOTAL GENERAL	11 454 195.84	10 589 306.82
* Y compris :		
- redevance de crédit-bail mobilier	-	-
- redevance de crédit-bail immobilier	-	-
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

PRODUITS	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	91 888.50	68 401.83
Production vendue		
- prestations de services	13 812.05	15 093.40
- divers	309 029.05	464 649.07
SOUS-TOTAL A) Montant net des produits d'exploitation	414 729.60	548 144.30
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	5 578 688.16	5 105 266.89
Subventions d'exploitation	4 175 680.64	3 788 806.88
Reprises sur amort. prov.,	269 654.50	194 520.50
Transferts de charges	76 154.59	108 993.39
Autres produits	211 799.10	195 773.06
SOUS-TOTAL B)	10 311 976.99	9 393 360.72
TOTAL I (A+B)	10 726 706.59	9 941 505.02
PRODUITS FINANCIERS		
De participation et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	10 917.55	22 624.52
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mob. de placement		
TOTAL III	10 917.55	22 624.52
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	91 332.34	30 341.06
Sur opérations en capital	6 667.00	41 500.00
Reprises sur provisions et transferts charges	51 872.71	51 872.71
TOTAL IV	149 872.05	123 713.77
REPRISE EXCEDENT	416 407.00	259 440.11
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV+EXCEDENT)	11 303 903.19	10 347 283.42
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EX. ANTERIEURS	150 292.65	242 023.40
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	-	-
TOTAL GENERAL	11 454 195.84	10 589 306.82
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	-	-

RÉSULTAT DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES 2018

	CHARGES	PRODUITS	REPRISE EXCEDENT ANTERIEUR	RESULTAT
CHRS DEPARTEMENTAL	**3 248 454.31**	**3 341 876.39**	**369 889.00**	**463 311.08**
CPH	**158 332.59**	**186 051.79**		**27 719.20**
CADA	**1 223 724.90**	**1 310 959.09**	**38 538.00**	**125 772.19**
SMJPM	**772 411.98**	**764 431.98**	**7 980.00**	**-**
LHSS MACON	**145 443.90**	**166 910.77**		**21 466.87**
LHSS LE CREUSOT	**217 281.99**	**251 294.21**		**34 012.22**
ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION	**823 133.38**	**831 062.41**		**7 929.03**
ASSOCIATION - SERVICES	**5 029 825.13**	**5 229 681.38**		**199 856.25**
ASSOCIATION	1 087 223.24	1 261 849.84		174 626.60
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - HEBERGEMENT				
ASLL	438 681.74	464 661.22		25 979.48
ASI-AASP	150 444.18	119 613.92		- 30 830.26
INTERMEDIATION LOCATIVE	67 337.23	88 445.95		21 108.72
CIAS AUTUN	42 151.08	42 151.08		-
AVDL	114 245.53	114 245.53		-
SIAO	317 968.42	317 968.42		-
ACCUEIL DE JOUR MACON	164 606.57	164 606.57		-
ACCUEIL DE JOUR LOUHANS	67 092.45	70 859.40		3 766.95
SAMU SOCIAL MACON	66 330.00	66 330.00		-
ACCUEIL DES SANS ABRI	398 624.95	398 624.95		-
DISPOSITIF JEUNES MAJEURS	171 617.31	171 617.31		-
MAISON RELAIS AUTUN	173 400.50	173 400.50		-
PENSION FAMILLE - RESIDENCE ACCUEIL CREUSOT	22 080.00	22 080.00		-
SAO BASSIN MINIER	48 451.86	48 451.86		-
SAO	184 713.64	184 713.64		-
ALT	102 399.09	102 399.09		-
ACCOMPAGNEMENT VERS LES SOINS				
AGENTS DE SANTE	291 486.41	296 239.96		4 753.55
DEMANDEURS D'ASILE				
ACCOMPAGNEMENT DES REFUGIES	76 860.00	76 860.00		-
CAO LE CREUSOT	256 794.20	263 332.24		6 538.04
PLATEFORME D'ACCUEIL DA	118 068.21	115 093.32		- 2 974.89
ACCUEIL URGENCE DA	405 892.49	405 892.49		-
SORTANTS DE CADA / HUDA	242 655.60	242 655.60		-
ALT ASILE	20 580.43	17 468.49		- 3 111.94
				-
AUTRES ACTIONS				
ETRES HUMAINES	120.00	120.00		-
				-
RESULTAT CONSOLIDE 2018				**880 066.84**

NB : Les résultats à zéro s'expliquent par des reprises de fonds dédiés à hauteur des dépenses, venus en atténuation des subventions, ou par la création de fonds dédiés pour poursuite des actions.

LEXIQUE

AAH	Allocation Adulte Handicapé
AASP	Accompagnement vers l'Autonomie Sociale et Professionnelle
ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACT	Appartements de Coordination Thérapeutique
AEFTI	Association pour l'Enseignement et la Formation des Travailleurs Immigrés
AEMO	Aide Educative en Milieu Ouvert
AGDS	Agents de Santé
AGIRE	Autonomie, gérontologie, groupe iso ressource
AIDES	Association de lutte contre le Sida
ALT	Aide Logement Temporaire
AMARRE	Association de Médiation d'Accompagnement à la Rencontre des Ressources et d'Ecoute
ARE	Aide au Retour à l'Emploi
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Assistante Sociale
ASP	Appui Spécifique Personnalisé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
ASEF	Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille
ASI	Accompagnement Social Individualisé
ATSA	Accueil Temporaire Service de l'Asile
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BFC	Bourgogne Franche Comté
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BTP	Secteur économique du Bâtiment et des Travaux Publics
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers de Drogues
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAO	Centre d'Accueil et d'Orientation
CCADH	Collectif Creusot-Autun des Droits de l'Homme
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCM	Communauté Creusot Montceau
CD	Conseil Départemental
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CER	Contrat d'Engagement Réciproques
CESF	Conseiller en Economie Sociale Familiale
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CFA	Centres de Formation d'Apprentis
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHRSI	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale d'Insertion
CHRSU	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CLEFS	Calculer Lire Ecrire Former Savoir
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CMP	Centre Médico Psychologique
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire

CNDA	Commission Nationale de la Demande d'Asile
COALLIA	Association d'insertion pour les migrants
COMED	Commission de Médiation
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CREAI	Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CUCM	Communauté Urbaine Creusot Montceau
CUD	Commission Unique Délocalisée
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAMIE	Dispositif d'Accueil pour Mineurs Isolés Etrangers
DAQ	Dispositif Amont de la Qualification
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
DJM	Dispositif Jeunes Majeurs
DNA	Dispositif National d'Accueil
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EI	Entreprise d'Insertion
EMAS	Système européen d'audit et de management environnemental
EMPP	Equipe Mobile Précarité Psychiatrique
EPT	Equipe Pluridisciplinaire Territoriale
ETP	Equivalent Temps Plein
ETPI	Equivalent Temps Plein Insertion
FAJD	Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FLE	Français Langue Etrangère
FJT	Foyer des Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GMS	Grandes ou Moyennes Surfaces
GUDA	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HI	Hébergement Insertion
HU	Hébergement Urgence
HUDA	Hébergement Urgence Demandeurs d'Asile
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IML	Intermédiation Locative
JOC	Jeunesse Ouvrière Creusotine
LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé
MASP	Mesure d'Accompagnement Sociale Personnalisée
MBA	Macon Beaujolais Agglomération
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS	Maison Départementale des Solidarités
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
PACEA	Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie
PADA	Plateforme d'Accueil Demandeurs d'Asile

PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PCB	Point Conseil Budget
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEC	Parcours Emplois Compétences
PEC	Prise En Charge
PEP	Pupilles de l'Enseignement Public
PF	Pension de Famille
PGF	Plan Grand Froid
PLIE	Plan Local d'Insertion par l'Economique
PMI	Protection Maternelle Infantile
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRADO	Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile
PRAHDA	Programme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
PUMA	Protection Universelle Maladie
REPAM	Relais Enfants Parents Assistantes Maternelles
RESF	Réseau Education Sans Frontière
RPA	Résidence pour Personnes Agées
RS	Résidence Sociale
RSA	Revenu de Solidarité Active
RTI	Responsable Territorial d'Insertion
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SARS	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
SIRTOM	Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères
SMIC	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMJPM	Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
SPIP	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SUDA	Service d'Urgence Demandeurs d'Asile
TAS	Territoire d'Action Sociale
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
UAS	Unité d'Action Sociale
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
VIF	Violences Intra-Familiales
VIH	Virus Immuno Défiance Humaine